

LE
PROTESTANTISME EN BRETAGNE
AU XVI^e SIÈCLE

Étude historique et critique.

AVANT-PROPOS

J'ai voulu exposer dans cette étude, sans arrière-pensée de détraction ou d'apologie, la naissance, le développement, la décadence du protestantisme en Bretagne au xvi^e siècle. J'ai d'abord cherché à définir quel était avant la crise l'état des esprits dans la magistrature, le clergé, la noblesse, le peuple, et les facilités comme aussi les résistances qu'allaient trouver dans ces divers milieux les nouvelles doctrines religieuses. D'autre part, sans recommencer l'histoire des opérations militaires si bien traitée par Barthélemy Pocquet, il m'a fallu quand même rappeler certains épisodes des guerres, afin de déterminer la part que la noblesse bretonne catholique et protestante prit à ces luttes, soit dans les guerres civiles qui se déroulèrent presque entièrement en dehors de la province, soit dans celles de la Ligue, en Bretagne. Enfin, j'ai dû évoquer les autres faits extérieurs : traités, édits de pacification, ordonnances royales, intrigues et complots, pour marquer les impressions qu'en ressentirent sur le moment les Bretons de l'époque.

Je ne prétends point avoir relaté tous les événements survenus dans la province en ces temps agités ; d'autres avant moi ont tenté de le faire, B. Vaurigaud, pasteur de l'Eglise

Réformée de Nantes, notamment. Son ouvrage, publié en 1870 sous le titre : *Essai sur l'histoire des Églises Réformées de Bretagne*, comporte trois volumes ; ils sont à tel point nourris de faits que les petites Églises Calvinistes disparaissent trop souvent dans cette accumulation de détails parfois un peu confus. Néanmoins, bien qu'elle soit marquée par un trop apparent souci apologétique, l'œuvre est sérieuse ; j'en ait fait souvent usage, mais avec une prudente circonspection, la rectifiant même quand il était nécessaire. Vaurigaud l'a conduite jusqu'en 1808.

Beaucoup moins ambitieux a été mon dessein puisque je me suis arrêté aux années qui suivirent l'édit de Nantes. Mais j'ai cru devoir, au cours de mon travail, analyser les effets de la Réforme dans les mœurs, les idées et l'esprit des Bretons et dans la situation économique du pays, pendant et après les troubles.

Voilà ce que j'ai voulu faire. Ai-je réussi ? Au lecteur de répondre. Quoi qu'il en soit, telle qu'elle est, j'apporte cette étude comme une contribution aussi modeste que sincère à l'Histoire générale de la Province de Bretagne, mon pays natal.

Emile CLOUARD.

N. B. — Je dois remercier ici tout particulièrement M. Bourde de la Rogerie, ancien archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, pour les renseignements qu'il a bien voulu me communiquer et les conseils toujours judicieux qu'il m'a prodigués, dont j'ai fait utilement mon profit.

CHAPITRE PREMIER

Les premiers temps du protestantisme breton.

On s'accorde pour fixer vers l'année 1558 la naissance du protestantisme en Bretagne. Si elle s'applique aux prédications publiques, cette date peut être admise, mais le mouvement est certainement plus ancien.

Malgré sa réunion à la France, la Bretagne vécut longtemps un peu à part : « Les Bretons, dit plaisamment d'Aubigné dans ses *Aventures du baron de Fœneste*, ne scavoient nouvelle du mariage des Rois qu'au baptême de leurs enfants ». En réalité, la Bretagne n'était ni plus ni moins arriérée que les autres provinces. Il s'était formé parmi les magistrats des Sénéchaussées, des Présidiaux, et du Parlement, les officiers de justice et de finance, les marchands, même parmi les seigneurs, une élite qui se tenait au courant des choses de France et du mouvement des idées. Comme ailleurs, le peuple des artisans des villes et celui des campagnes vivaient sur leur acquis et les traditions.

Au moment où le fils du roi François prend possession du duché de Bretagne, les idées religieuses sont en pleine effervescence. La réforme tentée par le groupe de Meaux a échoué¹. Lefèvre d'Étaples meurt au printemps de 1536,

1. Aux alentours de 1516, Guillaume Frignonnet, évêque de Meaux, groupe dans son palais épiscopal un certain nombre de théologiens érudits qui s'accordaient à demander une réformation de l'Église catholique; le plus célèbre d'entre eux est Gérard Roussel ou Rufin, confesseur de Marguerite d'Angoulême; mais comme Lefèvre d'Étaples, comme du Tillet qui avait d'abord suivi Calvin en exil, ces réformateurs repoussent l'idée d'un schisme; ils ne se révoltent pas contre l'autorité du Pape, la tradition, le dogme; ils ne critiquent que l'exagération des pratiques. Leur dessein était de spiritualiser la tradition doctrinale, non de la supprimer, au lieu de détruire, d'améliorer, de rendre la religion plus intérieure, plus mystique. De parti pris, la Sorbonne confondit ce mouvement avec les doctrines de Luther en Allemagne et de Zwingli en Suisse; les ecclésiastiques qui avaient d'abord

Erasme le 12. juillet ; Calvin publie à Bâle la même année le texte latin de l'*Institution chrétienne*, et déjà, depuis quelque temps, les idées d'un luthéranisme plus ou moins modifié ont commencé à se répandre : le mouvement n'est plus seulement dans l'élite, dans le monde des humanistes et des lettrés, il va gagner la place publique, l'atelier, l'église.

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534 des placards violents contre la messe sont affichés sur les murs de Paris et même à la porte de la chambre du Roi. François I^{er} n'hésite plus : le 21 décembre, des lettres patentes instituent au Parlement une commission spéciale de onze membres pour juger les procès en matière d'hérésie ; des mesures rigoureuses vont être appliquées.

C'est devant cette commission que comparait entre autres accusés un Breton : Nicolas ou Audebert Valeton, receveur de Nantes, dont les fréquentations avec « d'aucuns bons personnages », comme dit Crespin dans son *Histoire des Martyrs*, avaient attiré l'attention du lieutenant criminel de Paris, Jean Morin. Valeton se trouvait alors dans la capitale avec sa femme. Il avait réuni pour son instruction personnelle et, sans doute aussi, pour les répandre en Bretagne à son retour, un certain nombre de livres suspects. Il connaissait déjà leur contexte et leur importance, car aussitôt annoncée la visite du lieutenant criminel, il recommande à sa femme d'enlever de sa chambre le bahut où il les avait cachés. Encore plus effrayée que lui, celle-ci « jetta soudainement tous les dits livres dans les privez ensemble tous les papiers qui y estoyent en sorte que le bahut demeura vuide »². C'est ce qui perdit Valeton. Sa femme habilement interrogée par le magistrat avoua tout et Va-

suiwi Briçonnet et ses amis prirent peur et s'en séparèrent. Le groupe de Meaux se scinde alors en deux parties : les uns comme Farel vont résolument à Luther, les autres, c'est le plus grand nombre, retournent à l'orthodoxie. La première réforme française a échoué.

2. *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Évangile*. Édition de 1619, imprimée à Genève par Pierre Aubert, sans nom d'auteur, pp. 113 et suivantes.

leton arrêté, emprisonné et condamné pour hérésie, fut brûlé « du bois pris en sa maison », à la Croix du Trahoir ou Trahouer, rue Saint-Honoré, « l'après disné », en même temps que Simon Fouhet de Cusset (Auvergne) et le petit M^e Nicolle du greffe des sentences du Châtelet, après avoir fait avec eux amende honorable devant Notre-Dame³.

Encore qu'aucun document ne prouve qu'il se rattache au mouvement de la Réforme, voici un fait qui se passe en Bretagne quelques mois après. « L'an 1534 (V. S.), le 12 mars, un jeune homme appelé Allain Guezennec assistant à la messe d'un prêtre de distribution en l'église paroissiale de Saint-Melaine de Morlaix qui célébroit sur l'autel de la chapelle de Notre-Dame, lors de l'Elevation se leva et arracha le corps de Jésus-Christ des mains du prêtre, le jetta par terre et le foula aux pieds, pour lequel crime il fut le lendemain brûlé vif au carrefour devant la dite église⁴ ».

Guezennec était-il simplement un illuminé, un fou, ou bien un mystique exalté par la lecture des petits livres luthériens qui couraient déjà dans tout le royaume ? Il est impossible de décider⁵.

3. Crespin ne donne pas la date du supplice de Valetton. Il dut avoir lieu au commencement de 1535 (N. S.). Dès la fin d'octobre 1534, les prisons étaient pleines de suspects; les exécutions commencèrent le 10 novembre. Crespin, après avoir fait le récit de la mort de Valetton, ajoute : « Le même jour furent aussi brûlés plusieurs saints personnages ainsi que le roy passoit en procession générale ». Or, la procession expiatoire eut lieu le 21 janvier 1535 (N. S.). Voir *Chronique inédite de François 1^{er}*. — Copie trouvée à la bibliothèque de Soissons (ms. 189, p. 79), par M. de Montaiglon.

4. Notice sur Antoine de Grigneaux, évêque de Tréguier de 1505 à 1537. *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert le Grand (édit. Moreau).

5. Dans sa publication *La Bretagne et les Bretons du XVI^e siècle*, p. 26, M. de Calan est assez affirmatif et caractérise en ces termes l'acte de Guézennec : « Un acte qui, étant donnée l'époque où il se place, semble bien une manifestation de foi protestante ». M. Le Guennec, de Quimper, a bien voulu rechercher dans les vieux comptes de Saint-Melaine, de Morlaix, aux Archives départementales, les traces de l'affaire Guezennec, mais les comptes de l'année 1534 manquent à la série. Peut-être Guezennec, ajoute M. Le Guennec dans sa lettre, sans rien affirmer, appartenait-il à la famille noble de Kerret et de Runanbleis, paroisse de Guerlesquin, qui pouvait avoir des relations avec les Rohan, possessionnés dans le pays. A Morlaix, il n'y avait dans les familles Kergariou, Trogoff, que quelques rares protestants. Les familles anglaises qui s'y fixèrent après le schisme d'Henri VIII font toutes preuve de catholicité.

L'imprimerie fut, en effet, un des plus puissants moyens employés pour la diffusion des idées nouvelles. Des pays voisins, les livres pénétraient facilement en Bretagne et nos marchands, les Nantais, ceux de Vitré et d'ailleurs qui fréquentaient les villes de la Loire déjà touchées par l'hérésie, les Flandres, l'Allemagne luthérienne, qui allaient aux foires de Lyon et de Francfort, en rapportaient les publications les plus récentes. Des colporteurs répandaient les livres hérétiques clandestinement dans tout le pays, à Vannes notamment, comme on le verra plus loin ⁶.

Si les foires de l'époque sont des marchés européens où les idées et les livres s'échangent comme les produits, l'influence des Universités est plus considérable encore. Les étudiants du xvi^e siècle voyagent d'une Université à l'autre; celle de Nantes, fondée en 1460, ne paraît pas avoir suffi à la jeunesse bretonne : aussi trouve-t-on des étudiants bretons à Orléans, à Angers, à Poitiers, à Paris, à Bourges, hors de France à Ferrare, Bologne, Padoue en Italie, en Allemagne à Heidelberg.

A Orléans, beaucoup de magistrats, hommes de lois, marchands, adhèrent de bonne heure aux nouvelles doctrines religieuses. On ne s'en étonnera point quand on saura que Jean Calvin y fit deux séjours successifs ; le premier de janvier 1528 à juillet 1529, le second de 1532 à 1533. Entre les deux il séjourna à Bourges et à Paris. Quelques étudiants allemands luthériens, notamment le Wurtembergeois Melchior Wolmar, s'y rencontrent alors. Wolmar y demeure trois ans et a pour élève, en même temps que Calvin, Robert Olivetain expulsé en 1528. S'y trouvent aussi François Calon qui devient en 1554 conseiller au Parlement de Bretagne et Président à mortier le 13 avril 1556, et Jean Garrault nommé conseiller le 12 février 1557 ⁷. François Calon et Jean Garrault sont

6. Voir page 104, note 82.

7. Vers cette époque à l'« Université des Loix » fut annexée une école de théologie protestante qu'un célèbre ministre, Nicolas des Gallars, dirigea de 1563 à 1568.

comptés au nombre des magistrats protestants du Parlement de Bretagne⁸.

Déjà au Moyen Age, les étudiants bretons fréquentaient l'Université d'Angers. L'évêque Marbode et Jacques Claque, le fondateur de l'Université de Nantes, en furent élèves. Dès 1533 Angers compte des adeptes des idées nouvelles : Marlorat y prêche à cette époque avec un grand succès. Noël du Fail y étudie à son retour d'Italie⁹. Jacques Bretagne en 1557 y fait de fortes études ; maître des requêtes Bouju, seigneur des Landes, conseiller au Parlement de de l'hôtel de Marguerite d'Angoulême vers 1549, il était fortement soupçonné de calvinisme. Enfin, Jacques Gourreau, avocat général au Parlement de Bretagne (6 février 1566), y professe vers 1560 ; l'un de ses ouvrages publié en 1561 fut réimprimé, fait significatif, à Francfort, en 1591 et 1595.

Durant tout le xvi^e siècle, on trouve des étudiants bretons à l'Université de Poitiers. « Du temps que estions à Poitiers, dit Noël du Fail dans ses *Baliverneries*¹⁰, et que Macrobe fut condamné par l'un des juges comme luthérien » ; cela se passait entre 1544 et 1547. Jean de Langle, conseiller breton en 1555, Julien Guersan, conseiller en 1579 et Pierre Anjoran, conseiller en 1581 y étudient également. Ce dernier embrasse ouvertement la Réforme et va mourir à Genève, le 13 septembre 1589.

C'est peut-être à Bourges que se manifeste le plus profondément l'influence des idées réformistes. Sur la recommandation de Marguerite d'Angoulême, Michel d'Arande y prêche de novembre 1523 à février 1524. Ce ne sont pourtant que les doctrines évangéliques du groupe de Meaux ; ses sermons n'en furent pas moins interdits par l'archevêque Michel de Ruel. Mais Calvin y séjourne de 1530 à 1531 et,

8. Voir *Le Parlement de Bretagne*, par le conseiller Saulnier.

9. Du Fail rentre en France à l'été de 1544. Il séjourne d'abord à Poitiers (*Baliverneries*, p. 54, 55), éd. Courbet.

10. *Contes d'Eutrapel*, II, p. 175 et 281.

d'après la tradition, c'est là que, sous l'influence de Wolmar, il adhéra aux doctrines nouvelles. François le Douaren¹¹, de Saint-Brieuc, y professe déjà en 1538 ; Cujas de 1555 à 1557, de 1559 à 1566, et de 1575 à 1588. Cependant ni Cujas, ni le Douaren malgré son traité « *de beneficiis* » n'adhèrent entièrement à la Réforme. Un autre breton, Eguinaire Baron, natif du Léon, y professe également. Noël du Fail suit les leçons de ses deux compatriotes dont l'enseignement plus libre qu'à Poitiers et à Angers est renouvelé par l'esprit humaniste. Il n'en demeure pas moins certain que les nouvelles doctrines font de grands progrès à Bourges à cette époque. Marlorat, Jean de l'Épine, y prêchent avec succès. Jean Michel y est brûlé en 1539, un écolier en 1547, un colporteur de livres hérétiques en 1550. Un courant d'émigration vers la Suisse s'y dessine. Parmi les magistrats bretons qui ont étudié à Bourges on citera Jean de Langle, du Fail, Arnaud du Ferrier, conseiller au Parlement de Bretagne en 1554. Ce dernier y professa quelques temps vers 1540. Il manifestait une telle mansuétude à l'égard des Protestants qu'il fut chassé du Parlement et n'y rentra que sur la recommandation de Michel de l'Hospital.

Certains Bretons vont jusqu'en Allemagne comme ce Jacques Bongars, conseiller en 1574, qui fait une partie de ses études à l'Université d'Heidelberg où il figure à la date du 20 juin 1565 sur les registres matricules de l'école. Il se montra très favorable à la Réforme. Christophe Fouquet, aussi conseiller en 1587, avait été envoyé outre Rhin par son père « pour se perfectionner aux études et à la profession des lettres ». Jacques Cappel, conseiller en 1566,

11. Ou le Duaren : il serait né à Moncontour en 1509. Son livre *De Sacris Ecclesie ministeriis ac beneficiis libri VIII. Parisiis apud Hieronymum de Marnef* fut publié dans une nouvelle édition en 1585, petit in-8°. — Du Fail était à Poitiers en 1546, au moment où « Monsieur de l'Hospital » se rendant aux grands jours de Riom, assista à une leçon de Baron (*Catalogue des Actes de François 1er*, t. V, p. 123; *Propos rustiques*, X, p. 83).

y avait aussi voyagé et séjourné longtemps. Il devint à Paris un Protestant avéré.

Un autre centre d'études rassemble de nombreux étudiants bretons : c'est l'Université de Ferrare; ils y sont vraisemblablement attirés par Renée de France, la fille de la duchesse Anne et de Louis XII qui avait embrassé les nouvelles doctrines. Aussi les Réformés Français affluent-ils à Ferrare de 1532 à 1559, s'y rencontrant avec de nombreux flamands et allemands qui fréquentaient l'Université depuis son origine, avec leurs compatriotes des Universités de Padoue et de Bologne qui les venaient voir et servaient souvent de témoins aux soutenances de thèses. Il n'est pas certain que Calvin soit venu à Ferrare, mais il entretint avec Renée de France une active correspondance. Anne Dubourg s'y trouve en 1545. Jean Budes, substitut en 1554 de son frère Jacques, procureur général au Parlement de Bretagne, est reçu docteur à Ferrare le 26 janvier 1543; Louis de Châteautro, le 20 avril même année; Alixant, le 14 juin 1547; Jacques Poisson, le 15 mai 1549; Guillaume du Bros, le 30 juillet 1550; ces quatre derniers, conseillers au Parlement breton en 1554, 1559 et 1570. Yves de Parcevaux reçu docteur à Bologne le 29 avril 1551, est conseiller en 1566. Je citerai encore Robert et Gabriel Jouhan à Ferrare en 1543, conseillers en 1570; Arthus de la Fontaine, de Fougères, docteur en 1544; François de Lesnais, docteur ès droit, le 30 janvier 1542; Gilles de Sérent « Gallus Brito diocesis Redonensis », docteur le 7 avril 1546, etc..., etc...¹². Enfin, les collèges de l'Université de Paris reçoivent aussi de nombreux étudiants bretons : Noël du Fail étudie au collège du Plessis; Jean de Gennes, fils d'un bourgeois de Vitré, au collège de Navarre; Claude de la Landelle, chanoine de Vannes, au collège de Bourgogne; Etienne Becdelièvre, frère du con-

12. Picot, *Histoire de l'Université de Ferrare* (Journal des Savants, 1902, p. 80, 141 et suiv.).

seiller, est étudiant à Paris en 1547 et 1548 ; François de la Mahonnerie en 1577, il est avocat au Parlement de Bretagne en 1581.

Voilà donc deux sources vives d'où s'infiltreront lentement, silencieusement pendant quinze, vingt années, les doctrines calvinistes ; d'une part, les foires avec les marchands, les libraires, les colporteurs de livres ; d'autre part, les Universités et les collèges qui formeront officiers de justice et de finance, avocats et procureurs. Tous les marchands, tous les étudiants ne seront pas gagnés aux idées nouvelles, mais de nombreux magistrats y adhéreront et un nouvel état d'esprit se répandra partout peu à peu parmi les gens du tiers, puis par contact chez les gens de métiers. Aux marchandises de son commerce, le marchand importateur joindra tout naturellement les livres rapportés de ses voyages et le marchand sédentaire des villes et des bourgs, d'autant plus curieux et avide de connaître qu'il a moins de relations avec l'extérieur, lira ces nouveautés aux heures de loisir derrière son comptoir, le soir aux veillées d'hiver, en famille ; après les avoir lues et méditées, il en fera part à son entourage, aux maîtres artisans qu'il emploie, et ils en discuteront ensemble.

Jusqu'à la seconde moitié du xvr^e siècle, peu de métiers jurés en Bretagne. Le travail est généralement libre ; cependant, il s'appuie presque toujours sur une confrérie dont le caractère religieux et d'assistance charitable se transpose tout naturellement dans l'organisation nouvelle, la corporation ; mais pendant toute la seconde moitié du siècle de nombreux métiers s'organisent avec maîtres, apprentis, visiteurs, obligation du chef-d'œuvre et demandent au Parlement l'approbation de leurs statuts. Quand on connaît le rôle politique du Parlement breton, il faut admettre ici l'influence du pouvoir qui voyait peut-être dans l'organisation corporative le moyen d'exercer sur le monde

ouvrier de l'époque un contrôle, une surveillance attentive capables de le soustraire à la contagion des nouvelles doctrines ¹³.

Le peuple des campagnes s'y montrera généralement réfractaire. Cela ne viendrait-il pas, en partie, de ce que l'organisme des municipalités rurales n'était que l'antique paroisse à peine modifiée ?

Il n'en est pas de même de la noblesse ; mais les raisons qui feront embrasser le calvinisme à tant de gentilshommes de Bretagne et non des moindres, sont très particulières ; on le verra plus loin ; leur adhésion ouverte et publique est d'ailleurs assez tardive ; elle coïncide pour le plus grand nombre avec la seconde phase de la Réforme en France, la phase politique.

Les défections dans le clergé régulier ou séculier furent rares ¹⁴.

13. Les statuts d'une des plus anciennes confréries, celle des boulangers de la ville de Rennes, portent la date du 24 février 1451. Elle s'occupe du métier mais garde un caractère religieux et charitable : « toutesfois et quantes chascun boulanger de la ville de Rennes et des faubourgs d'icelle cuira fournée de pain, il fera faire un tourteau raisonnable qui sera appelé le Tourteau de Dieu et sera donné aux pouvres des hospitaux ou aux mesnagiers indigents de lad. frairie » (art. 1^{er}). — J'ai relevé dans « Les plus solennels arrêts... » de du Fail un certain nombre d'arrêts concernant les corporations : Les coffretiers (arrêt du 9 avril 1576); Privilèges des couturiers de Nantes (arrêt du 24 mars 1560); Pintiers et potiers d'étain de Nantes (arrêt du 1^{er} avril 1566); Bouchers de Nantes (arrêt du 4 septembre 1570); Boulangers de Nantes (lettres vérifiées le 17 octobre 1569); Pâtisseries de Rennes (arrêt du 22 octobre 1574); Corroyeurs de Nantes (arrêt du 10 avril 1574); Privilèges des arquebusiers de Rennes (arrêt du 4 septembre 1577); Serruriers de Rennes (arrêt du 21 mars 1566); Privilèges des merciers de Rennes (arrêt du 19 octobre 1555); Lettres des merciers et épiciers de Rennes (arrêt du 5 mars 1566); Privilèges des menuisiers de Dinan (arrêt du 30 août 1578); Privilèges des couteliers de Rennes (arrêt du 21 octobre 1578), etc., etc... (Voir Rébillon, *Anciennes Corporations de Rennes*).

14. Il n'en est pas de même en basse Normandie où l'on trouve des prêtres « reniés » à l'origine des petits îlots protestants; au Chefresne, par exemple, près de Percy, où il y a encore de nos jours quelques familles protestantes. Marguerite de Valois, reine de Navarre et duchesse d'Alençon, s'était dès le début montrée favorable à la Réforme. On imprima à Alençon de nombreux petits livres à tendance luthérienne et le clergé compta tout de suite de retentissantes abjurations. Etienne le Court, curé de Condé, fut brûlé le 21 décembre 1533 malgré les efforts de la duchesse pour le sauver. Deux curés de Notre-Dame d'Alençon, Caroli, Lucas Caignet, leurs vicaires, frère André, Cordelier, huit autres ecclésiastiques abjurèrent également (Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, t. VIII, p. 62 et suiv.). Plus

La Réforme française demeura d'ailleurs longtemps presque inconsciente ; observez aussi qu'en matière de foi et de discipline religieuse, les opinions n'étaient pas au Moyen Age et à la Renaissance strictement déterminées comme elles le devinrent après le Concile de Trente. J'ajouterai enfin qu'à l'exception de certains esprits cultivés dans le clergé et parmi les magistrats du Parlement, on n'a guère de goût en Bretagne pour les discussions purement spéculatives ; le côté théorique et dogmatique de la Réforme touchera beaucoup moins les Bretons que son côté pratique et ses manifestations extérieures. La révolution religieuse paraîtra donc y sommeiller jusqu'au moment où ces manifestations extérieures se produiront.

Elles y trouveront aussi bien que dans les autres parties du royaume un terrain favorable, préparé, pour ainsi dire, par les mœurs du clergé séculier, du clergé régulier, des abbés et des évêques. A la fin du xv^e siècle cependant et aux premières années du xvi^e quelques essais de restauration des mœurs religieuses avaient été tentés : les évêques de Nantes, notamment Robert et Jean d'Epinau, convoquent plusieurs synodes (1492, 1499) pour rédiger ou renouveler les statuts épiscopaux. Dès 1483, Olivier Maillard tente de réformer les Cordeliers. A Rennes en 1497, à Dol en 1500 et les années suivantes, on prépare une édition nouvelle du Bréviaire¹⁵. Yves Mayeuc, évêque de Rennes, s'efforce au même but. Avant de se séparer, les assemblées du clergé à Tours en septembre 1510, en avril 1511 s'occupent également de réformes¹⁶. Mais ces efforts sont isolés, manquent d'ensemble, d'autorité, de direction, de continuité. La papauté demeure aveugle ou indifférente. La sup-

tard, Guillaume Payen, seigneur de la Poupelière, faisait prêcher par son ministre Berthelot à Athis, à Barjou, à Sainte-Honorine-la-Chardonne, dont plusieurs curés se firent protestants.

15. Bibl. nat., RB 27922, 27932.

16. Travers assure que Briçonnet, évêque de Saint-Malo, fit imprimer par Baudouyn, à Nantes, en avril 1518, « l'Instruction des Curez ». On n'a retrouvé aucun exemplaire de cet ouvrage.

pression de l'élection des abbés des couvents et monastères dont le Roi ou le Pape disposent à leur gré pour y placer leurs créatures, le déplorable système de la comende, la non résidence des titulaires¹⁷ achèvent de détruire toute discipline. Absence complète de formation sacerdotale dans le clergé inférieur : les séminaires n'existent pas ; les Universités ne sont ouvertes qu'à une élite peu nombreuse, fils de bourgeois riches et cadets de noblesse ; les plus favorisés sont attachés à une collégiale ou à un Chapitre ; les autres, fils de paysans ou de vilains qui se destinent à la prêtrise, quand ils n'ont pas la bonne fortune d'être accueillis par un couvent ou un collègue, s'instruisent comme ils peuvent, le plus souvent chez le recteur qui dirige une petite école et leur enseigne ce qu'il sait, quelques éléments de latin, quelques notions de théologie et de liturgie. A l'âge requis ils sont présentés à l'évêque lors de sa visite pastorale et reçoivent les ordres dans leur village.

Il y a des écoles dans beaucoup de paroisses, surtout dans la Haute-Bretagne. A Chateaubriand, Ancenis, Vitré on enseigne même un peu de latin. A Nantes au xv^e siècle, Guillemain Delaunay a fondé le collège Saint-Jean. Saint-Clément ouvre plus tard en 1555. L'année précédente, la municipalité de Rennes a installé dans le prieuré de Saint-Thomas de Cantorbéry, ses anciennes écoles de la rue de la Cordonnerie. Noël du Fail enfant fréquente aux écoles de Vern ; il y a aussi des écoles à la Bazouges-du-Désert, à Noyal-sur-Seiche, à Saint-Brice-en-Coglès, à Guérande¹⁸. Le clergé avait donc fait de sérieux efforts pour l'instruction de la jeunesse, mais son zèle peu soutenu par les évêques ne tarde pas à se ralentir ; dans la seconde moitié

17. Au Synode de 1507 on compte dans le diocèse de Nantes 158 curés qui demandent à être dispensés de l'obligation de la résidence (de Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, p. 204).

18. Arrêt du 14 octobre 1576 (*Recueil de Noël du Fail*).

du xvi^e siècle, la décadence s'accroît, l'ignorance grandit; la détresse matérielle met le comble au désordre.

Des abbayes, des évêchés, des couvents, le fléau de la commende s'est vite étendu aux cures des villes et des campagnes; cette sorte d'usufruit malfaisant des bénéfices ecclésiastiques n'est contrebalancée par aucune obligation sérieuse; le bénéficiaire jouit de plusieurs cures et n'y paraît que pour toucher les revenus. D'autre part, les rentes ont baissé par suite de la diminution de la puissance d'achat de l'argent; les continuelles levées de deniers pour payer les dépenses des guerres d'Italie ont engendré dans tout le royaume, même en Bretagne, une grande misère; les décimes et « crues de décimes¹⁹ » ont accablé le clergé. Que reste-t-il au pauvre curé résident réduit à la portion congrue?

Comment avec 30 ou 50 livres²⁰, souvent beaucoup moins, les miettes de la dîme, le maigre casuel de la plupart des paroisses bretonnes à l'excès divisées en trèves et succursales peut-il vivre décemment? Le voilà obligé de batailler sans répit avec le bénéficiaire de la cure, avec ses paroissiens, de chicaner sur la gerbe de blé, le prix des messes, les salaires des sacrements; il se fait marchand, s'associe avec des parents pour exploiter une boutique ou une auberge; il gère les biens du seigneur dont il devient l'intendant. Où pourrait-il trouver le temps d'étudier, d'acquérir une culture intellectuelle, de préparer des sermons pour instruire ses paroissiens, entretenir ou développer en eux les vertus évangéliques? Il prend les goûts, les habitudes de son milieu, joue à la paume, aux dés, aux quilles, entre dans la danse aux fêtes et aux pardons, fréquente les tavernes et les mauvais lieux, fabrique de la fausse monnaie quand il ne se mêle pas aux bandes de soudards sans emploi

19. En 1562, levée extraordinaire de deniers sur les prêtres aisés : un décime et 20 livres par clocher, le fort portant le faible (D. Morice, *Preuves*, t. III).

20. En 1572, le recteur de Brain ne reçoit de l'abbaye de Redon que 50 livres par an pour sa portion congrue (Fonds de Redon, Arch. d'Ille-et-Vilaine, H 96).

qui se livrent au brigandage²¹. Ces déplorables mœurs se généralisent. Arrêts du Parlement, rapports officiels, documents privés et d'archives en font foi. Mais il y a encore de nombreuses exceptions et quand le prêtre des paroisses a conservé son caractère et veille à la dignité de sa vie, il exerce sur la population au milieu de laquelle il réside, dont il connaît mieux que personne les sentiments et les besoins, une salutaire influence. Noël du Fail, dans ses *Propos rustiques* et ailleurs, ne ménage pas les railleries et les critiques au clergé de son temps et de son pays, ce qui ne l'empêche pas, dans les *Contes d'Eutrapel*, de proposer que la justice soit rendue aux paysans par le curé d'accord avec le seigneur.

Dans les Chapitres, les couvents, les monastères, la situation n'est guère meilleure. Les chapitres séculiers aidaient l'évêque dans l'administration du diocèse. Ils se recrutent en partie dans la bourgeoisie riche et lettrée et renferment souvent des hommes d'étude et de savoir ; pour jouer une moralité, un mystère, haranguer un grand personnage entrant dans la ville, on s'adresse à eux. Le mouvement intellectuel leur doit beaucoup, mais ils négligent la vie religieuse, la prédication, l'aumône²². Dans beaucoup d'évêchés les chanoines sont des enfants²³. Le plus souvent, ils n'habitent point en commun ; ils résident parfois en dehors de la ville épiscopale. Leur esprit s'en ressent. Les doléances qu'ils adressent au Roi, au Parlement, leurs délibérations capitulaires ne concernent que fort rarement les choses du culte et de la religion ; il n'y est parlé que

21. Voir à l'appendice.

22. Depuis quinze ans le prévôt de la collégiale Saint-Aubin n'a pas paru à Guérande. Il touche cependant régulièrement les revenus. Plus de sermons, plus de messes (Enquête de M. de Méjussaume, gouverneur de Rennes en 1574. Ch. Laronze, 1890). — A Dinan, « ... il y a de notables abbayes et prieurés où ne preschent et ne font prescher le saint Evangile ni ne font payer aucunes aumônes au povre peuple... » (*id.*).

23. Le gardien du couvent des Jacobins de Guérande, frère Guillaume, « nouvel religieux, n'a que 16 ans ou environ et le portier 15 ans ou environ » (D. Morice, *Preuves*, t. III, col. 1302).

d'émoluments, des difficultés de faire rentrer les rentes et les revenus des bénéfices, des décimes et des impôts. Prenez le curieux *Livre de raison* de Claude de la Landelle, chanoine de Vannes²⁴. Y trouvez-vous une pensée pieuse, une allusion aux pratiques religieuses du clergé et des fidèles? Nullement. Vous y verrez, par contre, notre chanoine se préoccuper vivement de ses intérêts matériels, du revenu de ses chapellenies, de celui des paroisses dont il est curé primitif, etc., etc. Claude de la Landelle, un brave et honnête homme, sans aucun doute, est pourtant un esprit cultivé; il a fait ses études au collège de Bourgogne et à l'Université de Poitiers; il achète des livres; c'est un amateur de musique... Son livre, dira-t-on, n'est qu'un compte de dépenses et de recettes journalières. Remarque exacte; mais le « papier » de Jean de Gennes et de son gendre, les registres de Hamon du Louët, de Seré du Mesnil, de Becdelièvre, de Gilles Pinczon, tous gens laïcs, sont aussi des *Livres de comptes*. Ils nous gardent cependant un reflet des choses religieuses du temps, et un peu de l'âme de ceux qui les ont écrits²⁵.

En Bretagne, s'ajoute une difficulté particulière pour la prédication : c'est la langue, surtout dans la Basse-Bretagne où les paysans ne parlent et n'entendent guère que le breton. Le concile de Trente s'occupa bien de la question et décida que dans les petites paroisses, un vicaire au moins devait comprendre et parler la langue du pays, mais dans la pratique cette mesure fut souvent négligée et toujours appliquée difficilement²⁶.

C'est principalement contre les moines que s'exerce la

24. Publié par M. de Laigue.

25. *Anciens livres de raison des familles bretonnes*, Parfouru, 1898. — *Journal de J. de Gennes* : manuscrit de la Bil. nat., N A F 1723.

26. Concile de Trente : session V, chap. II, et session XXIII, chap. I. Voir B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, *La règle d'idiome en Bretagne au XV^e siècle*, p. 236-252 des « Mélanges bretons et celtiques » offerts à J. Loth, *Annales de Bretagne*, 1927. — Les paroissiens de Pont-Muzillac instrumentent contre leur recteur, Jean Guicho, disant « qu'il ne sait pas la langue bretonne » (arrêt du 24 septembre 1565, *Recueil des arrêts de du Fail*).

compte des exagérations. Erasme s'attaque surtout à l'ignorance ; Henri Estienne ramasse sans discernement toutes les histoires qui courent, Brantôme de même. Noël du Fail est plus prudent²⁷, Rabelais plus virulent mais tout aussi circonspect. A la vérité, depuis le xv^e siècle, un grand désordre règne dans les couvents d'hommes et de femmes.

Si, en théorie, l'élection des dignitaires est maintenue par les Parlements et les corps religieux, dans la pratique, la faveur et la commende règnent partout. Le gouvernement du couvent ou de l'abbaye est remis à un évêque, à un abbé qui ne résident jamais, à un seigneur laïc son commendataire, toujours absent ; la vie religieuse s'anémie et tend à disparaître. Bientôt, il n'est même plus nécessaire de faire profession et de prendre l'habit. Les clercs séculiers envahissent tous les bénéfices ; ceux qu'on devait réserver aux gradués leur sont disputés âprement ; enfin l'introduction dans les couvents des invalides de l'armée et des bandes, des « stropiats » qui doivent y être alimentés comme les religieux, ne favorise guère la réformation des mœurs.

Une réforme réelle de l'Eglise n'eût été possible à cette époque qu'avec des papes vraiment religieux, non point des dilettantes et des politiques, avec des évêques résidant dans leurs diocèses, pénétrés de leur mission sacerdotale, presque des saints, non point des hommes de Cour et de plaisir. Or, l'épiscopat breton du xvi^e siècle ressemble, à quelques exceptions près, à celui des autres provinces.

Depuis le 1^{er} juin 1199, date de la suppression par Innocent III de la Métropole de Dol, les neuf évêchés de Bretagne reconnaissent sans discussion l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Les visites de l'archevêque ou de ses délégués en Bretagne durent être depuis ce moment assez fréquentes, mais on n'en trouve aucune trace

²⁷. Du Fail répète les histoires déjà publiées, mais aucune n'est spéciale à la Bretagne.

dans les archives de Tours, du reste en partie détruites, et l'on ne voit pas ailleurs qu'elles aient eu grande influence sur le clergé. La création de délégués permanents au xvi^e siècle n'eut pas une importance beaucoup plus grande ni de plus sérieux résultats ; ils ne s'occupent pas d'ailleurs précisément de la discipline religieuse²⁸.

Sur les soixante-cinq titulaires durant cette période des neuf sièges épiscopaux bretons, vingt-deux sont d'origine bretonne, quarante-trois viennent de l'extérieur : c'est l'application de la méthode française, méthode qui eût été excellente au point de vue de l'unité nationale, s'il ne s'y était mêlé de continuelles intrigues et un abus scandaleux de la faveur royale ou papale.

En tout cas, il ne pouvait s'agir d'influence française dans le choix pour l'évêché de Vannes des Picci, trois Italiens, pour celui de Quimper des Camera, des Sermonetta, des Italiens également.

Que dire des Français, même des Bretons ?

Jean de Rieux, pourvu de l'évêché de Saint-Brieuc en 1525, abbé de Prières à 18 ans, ne fut jamais ecclésiastique ; il administra cependant le diocèse pendant près de vingt années ; quatre ans après sa démission, en 1548, il épousa Béatrix de Jonchères, dame de la Perrière, en Anjou. A Vannes, Jacques de Baulne, fils de Jacques, seigneur de Semblançay, n'est âgé que de 19 ans quand il est pourvu. Robert Guibé, évêque de Nantes, était cardinal à 18 ans. Beaucoup de titulaires ne sont pas sacrés, n'obtiennent jamais de Rome leurs lettres de provision, touchent quand même les revenus du diocèse. Plusieurs occupent des charges à la Cour, au Grand Conseil, sont ambassadeurs. Ils ne résident jamais ; des coadjuteurs, de simples pro-

28. *Les délégués de l'archevêque de Tours en Bretagne*, Parfouru (Simon, à Rennes, 1894). — Les délégués de l'archevêque de Tours étudiés par Parfouru étaient des délégués de l'Officialité métropolitaine chargés de juger les procès des Bretons. En vertu des privilèges de la province, les plaideurs ne devaient pas être « trainés » hors de Bretagne.

cureurs administrent pour eux. Le fléau de la commende est même antérieur au xvi^e siècle : Guy de Laval, évêque de Saint-Brieuc en 1472, transféré à Rennes l'année suivante, conserve en commende son premier évêché jusqu'en 1478. C'est encore à cette déplorable pratique que nos prélats doivent d'être, en même temps qu'évêques, abbés commendataires d'un ou de plusieurs couvents. Dans ces conditions, tous ces grands personnages peuvent-ils vraiment exiger de leur clergé prédications, discipline, piété agissante et bons exemples ? Qu'on en juge d'après l'un d'eux :

Prélat très représentatif du haut clergé de l'époque, Charles d'Épinay, sacré évêque de Dol en 1565, est un grand seigneur²⁹. La généalogie de sa famille reste obscure jusqu'au xiv^e siècle, deux branches, l'une bretonne, l'autre normande s'enchevêtrant longtemps de manière assez complexe, mais un de ses ancêtres porte en 1364, à la bataille d'Auray, la bannière de Jean de Montfort. Au commencement du xv^e siècle, Robert d'Épinay élève, à Champeaux, l'église de la collégiale dont on admire encore les magnifiques stalles sculptées, les mausolées de Guy d'Épinay et de Claude d'Épinay, les belles verrières dont R. Allain est vraisemblablement l'auteur ; les tapisseries, le riche trésor ont malheureusement disparu. Un des petits-fils de ce Robert, Jacques, est évêque de Rennes ; la famille donne à l'Église un cardinal archevêque de Bordeaux et quatre autres évêques. Charles avait donc de qui tenir. Il était fils de ce Guy III d'Épinay et de Louise de Goulaine qui firent modifier par l'architecte Ricand, dans le style élégant de la Renaissance, leur massif château du xv^e siècle³⁰. Nul doute qu'il ait reçu une éducation en rapport avec un goût si éclairé. Cette éducation paraît même avoir été très mondaine bien qu'il fût entré de bonne heure dans les ordres

29. Voir l'importante étude de M. Henri Busson dans le tome III des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne : La Renaissance en Bretagne*.

30. *Épinay en Champeaux*, Ed. Frain, Vitré, Gilles, 1908.

et ait obtenu tout jeune l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois (1554)³¹.

Nous le trouvons vers 1558-1559, alors qu'il était déjà évêque mais non sacré, en compagnie de Ronsard et d'autres poètes de la Pléiade : « Un jour, raconte Brantôme, feu M. de Gua, un des galants et parfaits gentilshommes du monde en tout, me convia à la Cour d'aller disner avec lui. Il avoit assemblé une douzaine des plus scavants de la Cour entre autres Monsieur l'Evesque de Dol de la Maison d'Espinay en Bretagne, mess. de Ronsard, de Baif, des Portes, d'Aubigny (ces deux sont encore en vie qui m'en pouroyent démentir) et autres desquels ne m'en souvient. En devisant durant le disner de l'amour et des commodités, plaisirs et déplaisirs, du bien et du mal qu'il apportoit en sa jouissance, après que chacun eust dit son opinion de l'un et de l'autre, il [M. de Gua] conclud que le souverain bien de cette jouissance gisoit en cette vengeance que l'on prend d'un ennemi en séduisant sa femme et pria un chacun de ces grands personnages d'en faire un quatrain impromptu, ce qu'ils firent. Je les voudrois avoir pour les insérer ici, sur lesquels M. de Dol, qui disoit et écrivoit d'or, emporta le prix »³².

Cette victoire de l'évêque, Ronsard la célèbre dans un sonnet louangeur à la mode du temps ; mais le recueil des vingt-sept pièces préfacé en prose par l'auteur et publié en 1559, chez Guillaume Budé, libraire parisien, sous le titre « Sonetz amoureux », ne donne pas de son talent poétique une très haute idée. A l'exception de quelques vers épars faciles et jolis, sans plus, les sonnets ne sont guère que du médiocre Ronsard, assez semblables à beaucoup

31. Il fut aussi prieur de Saint-Exupère de Gahard (1551), de Saint-Jacques de Bécherel, de Liré (1556).

32. Brantôme, éd. Lalanne, t. XI, p. 113.

d'autres productions de l'époque³³. Il faut avouer que c'était là, même au xvi^e siècle, une façon originale de se préparer à l'épiscopat et aux discussions du Concile de Trente où il représentera quelque temps le clergé de France.

Malgré tout, dans ce xvi^e siècle si voluptueux même en Bretagne, on trouve des évêques vraiment attachés aux devoirs de leur charge : c'est à Rennes Yves Mayeuc (1507-1541), Aymar Hennequin (1573-1596), à Saint-Pol-de-Léon Rolland de Neufville ; pas un évêque breton n'incline à la Réforme ; mais ces prélats sont trop peu nombreux, leur influence est trop restreinte pour contrebalancer celle des grandes familles qui adhèrent nettement au protestantisme et entraînent la foule des maisons de petite noblesse attachées par de puissants liens à leur fortune.

Un changement notable s'était opéré dès la fin du xv^e siècle dans les mœurs et la manière de vivre de la noblesse : il s'accroît au xvi^e. Jadis, le seigneur breton, même le grand seigneur, vivait sur ses domaines, dans son château, au milieu des paysans, rarement au dehors : la noblesse bretonne était essentiellement terrienne : aux dernières années du règne de François II un puissant parti favorable à l'union avec la France s'était activement employé à réaliser le changement de régime. Le comte de Laval, les Rohan en étaient les principaux dirigeants. Le but qu'ils poursuivaient les obligea à vivre la plupart du temps à la Cour de France. Vinrent ensuite les guerres d'Italie entraînant aux côtés de Charles VIII, de Louis XII, de Fran-

33. Exemples de quelques sonnets :

Comme la fleur de la plante arrachée
Pallist son teint et se voit desséchée.

(Sonnet II.)

Mais cet amour jaloux de ma jeunesse,
D'un si grand mal mon cœur enchaîne et presse,
Que d'un printemps il m'a fait un hyver.

(Sonnet XXV.)

Le sonnet XI est le plus risqué, il commence ainsi :

Heureux ce soir où je tastay la cuisse..., etc...

gois I^{er} tout ce que la noblesse comptait de brillants capitaines. Et c'est de l'Italie que nos seigneurs bretons vont rapporter des idées nouvelles. C'est par eux, en grande partie, que s'introduira en Bretagne la Renaissance dont la marque apparaîtra bientôt dans la reconnaissance des châteaux, des édifices publics et privés, même des églises. D'autre part, la mode se généralise dans les familles nobles de couronner l'éducation des jeunes gens par des voyages et même de longs séjours en Italie.

En même temps que la Renaissance fait entrer à flots la lumière dans les châteaux et les monuments religieux, les esprits s'ouvrent plus librement aussi à la culture des lettres anciennes ; ils s'assouplissent, se libèrent de formules abstraites qui n'étaient plus à la fin que des mots sans idées, une sorte de mécanisme se mouvant à vide. A travers les Italiens, on découvre l'antiquité ; on la mêle à tout, même un peu inconsidérément. Il n'y a pas que l'archevêque d'Auch à répondre par des vers de Virgile aux consuls qui le haranguaient en gascon ; Fausto Andrelini loue Anne de Bretagne, sa bienfaitrice, en invoquant les Muses, Orphée, Amphion, Pénélope, Cornélie, et, plus tard, Charles d'Épinay élevant un mausolée à la mémoire de sa sœur Claude morte en 1554, louera la jeune fille « née pour les Muses, instruite par elles, une Minerve pour la chasteté », dans une épitaphe un peu païenne³⁴.

Il faut remarquer d'ailleurs que la noblesse du temps pratique un catholicisme plutôt facile. Les mœurs sont libres à la cour des Valois. On le voit dans le procès de Jacques de Nemours et de Françoise de Rohan pourtant protestante ; elles sont libres même dans les familles de province ; qu'on lise, pour s'en convaincre, les *Mémoires* de

34. Ronsard n'écrit-il pas sur la duchesse de Guise ce joli quatrain :

Venus la sainte en ses grâces habite,
Tous les amours logent en ses regards,
Pour ce à bon droit telle dame mérite
D'avoir esté femme de nostre Mars.

(*Le Recueil des Mascarades*, éd. Blanchemain, IV, p. 198.)

Charles Gouyon de la Moussaye. Tous ces seigneurs du xvi^e siècle, brillants et braves, nés catholiques, meurent en général catholiques, mais sans que leur religion les ait beaucoup gênés pendant leur vie, sans qu'ils aient été troublés dans leur existence élégante, souvent licencieuse, par des inquiétudes d'ordre métaphysique. Tous les jeunes nobles, même ceux de petite maison, prennent le ton à la Cour. Leur famille se ruinera peut-être, mais elle ne reculera devant aucun sacrifice pour les attacher au grand seigneur dont elle dépend. On ne s'étonnera donc point si, pourvus d'une charge dans la maison des Laval, des Rieux, des Rohan, d'un brevet de guidon ou de cornette dans les compagnies d'ordonnance du Roi, ils rapportent dans la province les modes, les habitudes, les mœurs nouvelles, « les déclarations à la lyonnaise, les baisers mouillés et autres nouveautés immorales importées d'au delà les monts »³⁵. Cela pour l'extérieur. Pour la tournure d'esprit, la façon de penser et de sentir, ils conservent par le lien mystérieux de l'hérédité, de l'éducation première, les anciennes croyances, mais elles sont comme obscurcies par le scepticisme ambiant qui neutralise l'action des dogmes sur le mode de vivre et pose une cloison étanche entre leur religion et leur existence.

Ces idées s'opposaient nettement à celles de la Réforme; le paganisme importé d'Italie, la morale rigoureuse de Calvin le condamnait absolument. Comment alors tant de seigneurs bretons, fils de la Renaissance, purent-ils devenir calvinistes? Il faut chercher à leur conversion d'autres motifs que la religion et même la simple morale.

Il y a deux noblesses en Bretagne à cette époque : celle des grandes familles comme les Rohan, les Laval, les Rieux et la foule des petits seigneurs qui gravite autour d'elle et vit de son influence. La grande noblesse est riche ; les ducs l'ont comblée de pensions et de terres ; malgré ses

35. Du Fail, *Contes et discours d'Eutrapel*.

excessives dépenses aux guerres d'Italie et sa vie de prodigalité à la Cour elle a conservé une puissante situation. La petite noblesse, au contraire, vit difficilement, obscurément, au fond de ses manoirs, alors que le tiers s'enrichit dans le négoce avec l'Espagne, les Flandres, le Nouveau Monde. Les rentes en deniers par suite de la baisse de la valeur de l'argent subviennent maigrement à ses besoins. L'excès des fondations pieuses qui ont lourdement grevé son budget et l'enrichissement parfois scandaleux du couvent voisin engendrent dans l'esprit du petit et pauvre gentilhomme campagnard l'envie d'abord, bientôt la haine des moines. Depuis que le duché est entre les mains du Roi les roturiers ont acquis plus de deux cent mille livres de rentes en fiefs. Alors, pour vivre, ne pouvant plus, faute d'argent, labourer leurs terres qui restent en friches, les petits seigneurs abandonneront leur foyer pendant les troubles au premier appel du chef du mouvement et n'y reviendront que la campagne terminée, enrichis ou plus pauvres suivant les hasards de la guerre. Au reste, les chefs ne se déclareront ouvertement qu'assez tard, quand ils jugeront suffisamment nombreuses et répétées les manifestations des petites gens et c'est un étranger qui décidera de l'heure propice.

Dans son adhésion à la Réforme, la grande noblesse bretonne obéira à des motifs d'ordres divers : influences étrangères, parenté, ambition politique, idées de puissance féodale plus ou moins conscientes, plus ou moins avouées³⁶. La démobilisation qui suivit le traité de Cateau-

36. Le vicomte Jean II de Rohan, chef de la puissante maison de Rohan, la plus riche de la province, avait des prétentions insoutenables d'ailleurs à la couronne ducal. Sa femme était la fille du duc François I^{er}, fils de Jean V, lui même fils aîné de Jean IV le conquérant. Anne de Bretagne ne représentait que Richard, comte d'Etampes, le plus jeune fils de Jean IV (*Histoire de Bretagne de la Borderie* continuée par Barthélémy Pocquet, t. IV, p. 562).

La royauté s'efforça d'obtenir la renonciation formelle de tous les prétendants au trône ducal; mais l'ambition des Rohan est connue. Les événements rappelèrent-ils dans leur esprit les espoirs de jadis? En ces temps troublés il est très possible que ces espoirs se soient réveillés sans qu'ils se manifestassent

Cambrésis laissa sans emploi un grand nombre de gentilshommes dont l'esprit de révolte et de cabale traditionnel chez les grands seigneurs fut alors encouragé par l'incertitude au début sur le parti qu'adopterait la Cour. Peu d'entre eux obéirent à un tourment d'esprit mystique. La petite noblesse les suivra par nécessité ou par intérêt³⁷.

Des indices révélateurs, des faits plus précis, l'émotion de l'autorité religieuse et civile, autant de signes certains que la Bretagne va entrer bientôt dans le mouvement actif de la Réforme.

Albert le Grand nous fournit un premier renseignement utile dans la *Vie d'Yves Mayeuc*, évêque de Rennes (1507-1541). On y lit, en effet : « l'hérésie de Luther ayant commencé à infecter la ville de Rennes, par sa vigilance il l'étouffa en son commencement, à l'aide et diligence de frère Guillaume Supremus, docteur premier gradué en théologie depuis la réformation du couvent et Inquisiteur de la Foy; lequel fit rechercher les auteurs de l'hérésie et les poursuivit si bien qu'ils furent contraints de vider la ville et le pays ».

Malgré leur brièveté et leur imprécision, ces détails ne permettent pas de mettre en doute la réalité des faits : Il est certain qu'avant la mort du pieux évêque (20 septembre 1541), les idées nouvelles furent importées à Rennes et se répandirent aux alentours. D'où venaient-elles ? Il est difficile de le savoir ; dans tous les cas, si elles n'étaient pas nées sur le sol breton elles durent quand même y laisser des germes, mais il faudra plusieurs années encore pour que ces germes se développent.

ouvertement, comme dans les familles des Rieux, des Laval, même des Tournemine, des Montbourcher et autres seigneurs de moindre importance, les idées de puissance féodale antérieure à la réunion de la Bretagne à la France.

37. Dans son ouvrage, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, M. de Calan déclare qu'il n'a pas trouvé moins de soixante-dix familles nobles où se rencontrent des seigneurs ayant embrassé le protestantisme à l'exemple des Rieux, des Laval, des Rohan, des Montbourcher, des La Chapelle, des Tournemine..., etc... (p. 253).

Les idées de Luther n'avaient d'ailleurs que peu de chance de s'acclimater chez nous. L'esprit français — et Rennes était une des villes les plus françaises de la province — n'est point mystique à la façon de celui des Allemands ; il lui faut des doctrines concrètes, clairement définies. On devra attendre que Calvin qui s'est enfui à Bâle à la suite du scandale causé par le discours de Copp, ait publié le texte latin de « l'Institution chrétienne » avec la fameuse lettre au Roi, qu'il se soit définitivement imposé à Genève qui l'avait chassé tout d'abord, qu'il ait terminé la traduction française de son œuvre maîtresse et pris en main la direction du mouvement. De Genève devenu sous sa rude autorité la Rome protestante, par ses lettres innombrables, son intervention incessante, son activité appliquée aux plus petits détails, il s'efforcera de maintenir avec l'intransigeance la plus absolue les doctrines nouvelles³⁸ ; le

38. Peut-être faut-il tenir compte aussi d'un fait particulier, d'ailleurs peu important, mais assez curieux : on lit dans la *Vie de Jean Knox*, par Th. M'Crie (p. 41 et 42), qu'après la prise du château de Saint-André, en Ecosse, par les Français de Strozzi, à la fin de juillet 1547, les défenseurs faits prisonniers furent amenés en France. Certains d'entre eux furent incarcérés à Rouen, à Cherbourg, à Brest, au Mont-Saint-Michel. D'autres furent conduits sur les galères du Roi de Rouen à Nantes où ils passèrent l'hiver. Pendant que les galères stationnaient en Loire, tout fut mis en œuvre pour convertir Jean Knox et ses compagnons hérétiques : on célébrait souvent la messe sur la rive, on chantait le *Salve Regina*; nul doute que la curiosité du peuple de Nantes qui assistait à ces cérémonies n'en fut éveillée. Un jour une peinture représentant la Vierge fut apportée sur les galères et un officier voulut faire baiser l'image à l'un des prisonniers : « Je n'en ferai rien dit celui-ci, de telles idoles sont maudites, je n'y toucherai pas ». — « Vous le ferez pourtant », dit l'officier, en lui appliquant de force l'image sur la bouche. Alors le prisonnier, saisissant vivement l'image, la jeta dans la Loire, en s'écriant : « Laissez Notre-Dame se sauver elle-même; elle est assez légère, elle apprendra à nager ». Les officiers sauvèrent à grand-peine leur vierge des flots et depuis lors les prisonniers furent délivrés de ces obsessions. L'histoire fut-elle connue des Nantais ? Y eut-il communication entre eux et les prisonniers ? On ne le sait. Il est possible que Jean Knox, qui était un disciple de Calvin et fut un des fondateurs du presbytérianisme, ne put se retenir d'employer son zèle à répandre sa doctrine pendant les dix-neuf mois de sa captivité, mais aucun fait ne permet de constater l'influence au point de vue religieux de son séjour à Nantes, bien que ce séjour coïncide avec les progrès de la Réforme et le mouvement vers Genève qui va bientôt se produire en Bretagne. Le séjour de Knox à Nantes est signalé dans les Mémoires du Congrès de « l'Association pour l'avancement des Sciences » (*La ville de Nantes et la Loire-Inférieure*, 1898, p. 385), comme pouvant avoir eu quelque influence sur la propagande des idées religieuses.

Synode parisien de 1559 les fixa pour les Eglises Protestantes françaises.

L'établissement définitif de Calvin en Suisse est de 1541; un mouvement se dessine bientôt vers la capitale du calvinisme ; très sensible à Bourges, il se fait sentir également chez nous. Les archives d'Etat de Genève conservent — malheureusement la série est incomplète — trois volumes du « Registre des habitants » sur lequel étaient inscrits les étrangers de passage à leur arrivée dans la ville avec leurs noms, la date de l'inscription, l'origine, quelquefois, mais rarement, la profession. Voici les noms bretons qu'on y relève ³⁹ :

1^{er} VOLUME : 15 janvier 1549 — 29 janvier 1560.

12 avril 1549.	Page	3.	André Voyer, Bretagne.
3 mai 1549.	—	5.	Mathurin Buynard, Vannes.
—	—		François Buynard, —
12 juill. 1549.	—	8.	Pierre Brun, Bretagne.
19 juin 1550.	—	10.	André Vayer, Laval ⁴⁰ .
25 août 1551.	—	51.	Pierre Brun, tissotier, Bretagne.
			François } Buynard frères,
1 ^{er} déc. 1551.	—	55.	Mathurin, } gentilshommes, Bret.
27 fév. 1554.	—	74.	Noble Jacques Grimaud, de la maison de Procé, en Bretagne (comté de Nantes).

39. Inscription complète à titre d'exemple : « Réception de André Voyer, en Bretagne, faite du 12 d'avril 1549 ». Les inscriptions ne sont pas toutes semblables, mais elles ne contiennent pas d'autres renseignements que ceux portés au tableau ci-dessus. L'orthographe est souvent défectueuse, qu'il s'agisse du nom du personnage ou de son origine. Les étrangers qui voulaient se fixer définitivement, se faisaient recevoir bourgeois de la ville. Après leur réception à la bourgeoisie, ils étaient inscrits sur un registre spécial publié par Covelle.

40. Les gens de Laval sont fréquemment qualifiés bretons au xvi^e siècle, sans doute à cause de la proximité de la frontière bretonne, peut-être à cause de la famille des Laval, barons de Vitré, occupant de hautes fonctions en Bretagne. C'est ainsi que l'on trouve un Jacques Pelisson, réfugié à Lausanne en 1570 (5 septembre), qualifié originaire de « Laval, en Bretagne » (Bull. de l'Hist. du P. F., vol. XXI).

- 12 oct. 1556. — 156. Charles Ferré, dict la Garaye, de l'évêché de Saint-Malo, en Bretagne.
- 15 fév. 1557. Page 165. Noble Jehan le Voyer, natif de Plarmer (?), en Bretagne.
- 18 oct. 1557. — 207. Benoit Mogue, natif de Crest, en Bretagne, compagnon menuisier.
- 21 oct. 1557. — 219. Robert de Chinon, cortiglier et canonier, Nantes.
- 3 avril 1559. — 288. Jehan Vallier, Bretagne.
- 1^{er} mai 1559. — 331. Robert le Botaillier, natif de la ville de Regnes (Rennes), en Bretagne.
- 8 juin 1559. — 333. Olivier Potier, cordonnier d'Alée (Aleth. Saint-Malo).
- 24 juill. 1559. — 339. Jaques Maubihan, Rennes.
- 4 sept. 1559. — 343. André Botin, cordonnier, Rennes.
- 25 sept. 1559. — 350. Roland Halna, de Marcillé-Raoul, év. de Rennes.
- 16 oct. 1559. — 352. Nicolas Boutier, escolier, d'Albanat, en Bretagne.
- 20 nov. 1559. — 355. Bertrand Bodin, fils de feu Pierre, Nantes.

2^e VOLUME : 2 septembre 1572 — 14 août 1574.

- 18 sept. 1572. Page 403-407. Jacques Duchesne, escolier, Nantes.
- 20 sept. 1572. — 411. Gilles Goret, de Blain, en Bretagne.
- Guillaume Lemaistre, de Derval.

3^e VOLUME : 18 janvier 1585 — 11 octobre 1587.

Aucune inscription de noms bretons.

Cette liste de 24 noms, répétitions comprises, à la vérité peu importante, est instructive quand même. Les artisans, les écoliers y voisinent avec les gentilshommes ; sans doute, Les ouvriers de métier voyagent beaucoup au xvi^e siècle, mais à l'exception de quelques spécialistes, imprimeurs, brodeurs, ouvriers d'art, ils franchissent rarement les frontières. Un compagnon menuisier comme Benoit Mogue, des cordonniers comme Olivier Potier et André Botin, un tisseur comme Pierre Brun n'avaient que faire d'aller à Genève se perfectionner ; ils trouvaient en France ce qui était nécessaire pour compléter leurs connaissances professionnelles. En ce qui concerne les gentilshommes, il faut distinguer : deux d'entre eux sont à considérer à part. Quant aux autres, on ne voit pas les motifs d'intérêt particulier ou politique qui les aient amenés à Genève. Pour les écoliers, ils allaient généralement, on l'a vu, en Italie ou en Allemagne. Enfin, jusqu'en 1558 au moins, la persécution contre les Réformés en Bretagne est inexistante. Nos Bretons ne vont donc point à Genève pour la fuir et, plus tard, ils se réfugieront de préférence au plus près, en Angleterre et « aux Iles », c'est-à-dire à Jersey et à Guernesey, sans s'exposer à traverser la France. Mais comme cette époque de 1549 à 1558 est celle de la préparation du mouvement calviniste dans la province, ainsi qu'on l'a vu aux pages précédentes, tout autorise à rattacher à cette préparation les voyages des Bretons en Suisse, voyages sans grands risques encore à ce moment. On remarque, en effet, que André Voyer (ou Vayer) est inscrit une première fois le 12 avril 1549 puis le 19 juin 1550, les frères Buynard le 3 mai 1549 puis le 1^{er} décembre 1551, Pierre Brun le 12 juillet 1549 et le 25 août 1551 ; n'en peut-on pas raisonnablement conclure qu'ils se rendaient à Genève, la Rome calviniste, prendre les instructions des dirigeants, de Calvin lui-même, qu'ils étaient en quelque sorte de véritables agents de liaison allant et venant de Bretagne en Suisse ?

Dans sa brochure, *La Bretagne au XVI^e siècle*, M. de Calan avait déjà cité parmi les nouveaux habitants de Genève, au 12 octobre 1556, Charles Ferré seigneur de la Garaye. De nouvelles recherches aux Archives d'Etat de Genève m'ont permis d'établir plus sûrement la situation des Ferré et aussi celle des Grimaud. Ce Charles Ferré, inscrit d'abord sur le « Registre des habitants » est reçu bourgeois de la ville le 8 avril 1557. Il est, en effet, seigneur de la Garaye⁴¹ et mari de Bonaventure de Teilhac. Un autre Charles Ferré, son frère, est seigneur de la Ville-ès-Blancs. Ils sont tous les deux fils de Bertrand Ferré, seigneur de la Garaye, dont la seconde femme, Peronnelle de Guémadeuc, meurt à Dinan le 25 août 1573 dans la foi catholique ; son mari était décédé avant 1557.

Les Grimaud de la maison de Procé au comté de Nantes, sont en Suisse depuis plus longtemps, Jacques Grimaud est inscrit, comme on le voit au tableau, sur le « Registre des habitants de Genève » dès le 27 février 1554. Son fils François, baron de Montricher, petite seigneurie du canton de Vaud, figure comme caution avec Charles Ferré, seigneur de la Ville-ès-Blancs, dans un acte reçu par M^e Jean Ragueau, notaire à Genève, le 16 février 1562. Aux termes de cet acte Charles Ferré, seigneur de la Garaye, et sa femme Bonaventure de Teilhac vendent à Henry Scringier⁴²,

41. La Garaye, paroisse de Taden, canton ouest de Dinan; la Ville-ès-Blanc, en Sévignac. M. du Guerny, dont la complaisance est inépuisable, m'a fourni des renseignements qui corroborent ceux trouvés à Genève. Il pense que les Grimaud et les Ferré peuvent être unis par des liens de parenté.

42. Cet Henry Scringier est-il un client des nombreux banquiers genevois auxquels le roi de France s'adressa souvent pour remplir ses coffres toujours vides ? C'était, en tout cas, un personnage important : originaire de Dundee (Ecosse), il prit ses grades à l'Université presbytérienne de Saint-Andrew's (1533-1534), vint en France et poursuivit ses études à Paris et à Bourges. Jusqu'en 1558, il fut secrétaire de *Claude Dodieu, évêque de Rennes*, qu'il accompagna dans ses nombreuses ambassades, notamment en Italie. Réfugié à Genève en 1561, il surveilla d'abord l'édition des livres savants publiés par Henri Estienne. C'était un bibliophile et un humaniste. Il professa ensuite la philosophie à l'Académie de Genève, puis le droit en 1565. Elu au Conseil des Deux cents ou Grand Conseil en 1563, il mourut le 23 septembre 1572 (*Histoire de l'Université de Genève; l'Académie de Calvin*, Ch. Borgeaud, Genève, 1900).

De l'acte que je viens de mentionner, il résulte que le huguenot Charles Ferré de la Garaye devenait créancier de son souverain, situation assez originale.

docteur ès droit et bourgeois de Genève, divers immeubles, bâtiments et terres qu'ils y possédaient depuis plusieurs années; la vente est consentie moyennant le prix de 700 écus sol payés comptant et le transport aux vendeurs d'une créance de 907 écus due à Henry Scringer par « le roy de France avec les profits d'icelle somme accordés jusques au décès du feu roy Henry ». D'autres actes notariés du dépôt des archives génevoises prouvent par les achats des Ferré et des Grimaud qu'ils étaient arrivés en Suisse bien pourvus d'argent. Ces deux familles bretonnes ont donc acquis dans le pays de Genève, même avant le mouvement calviniste en Bretagne, une situation stable et qui paraît définitive; toutefois, François Grimaud n'a pas rompu tout lien avec son pays d'origine; il s'y est marié à Renée de la Chapelle qui paraît bien être, sinon une fille ou une sœur, au moins une parente de ce René de la Chapelle, seigneur de la châtellenie de Sion, qu'on retrouvera bientôt. Renée de la Chapelle, dame Grimaud de Montricher, amène de Bretagne à Genève son fils Claude la même année 1562; nous sommes ici en pleine société réformée: les Ferré et les Grimaud, comme les frères Buynard sont, en effet, d'incontestables Huguenots.

Les Ferré sont les premiers seigneurs bretons inquiétés pour fait de religion dans la province. Voici ce qu'on trouve à leur sujet dans les registres du Parlement de Bretagne: « du Vandredy matin 27 de mars 1555, le Procureur général du Roy a présenté à la court une lettre missive et commission du Roy par lesquelles il mande à la dite court informer contre Charles Ferré sieur de la Garaye accusé d'hérésie et d'avoir bruslé les ymaiges de sa chapelle, suivant lesquelles il a requis commissaires estre baillés pour vacquer auxd. informacions, disant avoir differé de les présenter le jour d'hier espérant faire prendre led. Ferré qui estoit en ceste ville, ce quil n'a peu faire pour ce qu'il s'en est allé. Les dites lettres mises en délibéracion. » — La Court a

commis et commet M^{es} Pierre Marec, Bertrand Glé et Jehan verve satirique des contemporains. Mais il faut tenir Tituau, conseillers, et chaineun le premier requis pour vacquer auxd. informacions. »⁴³

Aucun document ne permet de connaître les termes de la condamnation, mais au mois d'août le Roi prenait cette décision : « Aujourdhuy dernier jour d'août, l'an 1555, le Roy estant à Saint-Germain-en-Laye a donné et octroyé au capitaine Breil, gouverneur de Mariembourg, les confiscations et amandes en quoi pourront estre condamnez *Charles Ferré sieur de la Garayé et son frère* et Jehan sieur de Canquoy, son beaufrère, pour estre atteints du fait d'hérésie. En tesmoins de quoy le dit Seigneur m'a commandé expédier aud. capitaine Breil le présent brevet et en faisant apparoir de la sentence donnée à l'encontre d'eux toutes les lettres de don qui pour ce lui seront nécessaires, monseigneur le connétable présent. » Signé Bourdin⁴⁴.

Charles Ferré et son frère sont poursuivis conjointement : ils durent s'enfuir ensemble ; au moment où est pré-

43. Cité par Vaurigaud, *Essai sur l'Histoire des Eglises réformées de Bretagne*, Paris, Cherbuliez, 1870, t. I, p. 3, la note.

44. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1146. La condamnation aurait déjà été prononcée si l'on s'en rapporte à cette phrase du document cité : « en faisant apparoir de la sentence donnée à l'encontre d'eux ». Le capitaine Breil, gouverneur de Mariembourg, est une des figures bretonnes les plus attachantes de l'époque. Elle a fait l'objet d'un très intéressant travail du comte de Palys publié en 1887 chez Plihon et Hervé, libraires-éditeurs à Rennes, sous le titre : *Le capitaine Breil de Bretagne*; c'est un tableau très précis appuyé de preuves authentiques des mœurs militaires et civiles du temps. L'attribution au profit du capitaine Breil des biens confisqués sur Charles Ferré de la Garayé était la récompense de ses exploits à l'île de Serq (1549-1551); à Metz (1552-1553) où il fut fait prisonnier, à Théroouanne (1553) où il fut contraint de se rendre avec la garnison après avoir été blessé à la cuisse d'une arquebusade qui le rendit boiteux pour le reste de ses jours, enfin au siège et à la prise de Mariembourg dont il fut nommé gouverneur. « Malheureusement, dit M. de Palys (p. 60), à propos du don royal, Charles Ferré était frère de Marie Ferré, femme d'un autre Julien du Breil, auteur d'une branche cadette de cette maison et cousin du capitaine Breil comme Julien du Breil de Rays Mallerie. Aussi nous verrons plus tard ce second Julien, tout aussi processif que le premier, profiter de la vieillesse du vieux lion pour l'attaquer en justice, réclamer contre ce don du Roi, et qui plus est, revendiquer pour lui-même les confiscations faites sur son beau-frère ». Grâce à la protection de Henri III, Breil put se tirer à son honneur de ce procès (p. 137). Il fut gouverneur de Granville pendant les guerres religieuses

sentée la requête du Procureur du Roy ils avaient déjà disparu. Nous savons maintenant qu'ils s'en étaient allés à Genève rejoindre des compatriotes, les Grimaud, qui y étaient établis avant eux. Quelques-uns paraissent avoir avec les Grimaud fixé en Suisse leur résidence définitive. Jehan le Voyer épouse, le 21 avril 1561, Aymée de Corguilleray, fille d'un réfugié comme lui⁴⁵. Le 10 octobre 1565, il faisait baptiser son fils Théodore, filleul de Théodore de Bèze, dans l'église Saint-Pierre, et le 30 janvier 1569 sa fille Anne, filleule de Nicolas de Gallars. Des actes de vente ou de prêts le concernant se trouvent dans les minutes notariales conservées aux Archives d'Etat de Genève.

Charles Ferré achète un hôtel rue des Chanoines en octobre 1556 et une propriété dans le mandement de Jussy (banlieue de Genève) le 13 juillet 1557 ; le 8 avril il avait obtenu pour lui et son fils « Regné » les droits de bourgeoisie. Sa femme Bonaventure de Theillac ne paraît pas avoir sollicité cette faveur, peut-être pour se réserver la facilité d'aller et venir de Genève en France plus librement.

François Buynard était également propriétaire à Jussy et voisin de Charles Ferré avec qui il entretenait d'amicales relations⁴⁶.

Auprès de ces Bretons installés au foyer du calvinisme, les Réformés français trouveront plus tard un sérieux appui⁴⁷.

45. Ce réfugié est Philippe de Corguilleray, sieur du Pont, qui était parti de Honfleur le 20 novembre 1556 pour mener au Brésil une troupe de 290 personnes y compris les équipages de ses trois navires. Il demeurait en Suisse au domaine de Bossy (aujourd'hui la Rivière) quand vint le solliciter une lettre de Coligny, dont il était voisin en France, près Châtillon-sur-Loing, lui demandant de conduire des colons et des ministres à Villegagnon. Il ne put s'entendre avec ce dernier et le 4 janvier 1558 il quittait le Brésil pour rejoindre ses enfants à Genève. Il suivit la Renaudie à Amboise, essaya de s'enfuir, mais fut pris et exécuté (Voir *La Conjuratton d'Amboise et Genève*, Henri Naëf, p. 108-109 et les notes).

46. Voir *La Conjuratton d'Amboise et Genève*, par Henri Naëf, passim, E. Champion, édit., 1922. — On remarquera que Ch. Ferré, seigneur de la Ville-ès-Blanc, ne figure pas sur le « Registre des habitants ».

47. Voir ci-après, p. 75, 86.

Vaurigaud signale pour cette même année 1555 que l'évêque Antoine de Créqui constatait dans sa tournée épiscopale que les Réformés s'assemblaient un peu partout, notamment aux portes de Nantes, à Saint-Similien⁴⁸. Deux ans plus tard le Parlement de Rennes ordonnait une enquête au sujet de « deux enfants qui ont porté parole mal sonnante du Saint-Sacrement de l'autel et de quoy y a procès devant le juge ordinaire et puisqu'il procède *ex ore infantium*, dit de Musillac l'introducteur de la requête, fault qu'il y ait des instructeurs et que il y a eu des *Ymaiges rompuz* »⁴⁹. Ainsi, en Bretagne, comme ailleurs, le mouvement protestant débute par des brisements de statues. Les ministres s'écriaient : les images sont des signes d'idolâtrie⁵⁰ et les néophytes ardents traduisaient en faits ces paroles, brisant les statues et les croix. On imagine quel dut être en Bretagne le ressentiment populaire. Ces actes individuels de la foi nouvelle, les réunions qui deviennent de plus en plus nombreuses, de moins en moins secrètes, sont des preuves certaines que le mouvement calviniste commence dans la province. Le voyage de d'Andelot va l'intensifier et en coordonner les manifestations.

48. Vaurigaud, I, p. 8.

49. 3 août 1557. Reg. du Parlement.

50. Un prédicateur protestant, Adrien le Métayer, disait le 19 juin 1544 « les images ont été inventées par l'avarice des artisans » (Proposition XV, D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, 3 vol., 1724-1728, t. I, p. 101). Singulière façon d'apprécier les chefs d'œuvre de la sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance et le désintéressement bien connu de nos vieux « tailleurs d'images ».

CHAPITRE II

La période religieuse active.

La Cour s'était rendue en Bretagne au devant des ambassadeurs anglais envoyés par Edouard VI pour remettre à Henri II l'ordre de la Jarretière ; le connétable de Montmorency et l'amiral Gaspard de Coligny faisaient partie de la mission. Henri II s'arrêta quelques jours à Châteaubriant où le connétable le reçut dans le magnifique château qu'il tenait de la libéralité de Jean de Laval. C'est à Châteaubriant que fut signé, le 27 juin 1551, l'Edit qui prohibait la publication et la vente des livres suspects d'hérésie. Là également avait été arrêté le mariage de Gaspard de Coligny avec Charlotte de Laval dont la nièce, Claude de Rieux, épousait cinq mois plus tard François de Coligny, seigneur d'Andelot. Le mariage du frère de l'Amiral aura pour le développement du calvinisme en Bretagne une importance considérable. Après avoir pris part à l'expédition d'Ecosse¹, s'être entremis activement aux négociations qui amenèrent la restitution par les Anglais de Boulogne, d'Andelot fut envoyé défendre Parme contre les armées de l'Empereur et du pape Jules III. C'est là qu'il tomba dans une embuscade, fut pris et interné à Milan².

1. Des officiers de l'armée de secours envoyée en Ecosse y trouvèrent l'occasion de passer au protestantisme de Knox; par exemple, le commissaire des guerres Gaillard de Forsan qui se fit protestant et ramena d'Ecosse un gendre protestant, Patrice Oulf (Wolf) (communiqué par M. Bourde de la Rogerie).

2. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. I, p. 101 et 102. François de Coligny était né à Châtillon le 18 avril 1521. C'était le troisième fils de Louise de Montmorency et de Gaspard de Coligny. Louise avait été demoiselle d'honneur de la reine Anne à la Cour de Louis XII; lorsque François Ier épousa, Eléonore d'Autriche, elle fut rappelée à la Cour où ses fils Gaspard, Odet et François reçurent une brillante éducation. Gaspard et François voyagèrent en Italie (*Lettre de Catherine de Médicis*, t. I, p. 17). Odet de Coligny était cardinal à 16 ans (1533), archevêque de Toulouse (1534), archevêque de Reims, évêque de Beauvais, titulaire de quatorze abbayes et prieurés, dont l'abbaye

Esprit curieux comme tous les lettrés de l'époque des controverses religieuses alors si ardentes, préparé d'ailleurs par l'éducation reçue de Nicolas Bérauld³ et par les relations de sa famille avec Renée de France et Catherine Larchevêque, dame de Soubise, deux Protestantes; impressionné enfin par les derniers moments de sa mère morte dans les pratiques de la religion de Calvin, d'Andelot chercha à tromper les ennuis de sa captivité par la lecture des livres et l'examen des idées nouvelles. Laissons ici parler Brantôme : « Mons. d'Andelot, dit-il, avait espousé toujours pour prison le chasteau de Milan despuis qu'il fut pris à Parme. J'ay ouï dire à aucuns et mesmes à aucuns soldats Espagnolz vieux mortes payes dans Milan que durant sa prison noyant autre exercice se mit à la lecture et à se faire porter toutes sortes de livres sans que les gardes les visitassent, car pour lors, l'inquisition n'y estoit si étroite comme depuis, et que là et par là il s'apprit la nouvelle religion outre quil en avoit senty quelque fumée estant allé en Allemaigne à la guerre des protestants. Voyla que cest du loysir et de l'oysiveté. Tant fait-elle apprendre

de Sainte-Croix de Quimperlé. C'est à ce moment qu'il fit construire à La Roche-Bernard une jolie demeure qui existe encore et appartient aujourd'hui au docteur Cornudet, maire de la ville, qui l'habite. Les armes d'Odet de Coligny et le chapeau de cardinal sont encore visibles dans les sculptures de la façade principale. Si la maison garde un aspect assez sévère, la porte et les fenêtres ont un cachet nettement Renaissance par leurs pilastres délicats, leurs chapiteaux et surtout la jolie frise surmontant l'une des fenêtres avec sa ronde d'enfants qui dansent en se donnant la main.

Odet devint protestant comme ses frères. Il s'enfuit en Angleterre en 1568 (septembre). L'année suivante (23 mars), un arrêt du Parlement le condamna pour crime de lèse-majesté, le déclara déchu de tous les titres et dignités qu'il tenait du Roi, le frappa de 200.000 livres d'amende et ordonna la destruction de ses armoiries. C'est sans doute en exécution de cet arrêt que les sculptures de sa maison de La Roche-Bernard furent mutilées. Une bulle du 30 mars le frappa d'excommunication comme hérétique. Il ne fut jamais prêtre, mais seulement sous-diacre ou diacre.

Il s'occupa activement en Angleterre de subvenir aux besoins des protestants français (Voir l'étude de M. Léon Marlet dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1883-1884).

3. Nicolas Bérauld, philologue et humaniste, était de cette opinion moyenne où se tenait Erasme, mais il penchait vers les doctrines nouvelles; il s'était lié d'amitié avec Louis de Berquin qui fut brûlé en 1529.

force choses mauvaises dont après on s'en répent : aussi en apprend-elle de bonnes dont on s'en trouve bien »⁴.

Comment et de qui d'Andelot se procura-t-il ces livres ? Les idées de Luther avaient pénétré en Italie⁵ par le nord ; comme aussi celles de Calvin : la proximité de la frontière permet de croire qu'elles étaient rapidement venues jusqu'à Milan. D'autre part, toutes les armées d'Europe possédaient de nombreux soldats allemands luthériens, les armées espagnoles et même les armées du pape et des princes italiens comme les autres. Mais, à ce moment, le mouvement de la Réforme en Italie, d'abord assez vif, s'apaisait. Ne peut-on pas voir plutôt ici l'influence de Ferrare, éloigné seulement de Milan d'environ cinquante lieues si l'on suit les routes de la vallée du Pô ? Quoi qu'il en soit, c'est bien de cette époque que date la conversion au protestantisme de François de Coligny.

Libéré après cinq années de détention, il rentra en France au mois de juillet 1556⁶ et reprenait aussitôt la charge de Colonel général de l'infanterie française que son frère l'amiral avait exercée pendant son absence.

Il n'entre point dans le cadre de ce travail de le suivre au siège de Saint-Quentin où il se battit furieusement, resta le dernier sur la brèche, fut pris de nouveau et s'échappa au péril de sa vie⁷, mais je dois signaler un incident survenu après la prise de Calais où il se conduisit aussi très vaillamment⁸. A Metz, en 1552, le duc de Guise avait fait brûler les livres hérétiques trouvés dans la ville : il fit de même à Calais et d'Andelot ne put s'empêcher de « blâ-

4. *Brantôme*, éd. Lalanne, t. VI, p. 24 et suiv.

5. *La Réforme en Italie*, E. Rodocanachi (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1915).

6. Il fallut de nombreuses démarches de Brissac, de Laubespine, du cardinal de Trente, du cardinal de Carafa.

7. *Mémoires de la Chastre. Mémoires de l'Etat de France...* B. N., ms. franç., vol. 5141, f° 1 et suiv.

8. La prise de Calais eut dans toute la France un retentissement énorme (*Bibl. nat.*, Nouv. acq. franç. 1723, f° 28 r°). Calais avait été bloqué du côté de la mer par une flotte d'armateurs et de pirates convoqués de tous les ports du royaume. La Bretagne y eut sa part.

mer la superstition de M. de Guise qui vouait aux flammes les évangiles du protestantisme⁹ ».

Trois mois après la prise de Calais, le 24 avril, était célébré à Notre-Dame le mariage de Marie Stuart, déjà en France depuis plusieurs années, avec le Dauphin¹⁰. Quelques jours auparavant, d'Andelot s'était acheminé vers la Bretagne et bientôt arrivait à Nantes.

L'Amiral ayant été emmené en captivité après la prise de Saint-Quentin, en même temps que le connétable de Montmorency, le Roi confia à d'Andelot la charge d'Amiral de France pour l'exercer pendant l'absence de son frère Gaspard ; c'est en cette qualité que François de Coligny venait en Bretagne inspecter les côtes sur lesquelles on craignait quelque entreprise des Anglais.

Le triomphe des Guise qui mariaient leur nièce, la reine d'Ecosse, au Dauphin, ajoutant ainsi une couronne à l'apanage des Valois, déterminait-il d'Andelot à jeter le masque dans un accès de jalousie contre les Lorrains et à faire profession publique de calvinisme ? Avait-il senti que la royauté à la veille d'être libérée de la guerre allait résolument combattre les nouvelles doctrines ? Que le moment où elles s'affirmaient partout était favorable ? Que les attaques attendues de la flotte anglaise sur les côtes dégarniraient l'intérieur du pays de troupes et faciliteraient l'entreprise ? Toutes ces raisons durent se présenter à un esprit aussi averti, aussi entreprenant et résolu que le sien. Il connaissait d'ailleurs le pays où sa femme avait de vastes possessions ; il savait y trouver des adhérents préparés à le recevoir et à lui ménager un succès certain : tout était arrêté d'avance. Son voyage fut bien plus une tournée de propagande religieuse qu'une inspection militaire.

9. Ch. Merki, *Coligny*, Paris, 1909, p. 142.

10. « J'ay eu certaines nouvelles de l'arrivée en bonne santé de ma fille la royne d'Ecosse au havre de Roscou, près Léon ». Lettre de Henri II à M de Humière, ambassadeur de France à Londres (*Annales de Bretagne*, XIII, 150). Marie Stuart débarqua à Roscoff, le 15 août 1548.

Deux ministres de la religion nouvelle l'accompagnaient : Jean Gaspard Carmel ou Cormel, dit Fleury, marié à une nièce de Farel et envoyé par l'Eglise de Neufchâtel à celle de Paris, et Pierre Loiseleur, sieur de Villiers et de Westhoven, ami de Théodore de Bèze qu'il avait connu à Genève. Carmel prêcha-t-il à Nantes, comme le dit Vaurigaud?¹¹ Aucun document ne permet de l'affirmer. L'oncle de d'Andelot, Anne de Montmorency, était pourtant capitaine de la ville, mais son lieutenant, René de Sanzay, n'étant pas suspect de tendresse pour les nouveaux convertis, on jugea prudent de choisir un terrain plus favorable, et Carmel s'en alla prêcher au château de la Bretèche, en Missillac, propriété de la femme de d'Andelot. Il semble bien que la population resta réfractaire, malgré la situation officielle de d'Andelot et l'influence des Rieux dans le pays ; c'est la petite noblesse locale qui se déclara la première. Le dimanche de Pâques, 10 avril, à la maison de Lormaye ou Lourmois, en Nivillac, près La Roche-Bernard, chez Jean Apuril, trésorier des Etats, se rencontrèrent avec le pasteur, trois petits gentilshommes du pays : Jean, Julien et Tristan du Bois ou du Bouays, sieurs de Beaulac, Botevrel et Bochemer; sur l'avis des frères du Bouays à qui leur connaissance du pays permettait de « savoir par quel endroit on commencerait à travailler convenablement¹² », il fut décidé que ce serait par le Croisic où il y avait déjà six ou sept Protestants connus¹³. Carmel s'y rendit donc le 12 avril et prêcha d'abord au château en toute liberté, mais quand il voulut deux jours après entrer dans l'église principale de la ville, Notre-Dame de la Pitié, il fut reçu à la porte par l'official de Nantes, Nicolas le Meignan et le promoteur du diocèse, Alain Le Moine, repré-

11. T. I, p. 11.

12. Théod. de Bèze, *Hist. Ecclés.*, I, p. 97.

13. « Ce n'est pas qu'il y eut un grand nombre de personnes qui connussent l'Evangile et se fussent déclarées pour lui; c'est à peine s'il y en avait six ou sept dans ce cas » (Vaurigaud, I, 14).

sentants de l'évêque, qui prononcèrent contre lui l'excommunication. Il semble difficile d'admettre qu'à cette époque, au début du mouvement calviniste, qui pouvait éveiller la curiosité du peuple mais non ses sympathies spontanées pour des prédicants étrangers, l'acte de prêtres catholiques agissant au nom de l'évêque, ait été accueilli par des raileries, comme le dit Vaurigaud ; d'autant moins que des prêches qu'il nous assure, d'après de Bèze, avoir eu lieu le 15 et le 16, nulle trace, et que le dimanche 17, Carmel, abandonnant la place, se rendait au bourg de Batz ¹⁴. D'Andelot avait jugé inopportun de se montrer au Croisic, mais on le trouve à Batz où l'official du diocèse s'est également rendu. Calvin n'a jamais été partisan d'enlever au culte catholique ses églises et il s'est toujours élevé contre les tentatives faites par les Protestants pour s'en emparer ¹⁵. Vaurigaud les réproouve également. Il n'en est pas moins certain que Carmel renouvela sa tentative à Batz et que, malgré l'official, il y prêcha dans la chapelle de Notre-Dame du Murier. Sans doute que ce procédé de « violence » ¹⁶ fut mal accueilli, car la sédition allait éclater sans l'intervention de d'Andelot qui permit à Carmel d'achever son prêche. Dès le lendemain, d'Andelot et Carmel quittaient la contrée. Entre temps, on était allé visiter, au château de Blain, Isabeau de Navarre, douairière de Rohan, dont on connaît les idées calvinistes : elle regut d'Andelot et ses compagnons « comme des anges du Seigneur ».

Le retour se fit par Angers où d'Andelot logea, le 27 avril, chez Cazeneuve, aux Lices, près la porte Toussaint ¹⁷. Il est assez probable, comme Vaurigaud l'assure, que Carmel l'accompagnait et qu'il prêcha dans son logis « où il dit des

14. De Calan, *La Bretagne au XVI^e siècle*.

15. « Que ceux qui ont maisons propres se sentent honorés qu'ils les puissent consacrer à Dieu pour temples. » Correspondance latine de Calvin 1561-1562; Bibl. de Genève, 107 : lettre à l'Eglise de Paris.

16. Vaurigaud, I, p. 15.

17. *Revue d'Anjou*, janvier-février 1853.

choses scandaleuses¹⁸ ». Dès 1533, on a vu que Marlorat s'était fait entendre à Angers qui possédait déjà à cette époque de nombreux Protestants.

Cette tournée de propagande religieuse en Bretagne avait donc duré environ une semaine¹⁹. On ne peut vraiment dire qu'elle fut triomphale ; elle n'en jeta pas moins les premiers fondements des Eglises calvinistes dans cette partie de la province bretonne.

Un ordre royal, au moins officieux, avait-il rappelé d'Andelot ? Tout porte à le croire. Jusqu'en 1557, Henri II n'avait accordé qu'une attention distraite aux « malsentans » que le peuple appelait « luthériens » et les théologiens « sacramentaires ». Il les considérait comme des malades individuels dont la répression n'était qu'une affaire de police. Ses sentiments allaient bientôt changer. Les Allemands et les Suisses luthériens qui formèrent après le désastre de Saint-Quentin le noyau de la nouvelle armée royale, faisaient prêcher dans les camps les ministres réformés et beaucoup de soldats français assistaient à ces réunions²⁰. D'Andelot était très populaire parmi les troupes, même parmi les soldats étrangers qui, d'après Rabutin et Brantôme, s'étaient plusieurs fois révoltés contre les Guise. Ceux-ci dont l'ambition ne cessait de croître, jugèrent le moment favorable, alors que l'Amiral et Montmorency étaient prisonniers, pour ruiner le crédit de d'Andelot à la Cour et son influence dans l'armée. Henri II aimait beaucoup le jeune neveu de Montmorency. François paraît

18. *Giovani Dalmatio* (Lettre de), Louis Romier, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1910.

19. Les dates données par Vaurigaud sont erronées : il fait prêcher Carmel à Angers, le 27 avril, mais il n'indique pas que c'est au retour ; or, il prêche à la maison de Lormaye le 10 avril, le 12 au Croizic, le 17 au bourg de Batz, et d'Andelot écrit au Roi de sa prison de Melun en mai (*Bull. du P. F.*, vol. VIII, p. 243 à 245). Une lettre de Calvin à d'Andelot prisonnier est du 10 mai (*Bibl. de Genève*, vol. 107). Il ne pouvait donc être en Bretagne les 14, 15 et 17 mai comme le dit notre auteur. Son voyage avait été beaucoup moins long que ne le suppose Vaurigaud.

20. *Giov. Michieli* au sénat de Venise, 1558, 8 octobre, Amb. vénitiens.

même lui avoir été plus sympathique que l'Amiral : il lui avait donné les terres de Fontenete et de Noyers au bailliage de Troyes ²¹, après la prise de Calais, l'hôtel du Gouverneur rue Courtenvaux ²², il l'avait nommé Colonel général de l'Infanterie française et, en l'absence de son frère, Amiral de France. Il fut donc surpris d'abord puis furieux, quand, à l'instigation des Espagnols et par l'entremise de Granvelle, ministre de Philippe II, on lui remit une lettre adressée à Gaspard et interceptée, dans laquelle d'Andelot parlait avec aversion du catholicisme, de la messe, et rapportait les vœux qu'il faisait avec ses frères pour le succès du calvinisme en France. Le texte et le sens de la lettre avaient d'ailleurs été dénaturés à dessein par les Espagnols; elle n'en fit pas moins son effet. Vint le voyage en Bretagne qui mit le comble à l'indignation du Roi : il appela d'Andelot à Monceau-en-Brie, maison de plaisance de la reine Catherine, pour recevoir de vive voix ses explications. On trouvera le récit complet de l'entrevue dans de Bèze, Delaborde, aux *Commentaires* de P. de la Place, etc., etc. Il suffira de dire ici que d'Andelot fut arrêté au sortir de son entrevue avec le Roi, conduit à la prison de l'évêque de Meaux, puis interné à Melun.

L'arrestation d'un seigneur de cette importance était une chose grave. Au xvi^e siècle, la noblesse de France jouit encore d'une situation privilégiée et vis-à-vis du souverain d'une indépendance presque légale. Le gentilhomme demeure un vassal plutôt qu'un sujet. Jusqu'à l'arrestation de d'Andelot, on n'avait guère inquiété que les gens du peuple et quelques petits seigneurs comme la Garaye, mais celui-là était allié à la Maison illustre des Montmorency, pure race du terroir, populaire, dont le chef était particulièrement aimé du Roi. La situation avait-elle donc si brusquement changé ?

²¹. Du Peuchet, *Preuves de la Maison de Coligny*, 1110.

²². Ch. Demotier, *Annales de Calais*, p. 124.

Le nombre des protestants augmentait. Henri II avait bien publié deux Edits le 24 juillet 1557, l'un portant règlement pour les inquisiteurs, l'autre qui ordonnait de châtier sans merci « les persévérans en leur mauvaise opinion contre la foy », mais il hésitait à les appliquer. Ce qui l'arrêtait, c'étaient les difficultés financières de plus en plus grandes²³, son alliance avec les protestants d'Allemagne, enfin les nécessités du recrutement de l'armée qui comptait de nombreux soldats luthériens. Les réunions bruyantes du Pré-aux-Clercs²⁴, où la police avait cru voir d'Andelot et surtout l'intervention de Calvin auprès des princes allemands²⁵, le décidèrent à agir : aux yeux du Roi, les Protestants français devenaient des rebelles.

La propagande n'en continue pas moins en Bretagne.

A Carmel succède Loiseleur. S'il avait, comme on l'a vu, accompagné d'Andelot à son départ de Paris, rien ne prouve qu'il soit venu avec lui jusqu'en Bretagne. Alors que Carmel prêche peut-être à Nantes, certainement au château de la Bretèche, au bourg de Batz, au Croisic, nulle part on ne signale Loiseleur. Dans tous les cas, il ne fait acte de présence qu'après le départ de son collègue. Sa méthode diffère d'ailleurs ; elle est plus prudente, moins audacieuse. Il se met tout d'abord sous la protection de M. de Beaulac, au château de Careil, en Guérande, et ne va que par intermittence au Croisic, distant de deux lieues environ. En revenant un jour de cette ville, il fut blessé au bras par

23. Voir la curieuse lettre de Simon Renard à Philippe II, du 8 mai 1556 (Arch. nat., K 91, n° 31) : « Les chefs des nations étrangères de Lyon étaient venus à la Cour réclamer les intérêts que leur devait le Trésor (1.600.000 livres). Ils acceptèrent d'être payés du quart de cette somme sur le dernier quartier de 1558 ». « Le Roi n'a plus de deniers, écrivait Alvarotti au lendemain de la prise de Thionville, il en cherche par tout le monde, et s'il pouvait en trouver en engageant son royaume il le ferait. » (Alvarotti au duc de Ferrare, 3 juillet 1558. Archives de Modène).

24. Le 13 mai, une première réunion au Pré-aux-Clercs de 3 à 4.000 personnes, disent les uns, de 7.000 suivant les autres, avait eu lieu. Même spectacle les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mai. Le 16, le roi de Navarre avec des gentilshommes à cheval portant l'épée y assista.

25. Le 21 février 1558.

Pierre du Cleu, fils de Jean du Cleu, seigneur de Trévenegat, aussi en Guérande ; dès lors, il ne sortit plus du château ; il s'y trouvait encore au moment où éclata au Croisic une émeute véritable.

Antoine de Créqui, évêque de Nantes, un des rares prélats résidents de l'époque, fils du Picard Jean de Créqui, mais Breton par sa mère, Marie d'Acigné, s'alarma enfin des prédications de Carmel et de Loiseleur ; il se rendit au Croisic, le 17 juin 1558, dans le but d'accomplir un acte de réparation solennelle à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu. Nul n'ignore combien cette fête du « Sacre » est populaire en Bretagne : c'est l'occasion pour les habitants des villes et des bourgs de rivaliser de zèle et de goût dans la décoration des façades de leurs maisons ; des tapisseries, des draps tendus sur les murs sont garnis de fleurs et de feuillages ; toutes les rues sont plantées d'arbres verts et les autorités locales participent au cortège qui se déroule à la suite du clergé accompagnant le « Corpus Domini ».

Il n'y avait encore que peu de protestants déclarés au Croisic, mais entraînés par leur zèle, échauffés par les prêches répétés, ils tiennent à profiter de l'occasion pour manifester l'ardeur de leur foi. Leurs maisons se distinguent donc par l'absence complète de décoration et dans l'une d'elles, celle de Guillaume le Roy, une douzaine sont réunis et chantent des psaumes : attroupements tumultueux devant la maison, bagarres. Arrive alors le capitaine de l'arrière-ban de Nantes, Jacques du Matz, seigneur du Brossay, en Saint-Gravé, qui reproche à l'évêque d'exciter l'effervescence populaire ; les gens s'irritent, et lorsqu'on voit un des gentilshommes de l'escorte, M. de Bochemer, entrer dans la maison, ils lancent des pierres à du Brossay et à sa troupe qui sont obligés de s'enfuir, poursuivis par la foule. Celle-ci se retourne ensuite contre la maison de Guillaume le Roy et réclame Loiseleur qu'elle croit s'y trouver. Le juge

Pierre Godelin, seigneur de Chavaigne, ayant fouillé la maison sans découvrir le ministre, une coulevrine est amenée, un pan de mur abattu et voilà les assiégés qui ripostent par une arquebusade, tuant deux ou trois personnes dont un prêtre; effrayée, la foule se disperse et les Protestants en profitent pour sortir, traverser la ville en chantant des psaumes et se réfugier au château de Careil. Le lendemain, le peuple revient à la charge et pille les maisons des habitants soupçonnés d'hérésie. De quatorze personnes arrêtées et conduites à Nantes, après enquête de François de Rohan, seigneur de Gié, lieutenant général en Bretagne²⁶, cinq furent traduites en justice mais acquittées²⁷.

Pendant ce temps, Loiseleur était prudemment resté au château de Careil « s'associant, dit Vaurigaud un peu naïvement, aux dangers de ses frères, priant pour eux et composant un cantique pour la circonstance »²⁸. Il ne tarda pas à quitter la Bretagne pour n'y plus jamais revenir. Mais l'évêque fut également obligé de se démettre de son siège en faveur de son oncle qui, « vieux et infirme, ne résida point »²⁹.

Tels furent les résultats de cette première propagande calviniste dans le pays de Guérande ; un certain nombre de petits gentilshommes, quelques gens de modeste condition se déclarèrent, mais le peuple dans l'ensemble accueillit assez mal les deux prédicants étrangers. C'est ce qui explique peut-être la mauvaise humeur de Philippe le Noir, sieur de Crevain, contre la Bretagne, quand il écrit au début de son *Histoire Ecclésiastique* : « Il se peut faire que la stupidité de ses peuples ait été cause en partie que la vérité divine y a été embrassée si tard ».

Ces événements dessinent déjà la politique du Gouver-

26. Il était en Bretagne depuis 1549.

27. De Calan *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*. Consulter : *Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris depuis l'an 1557 jusques au temps du roy Charles IX*. Lyon, 1563, 142, 152. Citée par Vaurigaud, I, 17.

28. Vaurigaud, I, 17.

29. *La Bretagne au XVI^e siècle*.

neur de Bretagne, le duc d'Etampes, et l'attitude de la justice, Sénéchaussées, Présidiaux, Parlement. Le Parlement de Bretagne restera en grande majorité attaché aux idées catholiques, mais on a vu déjà que certains conseillers avaient adopté sinon professé les nouvelles idées religieuses et que plusieurs y avaient adhéré pleinement. Ceux qui étaient restés catholiques étaient généralement imbus des idées gallicanes; beaucoup voyaient dans la Réforme, au moins à ses débuts, le moyen de remédier à la décadence du clergé; appelés à juger les hérétiques, ils avaient dû aussi en étudier les doctrines et pu trouver qu'elles étaient sur certains points assez rapprochées de leurs propres conceptions. Les magistrats des Sénéchaussées et des Présidiaux, où se recrutait en partie le Parlement, étaient animés du même esprit. Ajoutez enfin que, loyaux serviteurs du Roi, nos magistrats bretons hésitaient à faire opposition au Gouverneur qui le représentait et appliquait la politique royale.

Jean de Bretagne, comte de Penthievre, duc d'Etampes, était déjà depuis cinq ans gouverneur de la province, quand mourut François I^{er} ³⁰. Sans avoir les mêmes raisons que son père, Henri II le confirma dans sa charge et lui conserva sa confiance; mais il est à croire que le duc d'Etampes possédait d'autres titres à la faveur royale que d'être le mari d'Anne de Pisseleu, maîtresse attitrée du roi défunt pendant 25 ans, car sa femme dut quitter la cour aussitôt après l'avènement du nouveau monarque. Anne de Pisseleu qu'on appelait mademoiselle d'Heilly avant son mariage (1534), était entrée dans l'intimité du roi au moins depuis 1525. Son rôle politique n'eut jamais l'importance ni l'éclat de celui joué plus tard par Diane de Poitiers, devenue sa rivale, mais elle forma cependant avec le connétable de Montmorency et Guillaume et Jean du Bellay un groupe

30. Lettres royales de Fontainebleau, 25 janvier 1542.

31. Bourriilly, *Guillaume du Bellay*, p. 312 et suiv.

sinon favorable aux novateurs, du moins partisan d'une alliance avec les protestants d'Allemagne ; malgré ses efforts en 1540 et 1541, cette politique n'aboutit pas à ce moment-là³¹. Notez aussi que la sœur de la duchesse d'Etampes, Péronne de Pisseleu, femme de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, devint plus tard protestante et que sa fille Diane fut mariée par de Bèze à Jean de Rohan³². Le duc d'Etampes puisa-t-il dans ce milieu les idées de tolérance qu'il appliqua dans son gouvernement ? La chose est possible. Dans tous les cas, il se montra toujours d'une modération habile, d'où la fermeté, le cas échéant, et quelquefois la brusquerie n'étaient pas exclues, mais dont l'opportunité évita à la Bretagne les pires excès. Il possédait de véritables qualités d'administrateur qu'il employa utilement à l'organisation du Parlement de Bretagne ; il fit preuve de vigilance dans la surveillance des côtes, de talent dans l'organisation de l'expédition d'Ecosse³³, d'une réelle valeur d'homme de guerre dans la campagne contre les protestants de Normandie. MM. de Bouillé et de Sanzay, le secondèrent d'ailleurs heureusement. Son autorité s'employa certainement à hâter la disparition de Loiseleur après l'échauffourée du Croisic ; le départ de l'évêque auquel il ne fut pas étranger est assez dans sa manière³⁴.

Cette année 1558, les Anglais firent de grands efforts contre nos côtes. Doit-on y voir une entente concertée entre eux et les Protestants français ? Si aucun document ne l'établit, le choix fait par d'Andelot pour sa propagande religieuse de la ville du Croisic est assez significatif. Mais les

32. Voir ci-après, p. 99.

33. Document publié par le *Bulletin de la Société des Bibl. bretons*, 1879-1880.

34. « Le gouverneur de cette province était à cette époque le duc d'Etampes, Jehan de Bretagne, comte de Penthièvre, chevalier de l'ordre. Ce duc d'un esprit modéré, prudent et ferme, se montra généralement équitable envers les réformés. Les catholiques ardents l'accusaient d'en partager les croyances. Il n'en était pas ainsi, mais à la différence de ses accusateurs, il ne condamnait pas sans entendre ni sans connaître. Dans une circonstance particulière, on le vit acheter un nouveau testament en français des mains d'un homme accusé d'hérésie » (Vaurigaud, I, p. 7 et 8).

Anglais cherchaient plutôt à prendre leur revanche de la perte de Calais demeurée sensible à leurs intérêts et à leur orgueil.

Le choix des objectifs visés indique clairement qu'ils espéraient pouvoir s'établir chez nous de manière à menacer l'embouchure de la Loire ou à s'emparer de Brest. Leurs tentatives échouèrent, mais causèrent de grands dommages³⁵.

D'Andelot fut libéré au mois d'août³⁶; Montmorency revint des Pays-Bas quelques jours avant Noël; l'Amiral quitta le château de Gand au commencement de février 1559; il était à Arras le 9³⁷. Enfin les 2 et 3 avril était signée la paix de Cateau-Cambrésis.

Au mois suivant se place un des événements les plus considérables de l'histoire du protestantisme français. Le premier Synode national se tint du 26 au 28 mai au faubourg Saint-Germain-des-Prés, dans la rue des Marais. Presque toutes les Eglises réformées de France s'y firent représenter « pour s'accorder en unité de doctrines et discipline ». Il put siéger en toute liberté³⁸. C'est Dufossé, ministre de Rennes, qui, d'après Vaurigaud, représenta la Bretagne; Pierre Legendre, dit Dufossé, était Breton ou Manceau. Fut-il réellement ministre institué, c'est-à-dire élu par les fidèles d'une Eglise « dressée » régulièrement? On en peut douter. Après la clôture du Synode, il revient à Rennes porteur de cette décision que la Bretagne serait rattachée à la Normandie jusqu'à ce que les Eglises y fussent plus

35. Le 29 juillet, de 8 à 9 heures du matin, 7.500 Anglais débarquent dans la baie de Berthaume, brûlent 220 maisons à Plouguvelin, 50 à Saint-Mathieu, 442 à Lochrist et au Conquet, pillent l'abbaye de Saint-Mathieu, font pour 200.000 livres de dégâts; ils furent battus et repoussés également de L'c-mariaker, Houat, Hoëdic, Belle-Ile (*La Bretagne au XVI^e siècle*). La configuration des côtes et la situation de Batz et du Croizic sur cette langue de terre étroite présentaient évidemment des facilités pour l'attaque et la surprise.

36. Macarius Calvino, 17 août 1558, *Opera Calvini*, vol. XVII, p. 291.

37. Lettre de d'Andelot à Grammont, du 10 février 1559 (Bibl. nat., fonds Colbert, vol. 24, fo 43).

38. Voir Diéterlen, *le Synode général de Paris en 1559*, Paris, 1873, in-8°.

nombreuses et organisées ; entre temps, il était envoyé à Meaux où il fut emprisonné jusqu'à la fin de l'année, dit Vaurigaud, sans donner les motifs de sa détention³⁹. En résumé, il paraît s'être rendu à Rennes par ordre de l'Église de Paris, en mission temporaire, sans doute sur la recommandation de d'Andelot, comme Loiseleur et Carmel, à moins qu'il n'ait été appelé par Renée de Rieux, dame de Laval et de Vitré. Carmel serait aussi venu à Vitré avec d'Andelot lors du voyage de 1558, mais s'il y vint — et son retour par Angers en fait douter — il ne dut faire qu'une apparition dans la ville : « Ce fut aussi plutôt un missionnaire qu'un ministre proprement dit »⁴⁰.

Il est certain que la tentative dont on a parlé plus haut avait laissé des traces dans le pays de Rennes et que plusieurs conseillers du Parlement de Bretagne y purent répandre plus facilement qu'ailleurs sinon les doctrines, du moins l'esprit de la Réforme protestante ; mais pour que le mouvement prît corps et se développât, il fallait un point d'appui : c'est à Vitré qu'il se trouvera ; si, en effet, Rennes fut, au début, la métropole du protestantisme, en raison même du nombre de ses habitants et de sa position plus centrale que Nantes, c'est de Vitré que vint l'impulsion et c'est la noblesse qui la donna⁴¹.

De son mariage avec Charlotte d'Aragon, Guy XVI, comte de Laval, baron de Vitré, avait eu quatre enfants, dont Catherine, mariée le 11 novembre 1518 avec Claude de Rieux à qui elle donna deux filles ; Renée, mariée en 1540 à Louis de Saint-Maur, marquis de Nesles, et Claude, mariée, comme on l'a déjà vu, à François de Coligny, seigneur d'Andelot. De Anne de Montmorency, sa seconde femme, il eut également quatre enfants dont un seul fils qui lui succéda sous le nom de Guy XVII et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 25 mai 1547, sans enfants. Avec

39. Vaurigaud, I, *Notices sur les Pasteurs*, XXXIX.

40. Vaurigaud, *Notice...*, XXXIV.

41. *Histoire de Rennes*, Ducrest de Villeneuve, 1845, p. 231.

lui s'éteignait la branche des Montfort-Laval : son héritage échut à sa nièce Renée qui prit le nom de Guyonne XVIII de Laval. Les contemporains l'ont appelée Guyonne-la-Folle, autant à cause de ses prodigalités qu'en raison de ses démêlés avec son mari qu'elle avait quitté dès 1555⁴². Le marquis de Nesles avait le cou tordu et l'humeur bizarre ; c'était assurément un mari peu agréable, mais ses infirmités physiques et intellectuelles ne suffirent pas pour excuser la mauvaise administration de sa femme. Elle devait à sa sœur et à son beau-frère d'Andelot 60.000 écus. Un arrêt rendu à Rennes le 8 juin 1557 indemnisa d'Andelot qui avait dû s'adresser à la justice, en lui donnant le comté de Montfort, décision confirmée par un arrêt du Conseil du Roi du 11 octobre 1560, sous réserve de réméré pendant deux ans à Guyonne, qui ne l'exerça jamais. En outre, l'arrêt du Conseil royal lui interdisait de s'occuper de l'administration de ses biens, lui enjoignait de réintégrer le domicile de son époux et recommandait à ce dernier de « traiter humainement et gracieusement sa femme ».

Dans l'intervalle entre ces deux arrêts, Guyonne qui n'avait pas obéi au premier, s'était retirée à Vitré, au château de la Mériaye, dont elle paraît avoir conservé la jouissance. Le marquis de Nesles ayant obtenu contre elle du pape Paul IV la peine de l'excommunication « pour défaut de mesnager avec lui », la bulle lui fut signifiée à ce château « le 20 février 1558 : la pauvre tête de Guyonne ne tint pas à ce coup ; pour se venger du Pontife qui la rappelait à ses devoirs d'épouse, elle se jeta dans l'hérésie »⁴³. L'excommunication fut peut-être un prétexte, mais Guyonne avait subi depuis longtemps l'influence de d'Andelot et elle était gagnée bien auparavant aux nouvelles doctrines. Elle s'employa de tout son pouvoir à les propager et à les soutenir de son influence.

42. Acte du 4 avril 1554 (V. S.) décidant que Guyonne devra réintégrer le domicile conjugal (*Cartulaire de Laval-Vitré*, de Broussillon, t. IV, p. 255).

43. La Borderie, *Le Calvinisme à Vitré*, p. 2.

Dufossé résida surtout à Vitré. Avant son départ au Synode de 1559, il avait installé à Rennes, dans une maison isolée du faubourg Saint-Hélier nommée *Bouzillé*, un nouveau missionnaire envoyé le 15 février par l'Église de Paris. Ce ministre était Mathurin Lhoumeau, du Coudray, en Poitou, qui s'appela ensuite du Vivier, puis du Gravier⁴⁴. Les Réformés rennais n'avaient point encore « dressé » leur église, mais ils se réunissaient à Bouzillé pour écouter les prêches et célébrer la Cène. Le 1^{er} mai 1559, Dufossé retournant à Paris, du Gravier l'accompagna jusqu'à Vitré. Ce que les deux prédicants n'avaient osé encore faire à Rennes, ils le firent à Vitré. Pendant leur séjour, ils furent élus diacre et surveillant par les Protestants de la ville, qui se sentaient protégés par M^{me} de Laval; il fut arrêté que Du Gravier viendrait à Vitré tous les quinze jours, y séjournerait deux journées et y ferait, mais la nuit seulement, deux prêches. Ces précautions semblent indiquer que les ministres s'adressaient surtout aux habitants du château et que le reste de la population leur était hostile. Vitré fut ainsi la première ville bretonne à posséder une Église réformée constituée régulièrement. On comptait si bien sur l'appui de M^{me} de Laval que c'est à elle que s'adresse Dufossé pour faire élargir un sieur Jean de Lalande, de Marcillé, qui ayant proféré publiquement des invectives contre les Catholiques après un prêche à Bouzillé, avait été saisi et emprisonné. La même année 1559, à la suite d'une réunion assez nombreuse de Protestants rennais (ils étaient environ cinquante, dit Vaurigaud), qui se tint la nuit de la Pentecôte à la Motte au Chancelier, hors la ville, chez un sieur des Roussières, la population s'étant « émue », neuf personnes de modeste condition furent arrêtées puis relâchées aussitôt. Prudemment du Gravier s'éloigna de Rennes et se réfugia à Vitré.

Enfin du Bois, dit le Baleur, originaire du Mans, dont le

44. Vaurigaud, *Notice*, XXXIX.

père était pasteur à Orléans, fut envoyé par l'Eglise de Paris à celle de Rennes, mais il se fixa bientôt aussi à Vitré, par prudence, sur les conseils de ses coreligionnaires ; il n'y resta que jusqu'à la fin de 1560, ayant été peu goûté des Vitréens.

On connaît l'arrestation d'Anne Dubourg, à l'issue de la séance du Parlement de Paris du 10 juin ; parmi les six conseillers arrêtés, Antoine Fumée est à signaler ici. Entré au Parlement de Paris depuis le 13 novembre 1536, Antoine Fumée appartenait à la famille propriétaire du château de Genillé, près de Tours. Serait-ce le même personnage que celui dont il est question dans le *Journal de Jehan de Gennes* où il est désigné sous le titre de : « Prieur commendataire de Sainte-Croix, seigneur temporel de Genillé »⁴⁵ et à qui notre bourgeois confie son fils Jehan pour le faire instruire au collège de Navarre ? La chose est possible ; en tout cas, il appartenait à la même famille. L'annotateur du manuscrit des *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*, apprécie en ces termes son attitude : « L'avis qu'il ouvrit aux Mercuriales de 1559 tendant à faire adopter des principes de tolérance, irrita Henri II qui voulait sévir contre les nouveaux sectaires. Fumée fut mis en prison et ensuite élargi. Depuis, la Cour le chargea de plusieurs négociations⁴⁶ ». Il permuta avec Auroux, président des enquêtes au Parlement de Bretagne et fut envoyé à Vienne où l'Empereur le reçut le 18 octobre 1569⁴⁷. Charles Gouyon dit qu' « il était de la religion ». Je crois plutôt qu'il était de ces modérés qui croyaient pouvoir accommoder les nouvelles idées reli-

45. Bibl. nat. (nouv. acq. franç., 1723, fo 68 r^o).

46. Vallée et Parfouru, Paris, Férin, 1901, p. 96.

47. Lettre du Roi du 7 août, fonds français, vol. 15878, p. 50. D'après les *Mémoires* de Charles Gouyon, il était encore second président au Parlement de Bretagne cette année 1569. Bien qu'il se soit senti menacé par les lettres royales du 25 septembre précédent, son office ne fut pas compris dans l'édit de suppression de 1570, car il le céda librement à un nouveau titulaire; il mourut peu après, vers 1575.

gieuses aux anciennes et qu'il aurait, comme beaucoup d'autres de ses collègues au Parlement de Bretagne, appartenu par la suite au parti des *Politiques*. Sa lettre à Calvin le prouverait assez⁴⁸.

Une commission fut nommée le 19 juin pour instruire le procès des conseillers, puis la Cour se remit aux fêtes ordonnées pour les mariages des filles de France. C'est au tournoi du 29 juin que le Roi reçut accidentellement de Montgomery une blessure mortelle : le 10 juillet 1559, il rendait le dernier soupir.

Sa mort clôt le premier cycle de la Réforme en France.

Désormais, le problème religieux ne sera plus seulement une crise de conscience. Au recueillement mystique, aux recherches de l'exégèse, aux discussions dogmatiques reléguées sur le second plan, succéderont des luttes de factions et de partis politiques. La question ne sera plus de savoir si le salut éternel est dans le Calvinisme ou dans la Religion Romaine, mais lequel des partis demeurera maître du pouvoir. De l'aveu des écrivains protestants eux-mêmes, jamais la Réforme ne sera plus belle que pendant la première période de son existence⁴⁹.

48. Lettre de Antoine Fumée à Calvin (*Corresp. de Calvin*, t. II, p. 490-494).
Henri Hauser, *Congrès des Sociétés savantes*, 1896.

49. Vaurigaud, vol. I, p. 32.

CHAPITRE III

La période politique.

Complots et guerres civiles. — Mort du duc d'Étampes.

L'avènement de François II tombé tout de suite aux mains des Guise, ses oncles, accentua la réaction catholique marquée par le supplice d'Anne Dubourg et par des ordonnances rigoureuses. Les Calvinistes y répondirent par le complot ou « tumulte d'Amboise » dont la marche fut arrêtée à Nantes.

Cette ville n'avait point été choisie par hasard. Observez qu'elle est située à l'embouchure d'un fleuve qui baigne Orléans, Angers, Saumur, où les Réformés ont de nombreux partisans, Blois où se trouve la Cour¹, Amboise où elle va descendre²; que la flotte anglaise croise toujours aux abords de Belle-Ile et du Croisic et correspond en mer avec les conjurés; que d'Andelot peut répondre du pays; que le meneur de l'aventure a connu à Genève des Nantais, probablement les Grimaud et surtout Ferré de la Garaye; que le duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne, a parmi les Protestants une réputation de modération sinon de bienveillance. Les nouvelles arrivent plus rapidement, plus discrètement, plus sûrement en ce temps-là par eau que par terre. Ne verra-t-on pas bientôt d'Andelot menacé se jeter dans un bateau pour gagner par la Loire la Bretagne³? Enfin, Nantes est une ville cosmopolite, où se rencontrent des Hollandais, des Italiens, des Espagnols qui y ont établi des colonies véritables, vont et viennent de leur pays en France, où ils reçoivent couramment des

1. Novembre 1559.

2. 5-23 février 1560.

3. « ... à l'occasion de quoy, ayant pris congé du duc de Guyse, se mit avec quelques capitaines dans un bateau et se retira en Bretagne », octobre 1560. *Commentaires de la Place*, t^o 113.

compatriotes. De plus, le Parlement y siège avec sa clientèle de procureurs, de plaideurs, d'avocats. Dans cette foule d'étrangers on peut se cacher facilement.

Les grands chefs du parti se tiendront à l'écart. Celui à qui ils ont confié l'exécution de leurs desseins est un petit gentilhomme du Périgord, sans sou ni maille, intelligent, audacieux, persuasif, d'une moralité plutôt douteuse, Jean du Barry, seigneur de la Renaudie, dit la Forest⁴. Après entente avec le prince de Condé, il s'était rendu en Angleterre où Elisabeth le reçut favorablement, puis il avait passé les derniers mois de 1559 en Suisse pour y recruter des complices. En janvier 1560, il les réunit à Aubonne⁵, dans le pays de Vaud, puis à Lyon, chez un bourgeois de la ville, Pierre de Terrasson⁶, enfin à Nantes le 1^{er} février dans une maison qui appartenait à d'Andelot, disent les uns, à la Garaye, disent les autres. La réunion fut peu nombreuse; elle s'ouvrit par un violent réquisitoire de la Renaudie contre les Guise, mais une protestation fut inscrite en tête du procès-verbal « de n'attenter aucune chose contre la majesté du Roy, les princes du sang ni l'estat légitime du royaume ».

Les Lorrains s'efforceront plus tard de faire croire que le coup de main préparé était dirigé contre le Roi, la reine-mère et la famille royale; en réalité, son but immédiat

4. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 386. Il avait été condamné pour faux dans un procès contre Jean du Tillet, greffier en chef du Parlement de Paris. Le duc de Guise le fit évader des prisons de Dijon (Brantôme, t. IV, p. 225).

François de Belleforest assure que les ancêtres de la Renaudie étaient originaires de Bretagne où il avait conservé du bien. Il avait en effet des parents dans la province et possédait une terre à Taden, près de Dinar, la paroisse des Ferré (*Les Grandes Annales et Histoire de France jusqu'à Henri III*, Paris, 1579, 2 vol.). Mais la terre de la Renaudie et le château de ce nom dont les ruines existent encore à 3 kilomètres au sud de Saint-Front-la-Rivière (arrond^t de Nontron) sont bien en Périgord.

5. Les Grimaud sont barons de Montricher; or, Montricher est comme Aubonne dans le pays de Vaud, canton peu étendu. Aubonne appartenait alors à Jean de Lettes, ancien évêque de Béziers et de Montauban, converti à la Réforme, qui l'avait achetée en 1556.

6. Enquête du 8 septembre 1560 (Ach. des Basses-Pyrénées, E 582). Voir ci-après, p. 86.

était de se défaire d'eux parce qu'ils étaient un obstacle à la diffusion du protestantisme et à la réalisation des ambitions des Bourbons, surtout de Condé⁷; mais les Calvinistes ne furent pas seuls à marcher; nombre de mécontents les suivirent. Les soudards des vieilles bandes des guerres d'Italie et de Flandre qui, réduits à la misère, désolaient les faubourgs des villes et le « plat pays », fournirent avec des aventuriers suisses, allemands, écossais et anglais, un recrutement facile; l'or anglais y aida⁸. Tout le mois de février ayant été employé à la mise au point de l'affaire, rendez-vous fut assigné pour le 6 mars au village de la Fredonnière, dans le Blaisois. Trente capitaines, dont François d'Acigné, sieur de Montejean pour la Bretagne⁹, s'étaient partagé le commandement d'environ 500 cavaliers et 1.000 hommes de pied, lesquels devaient s'acheminer vers Blois. Mais de nombreux avis arrivèrent de toutes parts surtout des pays étrangers, mettant les Guise en garde et ces avis furent corroborés par les révélations d'un avocat protestant de Paris, des Avenelles, à qui la Renaudie qui demeura un moment chez lui s'était ouvert de ses projets¹⁰. On sait comment le complot avorta et combien rigoureuse fut la répression. Les Châtillon furent soupçonnés, Condé presque accusé: au demeurant on n'exécuta, à l'exception de la Renaudie tué et pendu, que des comparses.

7. « Ayant donc levé nombre de leurs adhérents par toute la France et reconnu leur force et fait leurs enrôlements, ils conclurent qu'il fallait se défaire du cardinal de Lorraine et du duc de Guise » (Castelnau, *Mémoires*, LI, chap. VII).

8. « C'est le moment de distribuer de l'argent et il n'aura jamais été mieux dépensé. » — Trockmorton to Cœcil, 15 mars; to the Queen, 21 mars 1560; Forbes, *La conspiration d'Amboise*, Lucien Romier, p. 55. La Renaudie donnait une solde de 16 à 18 sols par jour aux gens de cheval, de 10 sols aux gens de pied.

9. Vaurigaud, I, p. 35.

10. Blanchard rapporte que Etienne Lallemand, maître des requêtes au Grand Conseil, qui entra au Parlement de Bretagne, le 5 août 1561, et était un des confidents de Charles, cardinal de Lorraine, « découvrit la conjuration d'Amboise par le moyen d'un nommé des Avenelles, avocat à Paris » (*Les Maîtres de Requêtes*, p. 291).

Appelé comme son frère à Amboise, d'Andelot n'y arriva que le 15 mars. Il en repartait le 30 pour regagner la Bretagne.

Chez certains Protestants l'insuccès du complot causa d'abord de la stupeur, chez Calvin du dépit : « Pour comble, écrivait-il, un étourdi s'est jeté témérairement dans l'affaire et a tout perdu par son incapacité¹¹ ». Il s'était d'ailleurs nettement opposé à l'entreprise. D'autres prirent peur et voulurent fuir. Une commission fut adressée de Nantes, le 8 avril, par le duc d'Etampes à Jean de Rochereul, sieur de la Prudière, connétable de Nantes et capitaine des gardes-côtes du pays de Retz, lui enjoignant d'empêcher les Calvinistes de gagner l'Angleterre¹². Rentré à Rennes deux jours après, le gouverneur donna l'ordre à Guillaume de Souleville de lever aussitôt cinquante arquebusiers à cheval.

Un moment étourdis par la violence du coup, les Réformés eurent vite fait de se ressaisir. Déjà, lorsque le complot achevait de s'organiser, des désordres, des « émotions » suivant l'expression du temps, s'étaient produits à Nantes. Le duc d'Etampes en rend compte, dans une lettre du dernier jour de février 1560, à la reine-mère et dans deux lettres du 9 mars datées de Rennes, l'une adressée à la même, l'autre au Roi. Ces lettres trop longues pour être reproduites intégralement, portent la marque de sa politique : le vitrail d'une église a été brisé d'un jet de pierre pendant le sermon ; le peuple s'est fâché et a malmené les Calvinistes ; l'un de ces derniers a même été grièvement blessé par un galérien mêlé à la foule. Le duc intervient au Parlement, mais les informations judiciaires sont si longues, dit-il, les magistrats si hésitants à se mouvoir, qu'il est à craindre que le mal augmente. Toutefois, ajoute-t-il dans un post-scriptum écrit trois jours après, le Parlement est

11. Lettre à Pierre Martyr Vernigli, de Zurich 5 des ides de mars 1560.

12. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1231.

décidé à agir. D'après la lettre au Roi, il s'est rendu à Nantes où il a trouvé le peuple exaspéré et « fort prest à commencer une grande folie ». Les Calvinistes se réunissent dans les maisons des magistrats. Mais, d'un autre côté, un religieux excite les Catholiques par ses sermons séditionnels. Il demande que les informations faites soient suivies. Dans la lettre à la reine, il annonce que le Parlement est saisi, que « aucuns de la justice » se sont mêlés au mouvement, mais que tout est rentré dans l'ordre¹³.

J. Fabri, lieutenant de Vannes tient aussi les Guise au courant¹⁴.

Les affaires ne vont guère mieux à Rennes où se fait sentir comme partout le contre-coup de la conspiration d'Amboise. Environ trois cents gentilshommes d'abord réunis *intra muros* se répandent aux alentours et recrutent des adhérents. Dans une lettre du 15 avril 1560 au duc d'Etampes, Bouillé, gouverneur de Rennes, donne sur la situation des renseignements précis : « M. du Gué¹⁵ est arrivé ici (à Rennes), écrit-il, qui m'a dit qu'il est passé auprès de sa maison plus de deux ou trois cens grands chevaux et armes et qu'il y a des gentilshommes de ce pays qui font tout ce quilz peuvent pour chercher des soldats à mener avec eux et promettent de leur bailler argent, armes et chevaux et quilz les feront tous riches et quilz pilleront toutes les églises et les richesses de France et qu'après ils en viendront faire autant en Bretagne. Le sieur du Gué vous nommera lesd. gentilshommes qui ont tenu ces propos. Je viens aussi de recevoir lettres de Saint-Malo par lesquelles on me mande comme il se lève auprès de Grandville bien trois ou quatre cens chevaux et quilz s'en vont à la file droit à Paris. Je vois que tous ces bons Evangelistes nous ont laissé en cette ville ; que le sieur du Gué y estant avec ses cinquante harquebuziers, elle ne porte

13. Fonds Colbert, XXVII (f^{os} 301-306).

14. Lettre du 26 avril 1560. Bibl. nat., ms. fr. 15641, f^o 1.

15. Lieutenant pour le Roi à Vitré.

pas grand dangier encore que je n'y sois point, mais il vous est bien requis qu'il vous plaise pourveoir à Saint-Mâlo, à cause d'un grand nombre de pauvres gens estrangers qui y sont avec aultres de ceste bonne loy et qu'il n'en seatroit si peu entrer d'autres qu'il ne fust bien aysé à les persuader à un pillage et à s'en faire maistres. Je travaille à ranger ceulx de ceste ville à souldoyer trois ou quatre cens hommes de pied, mais je croi que j'aurai bien de la peine à y réussir »¹⁶. Les bourgeois rennais hésitèrent devant la dépense.

Bouillé qu'on a taxé parfois d'exagération n'est pas le seul à s'émouvoir. De Carné, gouverneur de Brest, avertisait le 21 avril de la mauvaise situation de la place : le voisinage des Anglais dont les vaisseaux croisent sur la côte constitue pour elle un grand danger; elle eût été facile à surprendre, « car les soldats de la garnison n'ayant pas été payés depuis plus de deux ans avaient vendu pour vivre toutes leurs armes sauf leurs hallebardes et menaçaient d'abandonner le service. » Dans une lettre du 9 mai de Sanzay se plaignait que les Nantais ne voulaient plus faire le guet aux portes. A Vannes, la justice saisissait un paquet où l'on annonçait de grands mouvements sur les côtes de Normandie et de Bretagne ; l'enquête menée le 5 mai pour en découvrir la provenance et le vrai destinataire n'aboutit pas¹⁷.

Le Gouverneur rentra à Rennes aux premiers jours du mois de mai, au moment où allait être publié l'Edit de Romorantin qui remettait aux prélats les jugements en matière d'hérésie¹⁸. C'était le premier acte du nouveau Chancelier Michel de l'Hôpital choisi sur les indications de la Reine-mère pour remplacer Ollivier qui venait de mourir.

16. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1114.

17. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, p. 216-217.

18. C'était, en réalité, une mesure de tolérance. « Personne ne se prêta mieux que Michel de l'Hôpital aux dissimulations de la Reine-mère. Il était comme elle pour les petits moyens, les demi-mesures, les attermolements, mais moins son astuce et l'entêtement de ses ambitions. »

Mais rien ne pouvait éteindre l'incendie qui se propageait, pas plus l'édit de Romorantin que celui de Vendôme ou les amnisties qui avaient suivi le massacre d'Amboise. Le gouverneur s'en rend compte aussitôt. Dès son arrivée, de Bois-Orcant, capitaine de Rennes, son lieutenant, le sieur d'Apigné, et le connétable, le sieur de Ligouyer, viennent, sur les réclamations des habitants, lui révéler que les Protestants se réunissent dans une maison appartenant à l'un d'eux, Mesmenier Escouffart. C'était la maison de Bouzillé¹⁹ située à l'entrée du faubourg Saint-Hélier, sur la rivière, aux abords de la porte Blanche, près de la tour de Gaye. Ils montent ensemble sur la muraille et voient de la lumière dans la maison. Certains qui les accompagnaient croient même entendre le chant des psaumes. L'attaque est bientôt décidée, une couleuvrine est amenée ; alors le Gouverneur, prudent comme toujours, arrête cette belle ardeur et décide de remettre l'attaque au lendemain. Les deux ministres, Dufossé et du Gravier, se trouvaient effectivement dans la maison avec la famille du propriétaire ; avertis, peut-être par le Gouverneur lui-même, ils s'enfuient avant le jour, si bien que le lendemain, fête de Pâques, quand les Rennais reviennent, conduits par le prévôt, pour fouiller la maison, ils n'y trouvent plus que la servante et sa maîtresse. Dufossé s'en alla dans l'évêché de Vannes ; du Gravier se cacha d'abord dans une maison de la rue Basse Saint-Etienne, chez François de la Haye, un parent de Crevain²⁰, puis à la Magnane et enfin au Bordage.

Un fait qui appartient à ce même mois de mai 1560 marque le caractère que prend dès ce moment la Réforme en Bretagne. Bien que le Synode de 1559 eût introduit dans les conseils ou consistoires de chaque Eglise, dans les colloques réunissant plusieurs consistoires, dans les Synodes

19. Voir ci-dessus, p. 70.

20. Vaurigaud, I, p. 40.

provinciaux, un nombre de laïcs suffisant pour former la base d'une organisation politique ou militaire, ceux de Bretagne pensèrent devoir compléter les dispositions du Synode national dans un règlement particulier à leur province, notamment par l'adjonction au Synode provincial de quatre gentilshommes de la religion. C'est à la Fonchaye, le 13 de ce mois de mai, que le projet d'organisation fut élaboré sur la proposition de du Gravier et que Dufossé fut chargé d'en communiquer à la Normandie; fut-il réellement exécuté? Il est difficile de l'affirmer, dans tous les cas, l'exécution demeura secrète.

Pendant tout le mois de mai et les mois suivants, l'agitation continue. Le duc d'Etampes paraît craindre une prise d'armes. Bouillé l'informe scrupuleusement de tout ce qu'il apprend et entend dire²¹; de Sanzay fait de même pour Nantes; d'Argentré, le sénéchal de Rennes, révèle enfin au gouverneur l'attitude d'un certain nombre de membres du Parlement²².

Suivant la méthode adoptée et observée partout, les Réformés bretons négligent toujours de tenir compte des menaces de leurs bandes en armes et de leur intransigeance de néophytes à l'égard des Catholiques, pour se borner, dans leurs actes officiels, à des revendications religieuses. C'est ainsi que la lettre accompagnant une copie de leur profession de foi, celle du Synode de 1559, qu'ils font parvenir au sénéchal de Rennes en un paquet jeté dans la haute cour de la Sénéchaussée, se termine par ces supplications : « ... Parce que Dieu vous a constitué comme son lieutenant pour exercer justice, pour soutenir les innocents en leur innocence et pour rendre droit à chacun en punissant les méchants qui tâchent d'opprimer les bons et renverser toute équité et droiture, nous avons recours à vous comme premier magistrat de cette sénéchaussée, vous

21. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1245.

22. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1237.

suppliant avec ceux qui vous sont adjoints pour administrer la justice, de voir la confession de notre foi, afin que connaissant le droit de notre cause, vous le souteniez en nous défendant contre la rage de nos ennemis, lesquels, dédaignant vos commandements et ordonnances, ne cessent journellement d'aboyer après nous : à ce qu'étant mis par votre autorité et commandement en quelque repos, nous puissions plus librement servir Dieu sous votre obéissance et juridiction ». Ils priaient le sénéchal de soumettre au Roi leur confession « à fin qu'il voie et connaisse que nous sommes autant innocents des sacrilèges que fausement on nous imposé, que fausement nos ennemis l'ont controuvé²³ ». En même temps on affichait dans les rues des placards appelés « les Grands Pardons ». Ils furent affichés aussi à Nantes dans la nuit du 7 au 8 mai, probablement dans d'autres villes; des exemplaires furent envoyés au duc de Guise par le gouverneur²⁴.

Du Gravier et Mesmenier-Escouffart représentèrent la Bretagne au Synode provincial de Caen, le 17 juin; le 15 du mois suivant, du Gravier célébra la Cène à la Corbonnaye, en Saint-Léonard, près de Dol : les familles du Bordage et de la Magnane y assistèrent; Bertrand d'Argentré en rendit compte au duc d'Etampes. Pour répondre aux placards protestants, une affiche menaçante fut apposée sur la maison de Biard, un Huguenot connu, et le médecin Mélot, un des « Anciens » du groupe de Rennes, trouva devant sa porte un mannequin avec dessous un feu de paille qui dévora l'effigie. De grandes pluies ayant compromis les récoltes, des processions générales eurent lieu à Rennes, les 12, 16, 17 et 25 juillet, pour implorer suivant l'usage, le secours divin; elles furent le motif de nouveaux troubles qui nécessitèrent l'arrestation du médecin Mélot, rue Saint-Sauveur, et d'Escouffart, le proprié-

23. D'après Vaurigaud, I, p. 44.

24. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1248.

taire de Bouzillé. Un tailleur protestant, Michel Cerisier, au coin de la rue Saint-Yves; un apothicaire, Alain Levêque, furent brutalement assaillis par la foule pour n'avoir pas voulu se découvrir au passage de la procession et leurs maisons pillées. Malgré une démarche de du Gravier auprès du duc d'Etampes qui se trouvait en ce moment à Lamballe, Mélot et Escouflart furent conduits en litière à Nantes où le Parlement continuait de siéger ; on ne peut dire s'ils furent condamnés, ni quand ils furent relâchés : les documents qui nous restent sont muets sur l'issue des poursuites.

Le 31 juillet, retour du gouverneur à Rennes; il fit aussitôt publier une ordonnance défendant d'insulter personne à cause de sa religion. Le 1^{er} août il alla entendre la messe à Saint-Pierre accompagné d'une suite nombreuse, reçut les autorités de la ville et apaisa une altercation entre le doyen du chapitre et le sénéchal à propos d'un prêtre que ce dernier avait fait arrêter comme fauteur de troubles²⁵ ; le dimanche 4 août, il suivit une procession solennelle qui se déroula par les rues de la ville dans le plus grand calme. L'animosité du peuple contre les religieux ne fit cependant que grandir²⁶.

Si l'évêque de Rennes, Bernardin Bochetel, eût été présent, il est possible que son autorité aurait évité bien des scandales. Malheureusement il ne résida jamais. Il touchait les revenus du diocèse sans avoir été sacré ; ses fonctions de secrétaire des rois François I^{er} et Henri II, les missions qu'on lui confia ensuite absorbèrent son activité²⁷.

A Vitré, même effervescence. Les Protestants se réunissaient là dans un jardin proche l'église Sainte-Croix, hors des murs. La division s'était introduite dans les familles vitréennes les plus unies et le journal de René Lecoq nous

25. Il s'agit de Tanneguy Audren, porte-croix du chapitre, arrêté sur l'ordre du sénéchal pendant qu'il disait sa messe; d'où protestation du chapitre contre cette violation de ses franchises.

26. Bibl. nat., mms. fr. 20500.

27. *Chronologie des Evêques*, Albert le Grand, p. 36 (Ed. Thomas, Vatar, Rennes, 1901).

révèle que les Réformés n'hésitaient pas, se sentant soutenus par le Château, à assaillir les maisons des Catholiques. A l'instigation du « capitaine de la secte », René Chevallier, sieur de l'Épine, sa maison fut attaquée de nuit, sa porte rompue, lui-même fut blessé « et pour ce, écrit notre vitréen, nous communicquâmes à Monseigneur d'Elampes, gouverneur à Rennes où me cousta plus de 50 livres ²⁸ ».

Les esprits ne se calmaient pas davantage à Nantes. Bouillé écrit le 8 août de Saint-Julien-de-Vouvantes qu'un bourgeois allant aux champs dans les environs de la ville avait été grièvement blessé par des Réformés ²⁹. Des perquisitions opérées au mois d'octobre dans les maisons suspectes pour saisir les armes qu'on y cachait firent découvrir toute une liste de Réformés et leur organisation par quartiers avec des avertisseurs chargés en cas de danger de donner l'alarme. Une information fut même ouverte contre certains d'entre eux ³⁰. D'autre part, Bouillé envoyait de Saint-Malo au duc d'Elampes les renseignements suivants : « Vous savez l'intelligence que les d. huguenots ont aux d. Angloys et comment ceux qu'on a chassés de cette ville se sont retirés en Angleterre et comme cette place est dangereuse ». Il s'inquiète de savoir où se sont réfugiés les fugitifs d'Anjou et signale le danger du Croisic. Au mois de novembre on travaille à réparer les fortifications des villes de la côte notamment celles de Saint-Malo ³¹. Enfin, deux

28. Bibl. nat., n. a. f. 1723, fo 107 r^o.

29. Vaurigaud, I, 50.

30. Vaurigaud, I, p. 54 et suiv.

31. Bouillé va jusqu'à douter du loyalisme de la noblesse; il écrit le 11 novembre : « Qu'il a vu MM. de Tirvalen, de Kersimon, de Châteauneuf et de Guémadeuc qui commandent la noblesse des évêchés de Quimper, Léon, Dol, et Saint-Malo, que l'arrière-ban est revenu disant qu'il ne veut servir que contre la *Croix-rouge* (les Anglais) et non contre les protestants » (De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, p. 222). Le 20, un ordre du Roi lui prescrivait de faire arrêter un gentilhomme réformé que Vaurigaud appelle *Bouchelyns* et M. de Calan *Bochelmer*, celui-là même qui assistait d'Andelot au Croisic en 1558. Mais Bouillé écrit le 27 que *Bochelmer* est insaisissable : « On ne peut l'attirer à Nantes, dit-il, il serait averti, car il y en a tant de cette loi que je ne sais de qui je me puis assurer..., les Catholiques sont

compagnies de gens d'armes sont installées, l'une près de Nantes à Clisson, l'autre à Vitré, deux points dangereux.

Après une assemblée de notables à Fontainebleau, la convocation des Etats fut fixée au 10 décembre 1560.

Les Lorrains s'y étaient toujours opposés : leur faveur baissait ; François II lui-même s'impatientait de leur tutelle. C'est alors comme par hasard que fut arrêté à Etampes, au lendemain de l'assemblée, un agent des Bourbons, courrier du prince de Condé, Jacques de la Sague. Des lettres saisies sur le prisonnier, de ses aveux, des aveux de François de Vendôme, vidame de Chartres, arrêté également — il mourut en prison — résulta la découverte d'un complot dans lequel étaient compromis Montmorency et ses fils, le roi de Navarre, surtout Condé : Montmorency-Damville, second fils du connétable, le roi de Navarre et Condé, devaient s'emparer d'Orléans et de Tours, Montmorency de Paris, le comte de Tende de la Provence, Sénarpont et Bouchavannes de la Picardie, le duc d'Etampes répondait de la Bretagne. Dans le Dauphiné, le Languedoc, la Provence c'était déjà la guerre civile avec les bandes de Charles du Puy-Montbrun et de Paulon de Mauvans.

Edme de Ferrière, le « Cadet Maligny », avait failli surprendre Lyon; bien que sa tentative ait tardé jusqu'aux premiers jours de septembre, l'affaire était depuis plusieurs mois en préparation.

Nous avons laissé Charles Ferré s'intaller à Genève³², acheter une maison dans la rue des Chanoines, une propriété à Jussy, hors des murs, fréquenter Calvin qui habitait aussi rue des Chanoines, de Bèze et les pasteurs, ainsi que les autres réfugiés français, chasser en compagnie des propriétaires du pays, enfin mener une vie calme en appa-

abêtis et en ont tant de peur qu'ils ne feront rien contre eux mais les préviendront au contraire pour captiver leur bienveillance ». Le 7 décembre, il revient encore sur cette affaire et s'excuse de n'avoir pu réussir (De Calan).

32. Voir ci-dessus, p. 53. — *La Conjuraton d'Amboise et Genève*, H. Naëf. E. Champion, Paris, 1922.

rence. Mais il se tient au courant des événements de France où il se risque même quelquefois. Il accompagne La Renaudie à son arrivée à Genève, le 12 décembre 1559 ; il s'associe à ses préparatifs, « fait pour lui des recrues ³³ » et, pour se procurer de l'argent en vue de la réalisation des projets arrêtés, vend son « hôtel » de la rue des Chanoines ³⁴ ; il suit enfin les conjurés à Lyon. Toutefois, il est à peu près certain qu'il n'accompagna pas La Renaudie à Nantes et à Amboise. La précision qui manque sur ce point au texte de la Place d'après lequel l'assemblée de Nantes aurait eu lieu « à la poursuite du sieur de la Renaudie... et de la Garaye, gentilhomme du pays de Bretagne ³⁵ », je la trouve dans le procès-verbal d'une enquête du 8 septembre, par conséquent postérieure au double échec de l'affaire de Nantes et de celle de Lyon, procès-verbal aujourd'hui classé aux Archives départementales des Basses-Pyrénées ³⁶. Il est probable que les deux complots devaient d'abord être réalisés ensemble. La Renaudie s'adjugea Amboise, la Garaye travailla à Lyon. Voici, du reste, ce que révèle l'enquête en ce qui concerne notre compatriote. « L'Eglise de Lyon » envoya les sieurs de la Rivière et « Lagaret » devers le prince de Condé pour lui demander de se mettre à la tête des conjurés de cette ville. Les deux émissaires rejoignirent le prince à Etampes ; il leur répondit « ne vouloir rien entreprendre contre son Roy... qu'il en communiquerait en son conseil ». Un certain Goussset rapporta également une réponse négative de l'Eglise

33. De Thou, II, p. 754.

34. L'hôtel fut vendu par acte du 6 décembre 1559, à Jacques Spifame, l'ancien évêque de Nevers, devenu protestant et qu'on appelait M. de Passy, pour le prix de 800 écus sols, « vallans deux mille livres tournoys, monoye de France » (Minutes Ragueau, vol. 3, f^{os} 291 à 294. Arch. d'Etat de Genève). La vente avait été faite avec réserve de rachat pendant un an. Pour un prix supplémentaire de 117 écus sol. Ch. Ferré renonça par un acte du 8 janvier suivant à son droit de rachat (Ragueau, vol. 3, f^{os} 330 à 332).

35. La Place, p. 51.

36. Archives des Basses-Pyrénées, E 582. Je dois ici remercier M. l'Archiviste de Pau qui a bien voulu déchiffrer cette pièce assez longue et d'une écriture plutôt difficile.

d'Orléans qu'il avait sollicitée et « revint à Lyon — où trouva les dits de la Riviere, *Lagaret* et Constantin — communiquer ce que dessus ; eux résolurent de vivre en paix, qui fut sur la fin du mois d'avril. » Sans aucun doute, « *Lagaret* » est bien notre Charles Ferré, dit la Garaye ; malgré son orthographe différente, les deux noms sonnent à l'oreille de manière identique. Le greffier consignait dans son procès-verbal les dépositions orales des témoins sans pièce d'identité sous les yeux, ne connaissant point le lieu d'origine du personnage, écrivit son nom comme il l'entendait prononcer. La démarche auprès de Condé dut être faite vers le 20 avril après l'échec d'Amboise qui avait rendu prudents les conjurés de Lyon, ce qui explique que l'exécution du nouveau complot ne put être tentée qu'après les dénonciations de la Sague, au moyen des rescapés d'Amboise ramenés à Lyon et rassemblés par le « Cadet Maligny » échappé au massacre.

Le coup manqué à Lyon comme à Amboise, il s'agissait pour Charles Ferré de regagner Genève. C'est à ce moment qu'il fut arrêté sur les terres du duc de Savoie avec un sieur François Bordon qui l'accompagnait. Nos deux voyageurs furent retenus à Poncin³⁷, « chargez par les gouverneur et justice de Lyon de la sédition qui dernièrement y est advenue, entreprise et conspiration contre l'Etat de France et aultres voisins ». Genève n'abandonna pas Bordon et la Garaye. Tout fut mis en œuvre par « Sa Seigneurie » pour les faire remettre en liberté. François Buynard s'y employa également³⁸. Après de longs efforts et malgré le maréchal de Saint-André qui voulait faire interroger les prisonniers par un conseiller du Roi, ce qu'il ne put obtenir que du Sénat de Chambéry moyennant qu'un conseiller

37. Poncin, département de l'Ain, arrondissement de Nantua. Ils furent transférés ensuite à Bourg-en-Bresse.

38. François Buynard demeurait auprès de Ch. Ferré à Jussy (voir ci-dessus, p. 53). Avec le syndic Blondel, beau-frère de Bordon, il requit du Conseil, le 24 septembre 1560, des lettres de faveur pour la libération des deux Genevois (R. C., vol. 56, fo 81 vo. Archives d'Etat).

savoyard assisterait à l'interrogatoire, Charles Ferré et François Bordon furent remis en liberté : le 24 février 1561, ils remercient les magistrats de Genève de leur heureuse intervention, « s'offrant de demourer humbles et obéissants ³⁹ ». Il fut donc impossible de prouver qu'ils avaient pris une part active au complot de Lyon, ce qui se justifie par les termes mêmes de l'enquête du 8 septembre disant qu'au mois d'avril la Garaye avait résolu de vivre en paix ⁴⁰.

Si Condé apparaît avec plus de certitude dans l'affaire de Lyon que dans celle d'Amboise dont, cependant, on était assuré qu'il était un des instigateurs cachés, il fut l'un des principaux conjurés dénoncés par la Sague ⁴¹. D'Andelot et l'Amiral n'étaient que soupçonnés ; toutefois le premier jugea prudent de quitter la Cour : il se mit dans un bateau qui descendit la Loire jusqu'à Ancenis et se retira en Bretagne, et « disoit-on, que sans la crainte d'étonner le prince de Condé non arrivé encore, on l'eut fait arrêter ⁴² ». Comme à Amboise, Condé paya d'audace ; mais, dès son arrivée à Orléans, il s'aperçut que l'affaire se gâtait. Toutes les rues étaient garnies de troupes. François II logé à l'hôtel Grosloz avec la Cour, le reçut dans la chambre de sa mère et lui dit qu'il l'avait appelé pour qu'il se justifiât de l'accusation d'être l'auteur des troubles : « Ce sont pures calomnies de M. de Guise, protesta le Prince » ; « C'est ce qu'il faudra voir juridiquement », répondit le Roi, et il le

39. R. C., vol. 56, fo 151 vo (Arch. d'Etat de Genève).

40. Ch. Ferré demeura-t-il encore longtemps à Genève ? Il est possible qu'après les affaires d'Amboise et de Lyon il ait été trouvé un peu compromettant par les magistrats à cause de ses liaisons avec la Renaudie, Maligny, Ferrière et tout le groupe militant des réfugiés calvinistes français. Quoi qu'il en soit, la vente de sa propriété de Jussy, en février 1562, à Henri Scringier (voir ci-dessus, p. 50) tendrait à prouver qu'il se préparait à quitter le territoire de la République, peut-être à la faveur de l'édit de Saint-Germain-en-Laye (17 janvier 1562). On ignore ce qu'il devint ; je n'ai pas retrouvé ses traces en Bretagne. Ce qui ferait croire qu'il put rester quelque temps encore à Genève, c'est que Henri Scringier donne procuration à celle de Teilhac, sa femme, pour toucher en France une partie du prix de son acquisition.

41. « Une vaste conspiration qui recevait son met d'ordre de Genève couvrait de ses fils la France entière » (Relation de Jean Michieli, dans Tommaseo, *Ambassadeurs Vénitiens*, t. I).

42. La Place, p. 74.

fit arrêter. Une commission de magistrats, présidée par Christophe de Thou, instruisit le procès qui fut jugé par une sorte de Haute-Cour composée des magistrats instructeurs, de chevaliers de l'ordre, de présidents, de maîtres des requêtes, de conseillers. Reconnu coupable de conspiration, de trahison et d'hérésie, Condé fut condamné à mort le 26 novembre, et l'exécution fut fixée au 10 du mois suivant, jour de l'ouverture des Etats.

La mort du roi François II le sauva.

Le duc d'Etampes avait-il réellement pris part à la préparation du complot comme les papiers saisis sur de la Sague semblent le faire croire? Au mois de juillet, pendant les événements de Rennes, il était en Bretagne; mais il dut se rendre à Paris pour l'assemblée de Fontainebleau, car le 8 août Bouillé lui écrivait de Nantes, comme on l'a vu. Pour les jours qui suivent, les documents contemporains manquent et dans le manuscrit de Crevain un ou deux feuillets qui pourraient nous éclairer sur cette période ont été perdus. Toutefois, Ducrest de Villeneuve et Maillet, dans leur *Histoire de Rennes*⁴³, sont très positifs : « Si l'association protestante était forcée d'être calme en apparence, disent-ils, elle n'en était pas moins active pour la propagation de ses doctrines. Elle comptait même sur l'appui du gouverneur lié avec ses chefs auxquels il avait promis de faire soulever la Bretagne en leur faveur. »

J'estime, malgré tout, qu'il y a là exagération sinon inexactitude. Très renseigné sur les intrigues de Cour et la politique des Valois, le duc d'Etampes avait des amis dans les deux camps. Nul doute qu'il entretint d'excellentes relations avec les Rohan, les Montmorency, les Rieux, les Laval, s'inquiétant fort peu, en réalité, des opinions religieuses des uns et des autres; mais sa charge lui commandait la plus grande circonspection; le meilleur pour lui était de tout ramener au maintien de l'ordre public aussi

43. Ed. Moreault, Rennes, 1845, p. 240, 241.

bien dans l'intérêt des Catholiques que dans celui des Réformés : son loyalisme servait son intérêt. Il dut voir comme tout le monde, après la décision de l'assemblée de Fontainebleau de réunir les Etats, que le crédit des Guise baissait, et sans promesses ni surtout sans actes formels, se tenir dans une réserve bienveillante mais attentive. Le 23 octobre, il enquêtait à Nantes dans l'affaire de Bertrand Geslin et de Pierre Gouy qui fit découvrir l'organisation des Réformés de la ville⁴⁴. Fin octobre, il retournait à la Cour ; il s'y trouvait après la découverte de la conspiration et l'arrestation de Condé (31 octobre), au moment de la condamnation (26 novembre), lorsque Bouillé écrivit au cardinal de Lorraine et au duc de Guise que le gouverneur de Bretagne leur remettrait un paquet adressé à l'évêque de Saint-Brieuc, Jean du Tillet, et les renseignerait sur la situation ; il y était encore aux premiers jours de décembre, puisque le lendemain du décès du Roi (5 décembre), il se présente avec le Conseil privé devant le nouveau monarque, à Orléans ; c'est Bouillé que la reine-mère avertit de la grave maladie puis de la mort de François II et Bouillé répond à la reine le 12 : rien dans cette lettre ne fait supposer la disgrâce du duc ; Catherine et Charles IX lui conserveront toute leur confiance, comme la suite des événements le prouvera⁴⁵.

Après le décès du Roi, on prit en Bretagne les mêmes précautions que dans les autres provinces. Les habitants des villes furent désarmés ; les armes ne furent laissées qu'aux seuls bourgeois qui répondaient de leur loyalisme sur « leur vie et biens » et assuraient la garde des cités⁴⁶. Le 10 décembre, Bouillé avisait du Brossay Saint-Gravé, capitaine des gentilshommes de l'évêché de Nantes, des graves nouvelles survenues afin qu'il prit les mesures néces-

44. Fonds Colbert, XXVII, f^{os} 88 et suiv.

45. L'année suivante, au mois de juin, c'est le duc d'Etampes qui présente le jeune Charles Gouyon au Roi (*Mémoires*, p. 50).

46. Lettre de Bouillé du 7 décembre.

saires pour éviter toute espèce de troubles et empêcher « qu'il se fit aucune assemblée sous quelque titre couleur ou occasion que ce fût »⁴⁷.

Du Gravier, qui décidément est plutôt un missionnaire qu'un ministre résident, avait passé près de trois semaines à Nantes au mois d'août 1560 après les troubles de Rennes. Il continuait activement sa propagande. Quand l'orage menaçait, il rentrait à Vitré auprès de M^{me} de Laval ou à Rennes; de là, il se rendait à la Magnanne, près de Saint-Aubin-d'Aubigné; chez François de Montbourcher, au château du Bordage en la paroisse d'Ercé, près de Liffré; chez René de Montbourcher, sieur de Chasné, frère du précédent; à la Corbonnaye, près de Dol, chez Françoise de Tournemine, douairière de Bazouges où se réunissaient les Calvinistes les plus zélés pour entendre les prêches ou célébrer la Cène; ces châteaux étaient comme les annexes des Eglises de Vitré et de Rennes.

Les assemblées des Protestants continuaient d'ailleurs un peu partout, « c'est occasion de gagner et attirer beaucoup de menu peuple ignorant⁴⁸, disait Bouillé, et que là-dedans on leur ôte toute la crainte et on leur baille une si grande liberté qu'ils prennent si gros cœur qu'on dit qu'à la fin cela tournera à sédition »; il ajoutait même que des rapports existaient « entre ces séditieux » et l'Angleterre. De leur côté, les prédicateurs catholiques ne prêchaient point précisément le calme : « Le peuple ne peut comporter ces assemblées, écrit le sénéchal de Rennes, Bertrand d'Argentré, au duc d'Etampes, le 27 février 1561, lequel d'ailleurs est allumé et réveillé par un prescheur cordelier qui presche à Saint-Pierre, grand et tumultueux crieur et bruyant⁴⁹ ». Le duc d'Etampes qui était alors à Guingamp, se plaint aussitôt au Chapitre qui lui répond : « Pour les trois prédicateurs qui ont presché aux couvents

47. Vaurigaud, I, p. 63. On peut remarquer que du Brossay était protestant.

48. Lettre du 12 décembre 1560.

49. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1274.

des Jacopins, Cordeliers et Carmes de ceste ville, leurs prieurs et gardiens en respondent ; quant à maistre Alain qui a presché à l'église cathédrale de ceste ville, il n'a presché aucune chose qui n'aist été à l'édification du peuple, l'obéissance du Roy et de la Justice ». Cependant maître Alain rejoignit bientôt son couvent à Angers.

Un nouveau pasteur apparaît en Bretagne au mois de juin de cette année 1561, c'est Jean Louveau, sieur de la Porte, né à Beaugency. Il voyagea en Allemagne, puis vint à Orléans et fut soupçonné d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise. Sur le point d'être arrêté, il s'enfuit et se cacha à Paris où il se prépara au ministère⁵⁰ ; c'est l'Eglise de Paris qui l'envoya en Bretagne. Il fut installé à la Roche-Bernard, prêcha au château de la Bretèche devant d'Andelot et devant dom Jean Pelaud, le curé de la paroisse de Missillac dont dépendait le château, « qui ne trouva rien à dire à cette prédication⁵¹ » ; puis le 10 juillet, sur l'ordre de d'Andelot, il se fit entendre dans la chapelle Notre-Dame qui servit aux Protestants jusqu'en 1570.

Vers la fin de 1560, un pasteur, Bachelard (Antoine), dit Cabanes, originaire d'Aix-en-Provence, paraît s'être installé à Nantes, envoyé par l'Eglise de Genève. Enfin, outre les petits groupements de Sucé et de Nort et celui de Châteaubriant fondé par du Gravier, les quelques Protestants de Piriac commencèrent à se réunir.

Mais l'Eglise alors la plus nombreuse, la plus ardente aussi, paraît être celle de Nantes. Ses fidèles s'assemblaient le plus souvent à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge, carrefour Saint-Nicolas, à la Sauzaie, près le Change, et surtout hors la ville, à la Furetière, près Saint-Donation, au Bas-Chemin, chez René Pastoureau.

50. Il aurait fui d'abord à Lyon, serait passé à Valence et revenu à Beaugency, sa ville natale, où il faillit être arrêté de nouveau. C'est alors qu'il se serait caché à Paris, où M. de Martimont, de La Roche-Bernard, le rencontra et le demanda comme pasteur. Tous ces renseignements ont été fournis par Crevain et utilisés par Levot (*Biographie bretonne*) et par Vaurigaud.

51. Vaurigaud, I, p. 70.

Ce qui caractérise l'agitation nantaise du mois de juillet 1561 et des mois suivants, c'est que, pour la première fois en Bretagne, ceux qui y prennent part sont ostensiblement porteurs d'armes. Leur troupe de 6 à 700 personnes gagnant la nuit la maison de Pastoureau, passant les portes par petits groupes, fait déjà comme une rumeur de guerre civile ; elle a accompli son œuvre, l'éloquence du ministre Bachelard, et galvanisé ces gens pour la plupart de modeste condition, de mœurs paisibles à l'ordinaire ; et ainsi se confirme l'opinion de Bouillé : « Là-dedans, on leur ôte toute la crainte et on leur baille une si grande liberté qu'ils prennent si gros cœur qu'on dit qu'à la fin cela tournera à sédition. »

Sébastien de Luxembourg qui déjà supplée son oncle le duc d'Etampes en diverses circonstances, écrit de Nantes à la reine-mère la prévenant que « ceulx de la nouvelle doctrine qui y sont et fréquentent ordinairement, se ramassoient en grand nombre et continuoient fere de deux jours l'ung prédications en armes, menassans destre les plus forts et de courir sus aux aultres leurs contraires jusques à fere prescher publiquement au dedans de la ville et d'y fere aprêter grande troupe de leur secte quilz en auroient seure liberté ⁵² ». Les habitants catholiques demandent qu'on interdise aux Réformés non seulement la maison de Beau-regard, mais aussi « universellement tous les fors bourgs » et les Réformés se plaignent au duc d'Etampes de ce qu'ils appellent une infraction aux Edits. Henri de Rohan joint ses protestations à celles de ses coreligionnaires ⁵³.

Sur l'ordre du procureur du Roi, Guillaume le Maire, sénéchal de Nantes, accompagné du sieur de la Berthe, capitaine du château, de Louis Collobet, conseiller au siège Présidial, de Guillaume Gandin, greffier d'office criminel

⁵². Nantes ce 22^e juillet 1561. *Documents sur l'Histoire de Bretagne au XVI^e siècle, tirés des archives impériales de Russie*, A. de Barthélemy, 1877, E. Grimaud, Nantes.

⁵³. *Id.*, de Nantes, 25 septembre 1561.

et de son commis Robert de Tours, enquête aussitôt sur les lieux et établit la matérialité des faits ; les résultats de l'enquête terminée le 22 juillet, furent transmis à M. de Martigues, en l'absence du duc d'Etampes; quelques dépositions sont à retenir ⁵⁴ : « Phéline la Riche, femme à Lucas Baudouyn, boullenger, dépose : Qu'ilz disoient qu'ils se saisiroient des clefs de la ville, quilz étoient assez pour ce faire et qu'il y avoit beaucoup de gentilshommes et seigneurs. » Perrine Mabit, femme Richard, rue près Saint-Pierre-de-Nantes, rapporte des faits antérieurs : « Jehan Guiscard, cordonnier, qui est son voisin, sa femme et ses serviteurs, querelloient avec ceux qui dansoient auprès du feu de lad. rue en l'honneur de la feste de Monsieur Saint-Jean ⁵⁵, donnant menasses de leur faire changer leur loy et que l'on prescheroit la loy nouvelle publiquement en ceste ville et qu'il y auroit plus de quatre mille hommes à la faire prescher. » Une autre Perrine Mabit, nièce de la précédente, précise en termes colorés la déposition de sa tante : « Jehan Guiscard appelloit les femmes et filles qui dansoient putains et que elles seroient mieux au bordeau que à danser et chanter des chansons de paillardise et fit monter ses gens et serviteurs aux fenestres haultes des chambres de sa maison et jeter de l'eau sur ceux qui dansoient et étoient en lad. rue ». Le témoin ajoute que les chansons qu'ils chantaient « estoient honnestes et y avoit en lad. danse plusieurs femmes de bien et d'honneur qui neussent voulu y en souffrir de mauvaises ». Nul n'ignore que les premiers Protestants affectaient une conduite très austère et élevèrent des protestations unanimes contre la danse. Au Synode de Pontivy, en mars 1572, le pasteur de la Roche-Bernard, Louveau, se plaignait de l'inutilité des efforts tentés pour remédier à la dépravation des mœurs et « du peu de fruits qu'avait paru produire un traité

54. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1281.

55. 23-24 juin.

contre la danse qu'il avait composé d'après Pierre Martyr⁵⁶ ». A une époque où les mœurs étaient peut-être trop libres, mais où le peuple était très gai, la danse était en grand honneur en Bretagne. La coutume était de danser non seulement dans les rues et sur les places publiques, mais aussi dans les églises et les chapelles. Dès le xiv^e siècle les statuts synodaux prohibaient cet usage ; il existait encore au xvii^e⁵⁷.

Bien qu'ils nous fournissent de précieux renseignements sur les gens et les choses de l'époque, on ne saurait reconnaître aux *Contes d'Eutrapel*, aux *Propos rustiques*, aux *Baliverneries*⁵⁸, la rigoureuse exactitude des documents historiques ; mais messire Jean dont les jambes frétilent à voir danser ses paroissiennes et qui se mêlera à leurs joyeux ébats, n'est cependant point sorti tout entier de l'imagination de Noël du Fail : c'est un authentique curé de campagne ; s'il a vécu sous un autre nom, il a réellement existé⁵⁹. Les ecclésiastiques de ce temps-là se mêlaient, en effet, très librement aux fêtes et aux noces, et, encore au xvii^e siècle, les statuts synodaux de Saint-Brieuc (1606), ceux de Saint-Malo (1620) défendent expressément aux prêtres de « hanter les danses ». Que les rigides Calvinistes du temps en aient été scandalisés, c'est fort probable ; qu'ils aient prétendu empêcher Bretons et Bretonnes de danser, c'était augmenter par un excès de pudeur et une maladresse l'impopularité que leur valaient les pratiques du nouveau culte et leur mépris des traditions.

L'information faite « touchant certaines assemblées d'hommes en armes ès villes et fors bourgs de Nantes » conclut que les délinquants seraient poursuivis partout où ils

56. Vaurigaud, I, p. 186.

57. Statuts synodaux de Tréguier, 1320 (D. Morice, *Preuves*, I, 1302). — « On souffrait en quantité d'endroits que les jeunes gens des deux sexes danssèrent une partie de la nuit dans les chapelles » (Antoine de Saint-André, *Vie de Monsteur le Nobletz*, Paris, 1666, p. 184, 185).

58. Œuvres de Noël du Fail.

59. *Contes d'Eutrapel*, Jouaust, 1875, I, p. 135.

se trouveront et constitués prisonniers au Bouffay pour leur procès être fait suivant les ordonnances du Roy. Parmi les personnes arrêtées à la suite de l'information du sénéchal, une trentaine environ, figurent surtout des artisans. A signaler cependant Jehan « pédagogue d'enfants », un chirurgien (peut-être simple barbier), un sergent et surtout Mathurin Papolin, libraire⁶⁰. Cette sévérité n'empêcha pas une nouvelle réunion, le 30 du même mois, au Chapeau-Rouge, à laquelle assistèrent le vicomte de Rohan et d'autres seigneurs bretons. Certains essayèrent en même temps de pénétrer dans la prison des Régaires où avait été enfermé un libraire colporteur de Genève, arrêté pour vente de livres hérétiques ; on en parlera plus loin.

Dans les premiers jours du mois d'août fut reçu en Bretagne l'Edit de juillet pour être présenté au Parlement par le gouverneur et être enregistré. Nos magistrats ne montrèrent qu'un empressement très modéré à obéir, malgré Bouillé qui leur fit part des instructions royales.

Aux Etats généraux, réunis le 13 décembre à Orléans, on entendit de belles harangues et des discussions oiseuses sans aucun résultat pratique.

Les Etats clôturés, il fut procédé à la réhabilitation de Condé, véritable comédie, malgré un arrêt confirmatif du

60. Nantes était un centre important pour l'expédition des livres. Dès les débuts de l'imprimerie, Tousé, marchand de livres à Nantes, s'adressait à Venise pour l'impression des bréviaires et missels qu'il faisait vendre par des colporteurs (*Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais*, J. Mathorez). Les livres transportés par la Loire étaient exempts de droits (Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, le 23 septembre 1553. Edit. imprimée à Orléans, par Fabian Hotot, en 1594). Les Papolin sont des libraires, non des imprimeurs. Depuis les Larcher, disparus en 1501, on ne trouve que Jean Baudouyn (1523-1531) qui s'installa à Rennes et n'imprima probablement rien à Nantes; Jean Rouxeau (1570-1571) que l'on ne connaît que par une requête à la municipalité nantaise pour obtenir un subside et acheter presses et matériel d'imprimerie, mais qui ne fut qu'un imprimeur ambulante qu'on retrouve à Toulouse, à Moissac, à Agen, à Lyon; Jean Gaudin (1577-1581), installé rue de la Claveurerie, près le carrefour Saint-Nicolas; Des Maretz, associé à François Favery qui, de 1589 à 1596, imprima pour la Sainte-Union; Blaise Petrail (1581-1585); Doriou, imprimeur en 1590 du roi Henri IV (lettres patentes du 17 juillet 1598). Voir *Gallia Typographica* de Lepreux, t. IV, Bretagne.

Parlement du 13 juin 1561 et plus tard, au mois d'août, une réconciliation de Coligny et des Guise. Mais les Protestants relevèrent la tête à la Cour. Condé était revenu le 7 mars, accompagné jusqu'à Fontainebleau par une brillante escorte de gentilshommes réformés. Dès la fin de février, Henri de Rohan était arrivé avec une suite de 170 gentilshommes en armes ; il ne partit que le 24 mars sur les instances d'Antoine de Bourbon et à la demande de Catherine et des Guise⁶¹. Renée de France, la fille d'Anne de Bretagne, M^{me} l'Amirale, la princesse de Condé, célébraient avec ostentation la Cène dans leurs appartements ; toutefois les Réformés ne purent obtenir, bien que fut écartée la proposition de revenir à la rigueur des anciens Edits, l'autorisation de s'assembler et prêcher comme ils le demandaient sans cesse. L'Edit de juillet était sorti des délibérations d'une assemblée composée des princes, grands officiers, membres du Conseil et du Parlement représentant toutes les opinions. A la faible majorité de trois voix l'assemblée décida qu'il serait défendu « sur peine de confiscation de corps et de biens tous couventicules et assemblées publiques avec armes ou sans armes, ensemble les privées où se feroient presches et administration des sacrements en autre forme que selon l'usage reçu et observé en l'Eglise catholique⁶² ». Enfin, on convoqua à Poissy, près Saint-Germain, pour le 10 août, un colloque où les matières religieuses devaient être exposées et discutées entre ministres réformés et prélats catholiques⁶³. Le colloque ne s'ouvrit que le 9 septembre 1561 dans le grand réfectoire du couvent des nonains de Poissy.

Le duc d'Etampes avait rejoint la Cour à Saint-Germain. Le vicomte de Rohan lui écrivit de Tours, le 26 août, pour se plaindre des rigueurs exercées contre les Réformés

61. *Négociation de la France avec la Toscane*, t. III.

62. Fontanon, t. IV, p. 264, 265. — Lettre de Charles IX aux gouverneurs des provinces et des villes du 1^{er} août 1561 (Bibl. nat., mss franç. 3183, f^{os} 6 et 10).

63. De Thou, *Hist. Univ.*, t. III, p. 55.

bretons emprisonnés à la suite de la réunion du Chapeau-Rouge et en général de l'attitude des Catholiques⁶⁴. Entre temps, le 10 septembre, le premier Synode provincial se tint à Châteaubriant sans encombre. Six pasteurs y assistèrent : Laporte-Louveau, de la Roche-Bernard, du Gravier et Dufossé, de Rennes, Bachelard, dit Cabanes, de Nantes, de Mondonay de Coulaines, de Vitré, Lesnet de Châteaubriant, des diacres et un ancien par Eglise.

On sait qu'il ne sortit rien d'utile pour l'une et l'autre religion du colloque de Poissy. La Bretagne y fut représentée par Dubois, l'ancien pasteur de Vitré, mais au titre seulement d'ancien et de laïc, notre province étant encore, à ce moment, agrégée à l'Eglise de Normandie dont le délégué était Augustin Marlorat, pasteur de l'Eglise de Rouen⁶⁵. Marlorat n'était point un inconnu pour la Bretagne. De nombreux Bretons avaient pu l'entendre prêcher à Angers où ils avaient l'habitude d'aller chercher « leurs vins claires du pays d'Anjou » et où ils commerçaient couramment. René Lecoq le cite dans son Journal en même temps que Calvin et Zwingli⁶⁶. Ses ouvrages furent certainement connus des Vitréens⁶⁷. C'était un personnage de presque premier plan ; il se fit remarquer au Colloque par ses « Remontrances à la Reine » et sans doute aurait-il acquis une grande réputation dans le monde calviniste s'il avait vécu plus longtemps.

64. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1290.

65. « Les Eglises réformées envoyaient au colloque à titre de ministres ou de députés : Augustin Marlorat, de Rouen... La petite phalange des ministres ne tarda point à se fortifier du concours que lui portèrent divers laïques : Earbançon, Battier, Dubois » (Delaborde, *Coligny*, t. I, p. 521).

66. Bibl. nat., N. A. Fr. 1723, fo 115 vo.

67. Un volume classé à la Bibl. nat., D² 15595, et intitulé : *Traité très excellent de la liberté chrestienne composé par Martin Luther auquel est vivement descrite la justification de la foi...*, etc., imprimé à Rouen et traduit vraisemblablement par Marlorat, porte sur le titre et à la dernière page ces mots d'une écriture du xv^e siècle : « le Militayre », et sur le titre d'une écriture du xvii^e : « Capucins de Rennes ». Or, une pièce des archives des hospices de Vitré, série E, du 14 février 1571, mentionne une Assemblée des habitants de la ville et parmi les assistants : « Mr Philippe le Millitaire, procureur fiscal dud. Vitré ».

Ce serait toutefois accorder une portée trop grande au colloque que d'admettre qu'il fut la reconnaissance officielle du nouveau culte en France; tout au plus fut-il la déclaration publique de son existence, mais le monde réformé y puisa de nouvelles forces, une nouvelle ardeur, une plus assurée confiance. On le verra bientôt en Bretagne; c'est, du reste, un Breton qui servit pour son affirmation éclatante à la Cour: Jean de Rohan, seigneur de Frontenay, cousin de Jeanne d'Albret et second fils de René, vicomte de Rohan et d'Isabeau d'Albret fille de Jean, roi de Navarre, fut marié le 19 septembre 1561 par Théodore de Bèze, à Diane de Barbançon fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, et de Péronne de Pisseleu, sœur aînée de la femme du duc d'Etampes. La cérémonie eut lieu à Argenteuil, le jour de la messe de l'Ordre de Saint-Michel, à laquelle la plupart des seigneurs protestants évitèrent ainsi d'assister. Si ce mariage « à la Genève », comme dit Pasquier, « accrut grandement le cœur des ministres⁶⁸ », il eut en Bretagne quelque retentissement.

Après le Synode de Châteaubriant où les ministres arrêtèrent le plan de leur propagande, la Cène fut célébrée avec éclat à la Roche-Bernard; Louveau y maria à la chapelle Notre-Dame Jean Rojon, seigneur de Hiret ou Hirel, à la fille aînée de M^e Jacques Quelo, sieur de Cadouzan, tous deux de Saint-Dolay⁶⁹; il installa ensuite à Ploërmel Gilles Aubery qui exerça le ministère dans ce pays jusqu'à 1580 environ; de son côté, du Gravier épousa le 24 novembre à Vitré Guyonne Huet, alliance qui étendit et assura son influence; un nouveau Synode s'assembla à la même époque à Rennes; enfin M. de Martigues, en l'absence du duc d'Etampes, autorisa les Réformés nantais à tenir leurs assemblées dans le pressoir appartenant au conseiller du

68. *Œuvres complètes*, L IV, lettre II.

69. On a dit que ce mariage fut le premier mariage calviniste de l'évêché de Nantes; c'est une erreur: en 1559, Dugravier avait déjà célébré à Piriac le mariage du seigneur de Campzillon, le sieur de Tournemine.

Hardaz et qui se trouvait situé aux portes de la ville sur le chemin joignant la route de Paris à celle de Rennes, près de Barbin, sur les bords de l'Erdre : on l'appelait « le Pressoir de la Forêt ».

Tous ces événements sont les premiers résultats de l'Edit de juillet et du Colloque de Poissy. Cependant, toujours en conformité de l'Edit, « le X^e jour du mois d'Aougst 1561 fut publié lettres de Monseigneur le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, par lesquelles le sieur d'Espinay et le capitaine... breton fut prohibé les presches et de non administrer les sacrements [d'autre manière] que celle de l'Eglise romaine anxienne et catholique et les armes furent ostées aux huguenots qui se disent de la nouvelle religion ⁷⁰ ».

Ni le Parlement ⁷¹, ni le peuple n'avaient accueilli favorablement l'Edit ; loin d'en être calmés, les esprits n'en étaient que plus excités de part et d'autre ; l'éclat ne tarda guère : dans la nuit du 7 au 8 décembre, le Pressoir de la Forêt était incendié. L'enquête menée par François de Blouays, lieutenant criminel, établit que le feu avait été mis par des choristes de Saint-Pierre au moyen de paille et de fagots pris à Locquidi, ferme appartenant à l'archidiacre de Nantes, Gilles de Gand, évêque de Rouanne, suffragant de l'évêque. On accusa de Gand et bientôt furent englobés dans l'accusation tous les catholiques de la ville. Aussi le peuple s'exaspérait chaque jour davantage. Des pierres furent même lancées contre d'Andelot et ses gens revenant du Pressoir où les prêches continuaient ⁷². Quelque temps après, le 28 décembre ⁷³, dans la matinée, probablement au moment de la grand'messe, les Huguenots toujours en

70. Bibl. nat., N. A. Fr. 1723, f^o 81 r^o.

71. Dans une lettre du 22 août, Bonillé écrivait au gouverneur qu'il ignorait encore si le Parlement avait enregistré l'Edit, malgré ses instances, « ce dont je m'esbahis », disait-il.

72. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1294.

73. Le lendemain du « Tumulte » de Saint-Médard et du marché des Patriarches, à Paris.

armes rentraient du Pressoir dans la ville. Excités par les prédications de leur ministre et aussi par l'attitude agressive des Catholiques, ils pénètrent — l'un d'eux, Bovardièrre, était à cheval — dans la cathédrale Saint-Pierre où les fidèles étaient rassemblés pour entendre le sermon du Dimanche fête des Innocents et mettent les assistants en fuite ; des pierres sont jetées contre les autels. Le prévôt de Nantes accourt à cheval ; M. de Sanzay et quelques archers surviennent bientôt ; ils réussissent à apaiser la foule. Dans son procès-verbal, rédigé le jour même, le prévôt Jehan du Ponceau, seigneur de Bloteaux, s'exprime en ces termes : « Y sont survenus les sieurs de Kergroys, de la Musse-Ponthus, estans à pied, d'autres à cheval, qui se sont plaints qu'on les avoit insultés » ; insulté à son tour, même frappé, il ajoute : « Voyant que n'étions trop en sûreté de nostre personne, avons commandé aud. peuple de promptement soy retirer sans faire bruit ni sédition sur peine de la hart et nous sommes retirez tout de cheval en notre maison estant encore tout à jeun. Avons adressé requête au procureur du Roy pour informer »⁷⁴.

Déjà auparavant, dans une adresse datée du 2 août, le procureur des bourgeois de Nantes avait dénoncé à la Cour, « comme leurs ennemis mortels et capitaux », Robert du Hardaz, conseiller au Parlement, le propriétaire du Pressoir, Michel d'Essefort, sieur du Breil, aussi conseiller, de Blouays, lieutenant criminel et d'autres huguenots, se plaignant d'être appelés par eux « papistes ». Cette fois, le 31 décembre, une assemblée générale des habitants se réunit pour envoyer au duc d'Étampes un récit complet du tumulte de Saint-Pierre ; le lieutenant criminel du Blouays fut récusé comme étant de la Religion ; par contre, d'Andelot se plaignit de la partialité du sénéchal : la suspicion était partout⁷⁵. Le gouverneur arriva bientôt à Nantes.

74. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1301.

75. D. Morice, *Preuves*, t. III, 1267.

Alors parut l'Edit donné à Saint-Germain-en-Laye le 17 janvier 1562. Il accordait aux Réformés : le droit de célébrer leur culte dans des réunions publiques et de recueillir des subventions volontaires pour son entretien et celui des pauvres, de s'organiser en Consistoires et Synodes, de réclamer la protection de l'autorité pour l'exercice de ces droits ; mais ils devaient avant tout restituer les églises, ornements, reliquaires, biens et revenus ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, s'abstenir de toute destruction de croix et images, de tous actes scandaleux ou séditions ; aucun prêche, aucune prédication ne pouvait se faire dans les villes de nuit et en armes ; enfin l'Edit ne devait avoir d'effet que jusqu'à la réunion d'un concile. Les Parlements, en général, restèrent en méfiance ; celui de Rennes l'enregistra cependant assez vite, le 26 février⁷⁶ ; beaucoup ne l'enregistrèrent qu'avec des réserves publiques ou secrètes, estimant qu'il allait créer beaucoup plus de difficultés qu'il n'en supprimerait. De fait, le zèle des ministres s'en accrut et Louveau, après avoir célébré un mariage à l'église Saint-Yves du Croisic dont les Protestants s'étaient emparés auparavant, ne craignit pas d'adresser du haut de la chaire de l'église Notre-Dame une prédication aux Réformés de la ville : singulière manière d'appliquer l'Edit ! Il faut croire que l'autorité s'émut de tant d'audace, puisque une ordonnance du 22 février enjoignait aux Protestants qui sortis de prison manifesteraient de ne vouloir « vivre catholiquement » de quitter le royaume dans un délai fixé. Personne, dit Pasquier, qui résume ainsi exactement l'appréciation de son époque, « ne pouvait admettre telle débauche que l'exercice de deux religions dans une même ville ». Une réaction allait se produire fatalement bientôt : le massacre de Vassy (1^{er} mars) servit de prétexte : qu'il ait été fortuit ou bien, au contraire, prémédité par le duc de Guise, la chose reste douteuse. Ce qui est certain, c'est que de ce jour la guerre était déclarée.

76. Registre des enregistrements, fo 127. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine.

Condé avait averti aussitôt toutes les Eglises de France de se « tenir sur leurs gardes ». Le 10 mars, l'Eglise de Paris écrivait à l'Eglise d'Angers : « Messieurs, nous estimons que soyez à présent advertis de la cruauté horrible de laquelle M. de Guise a usé envers la pauvre Eglise de Vassy... vous pouvez penser qu'il n'a pas commandé un fait si exécrationnel qu'il n'ait délibéré de poursuivre envers les autres Eglises sa cruauté. Partant il faut tout diligemment adviser à tous moyens d'y pourvoir. » Et ceux d'Angers, en envoyant cette lettre à Nantes, ajoutaient : « Nous n'avons voulu faire faute de vous advertir... il vous plaira faire savoir le contenu des lettres aux Eglises de votre province. Nous trouvons aussi nécessaire d'exhorter les Eglises à jeûnes et prières extraordinaires. » Le Maçon, dit la Rivière, signataire des lettres d'Angers « au nom de tous », écrivait de son côté le 13 mai : « Nous sommes prêts de scavoir l'intention des grands de nostre costé pour mander partout une soudaine exécution. Cependant, nous vous prions vous tenir prests, et, en la plus grande diligence qu'il sera possible, regarder *quelles forces pourra fournir votre Eglise comme déjà on vous a plusieurs fois mandé* »⁷⁷ » N'est-ce pas la preuve que de l'organisation religieuse du protestantisme français au Synode de 1559, était sortie une organisation des forces militaires⁷⁸.

En mars les rixes se multiplient à La Roche-Bernard où le sénéchal est favorable aux Réformés. Il décrète de prise de corps un artisan catholique accusé d'avoir frappé son voisin qui chantait des psaumes. L'inculpé se réfugie aux

77. La Noue, *Discours politiques et militaires*.

78. Voir ci-dessus, p. 68. — Une lettre du 1^{er} août 1558 adressée par Calvin à l'Eglise de Poitiers a pour but de provoquer dans cette province du Poitou des contributions volontaires pour soutenir la cause. Le Synode national de Poitiers (mars 1560) en régularisa l'assiette et la perception (Bibl. de Genève, 107. *Lettres françaises de Calvin*, édit. Bonnet, 1854). En août 1562 Calvin écrit encore aux Eglises du Languedoc pour « trouver argent pour soutenir les gens que Mons. d'Andelot a levez ». « La chisté des églises nous apporte plus de dommaige qu'on ne scauroit exprimer » (*Lettres de Calvin, id.*).

Métairies en Nivillac, chez M. de Villeneuve. Ce dernier refusant de le livrer est assailli par des Huguenots qui le blessent si gravement qu'il meurt deux jours après ⁷⁹.

L'effervescence grandit dès lors. Fin avril, c'est à Guérande, le jour du baptême d'une fille de M. de Beaulac, que sont brisées les statues de saint Fiacre et de saint Martin dans l'église des Jacobins de la ville ; c'est à Dinan, au mois de juin, que des Réformés, Macé et Richard Hamon, François et Thomas Mouton, détruisent aussi des statues et des images ; c'est au bourg de Sion, le jour de la Fête-Dieu, que le seigneur de la Roche-Giffard, René de la Chapelle, tue deux moines pour se venger du peuple qui avait renversé son carrosse lancé par lui à travers la procession... ⁸⁰

Malgré ces méfaits dûment établis par l'arrestation des coupables et leur emprisonnement, le duc d'Etampes fidèle à sa politique conciliatrice, autorisa l'ouverture d'un colloque entre les ministres et les docteurs catholiques de Nantes. Ils se réunirent dans une salle du château en sa présence et devant un cercle brillant de gentilshommes, de dames et demoiselles, d'officiers de justice et de notables ⁸¹. La discussion fut ce qu'elle pouvait être, une dispute théologique sans portée et sans résultat. Au même moment se déroulait l'affaire des libraires de Genève.

Deux libraires genevois, colporteurs de livres, comme il y en avait alors à courir sur tous les chemins de France ⁸²,

⁷⁹. *La Roche-Bernard*, Henri le Breton, p. 91.

⁸⁰. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1311, 1312. — *Le Protestantisme dans le pays de Châteaubriant*, marquis de Bellevue, Saint-Brieuc, 1905. — La vengeance de l'irascible huguenot s'exerça « sur le couvent des Cordeliers de Saint-Martin, en Teillay, où il fit mettre le feu par ses gens, après avoir fait assassiner le gardien du couvent, le père Drouadaine, et un frère lai, le frère Butault. » (*La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, de Calan, p. 237.)

⁸¹. Vaurigaud, t. I, p. 99.

⁸². Si Genève envoyait en France ses colporteurs de livres calvinistes, il s'était déjà trouvé quinze années auparavant des bretons employés au même trafic en Bretagne et dans les provinces voisines. Le 28 septembre 1547, Jean Ollivier, sergent royal à Mauléon (arrond^t de Bressuire, Deux-Sèvres), sur réquisition du Roi et à la prière de Gilles Ogier, grand vicaire de l'évêque

Jehan Barats et Firmin Girard, avaient été arrêtés à Nantes aux premiers mois de 1561. Le dernier était seul demeuré détenu à la prison de l'évêque et Gilles de Gand chargé de la police ecclésiastique de la ville, commença l'examen des livres saisis dont les « trois charges » avaient été déposées à la maison commune. D'où conflit avec la justice civile. Par ordre de la cour de Rennes⁸³, Girard fut relâché et Gilles de Gand emprisonné pendant trois mois à sa place. Il faut voir dans cette mesure rigoureuse prise par le Parlement de Bretagne bien moins une approbation des idées calvinistes qu'une affirmation jalouse de ses prérogatives judiciaires. Le prélat adressa une requête au duc d'Etampes recusant les deux conseillers commis pour examiner « la librairie réprouvée » : Robert du Hardaz, franchement Protestant, et d'Essefort, « manifestement du parti des deux libraires », et il avertit qu'il aurait recours au Roi en son Conseil privé ; il conservait d'ailleurs un exemplaire de chacun des livres qui avaient été transportés à Rennes.

D'Andelot est alors en Bretagne, recrutant avec activité pour l'armée de Condé⁸⁴. De tous côtés sont signalés des

de Maillezais, arrêtait sur la route de Mauléon à Châtillon-sur-Sèvre un « lingier » de Vannes, Jean Dagouéro, qui, accompagné de Jean Brunel, fils (?) de Guillaume Brunel, libraire au diocèse de Vannes, transportait dans une balle qui avait toutes les apparences d'une balle de mercier plusieurs « livres d'hérésie ». Parmi ces livres se trouvait un recueil de 160 chansons contre la religion catholique écrites sur des airs populaires et composées ou réunies par Eustorg de Beaulieu, limousin, dans un volume imprimé à Bâle daté du 8 août 1546 et portant le titre : « *Chrestienne réjouissance* » (Unique exemplaire conservé à la bibl. de Chantilly). Après inventaire contradictoire du contenu de la balle dans une hôtellerie d'un faubourg de Mauléon, Dagouéro fut conduit aux prisons de Tours où il entra le 3 octobre. Brunel avait pu s'enfuir. Le 15 octobre, la femme de Dagouéro instruite, peut-être par Brunel, de l'arrestation de son mari, se fit délivrer pour lui un certificat de catholicité signé d'un chanoine de Saint-Pierre et de deux notables, Louis Mahé, greffier. On ignore quand Dagouéro fut condamné, s'il le fut même et à quelle peine (Renseignements recueillis dans *Vannes dans l'ancien temps*, p. 22 et suiv. J. de la Martinière, archiviste du Morbihan).

Brunel était certainement protestant et Dagouéro, s'il ne l'était, n'ignorait pas ce que contenait la balle qu'il transportait. Il y avait donc dès 1547, peut-être même antérieurement, des Calvinistes à Vannes.

83. Juin 1562.

84. « ... Esquels messire François d'Assigné, sieur de Montejean, print les armes pour le parti de la religion où il mena une cornette sous laquelle estoient cent-cinquante gentilshommes... » (*Mémoires de Charles Gouyon*, p. 51).

mouvements suspects. Le 16 juillet, craignant une surprise, le duc d'Etampes écrit à Souleville, capitaine des arquebusiers à cheval de l'évêché de Saint-Brieuc, de surveiller spécialement son parc d'artillerie à Lamballe⁸⁵. Bouillé a l'œil sur Saint-Malo, et, à Nantes, malgré la lettre de Louveau au duc d'Etampes⁸⁶, on songe à expulser tous les suspects; enfin, le 14 août, un Edit enjoint aux pasteurs de vider le royaume sous quinze jours. Le 18, le Parlement de Paris rend un arrêt déclarant prise de corps contre l'Amiral, d'Andelot, Montgommery, Rohan, Soubise, etc...

Pour gagner du temps et permettre à l'armée royale de recevoir des renforts, Catherine négocie. La dernière entrevue, celle de Taley avec Condé, l'Amiral, la Rochefoucauld, Rohan n'eut pas plus de succès que les autres et la guerre commença.

Après une tentative avortée sur la Ferté-Alais, Condé enleva Beaugency, où le pillage fut poussé aux dernières limites. Mais l'armée royale qui avait reçu 6.000 suisses commandés par le colonel Freulich, vingt enseignes de lansquenets, six cornettes de reîtres, reprit Blois, Angers, et marcha sur Poitiers et Tours, contournant même Orléans sans être inquiétée par les Huguenots déjà démoralisés par leurs pertes et bientôt par la peste. Ne pouvant plus ravitailler ses troupes, Condé les divisa, envoya Soubise à Lyon, le prince de Porcien en Champagne, La Rochefoucauld à Angoulême, Montgommery en Normandie.

Cette dernière province vit bientôt presque toutes ses villes occupées par les Calvinistes, notamment dans le voisinage de la Bretagne, Bayeux⁸⁷, Saint-Lô, Vire, Avranches,

85. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1312.

86. Ayant reçu l'ordre de cesser les assemblées, Louveau proteste auprès du duc qui ferait, dit-il, « un inestimable plaisir à M. Dandelot qui les invitait journellement à continuer un si saint ouvrage. » Le duc d'Etampes ne répondit pas (Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1314).

87. Bayeux qui avait cru se racheter moyennant 10.000 livres fut cependant saccagé par les troupes calvinistes (Art. présentés le 18 août 1563 aux commissaires du Roi par l'évêque et les chanoines de Bayeux) (Bibl. nat., L. R. 7798).

Pontorson. A cette époque Pontorson, dont le château commandait le pont du Couesnon par lequel la Normandie communiquait avec la Bretagne, avait une importance stratégique réelle. Rien ne fut plus facile pour Montgomery que de s'en rendre maître, car il jouissait d'une grande influence dans le pays où se trouvait son fief de Ducey, distant de moins de cinq lieues⁸⁸.

Un pareil voisinage allait devenir dangereux pour les frontières bretonnes ; c'est pourquoi le duc d'Etampes reçut l'ordre de passer en Normandie pour se joindre, avec les 4.000 hommes qu'il avait rassemblés, aux troupes du maréchal de Maignon qui tenaient déjà la campagne. Sur la fin d'août, il passe le Couesnon, reprend Pontorson et Avranches, Vire et Saint-Lô qui furent atrocement pillés par les deux armées, le château de Valognes, enfin Bayeux. Montgomery réussit à s'enfuir de Ducey à Ouistreham et de là au Havre puis à Rouen.

Condé et Coligny eurent vite reconnu que le petit nombre de soldats dont ils disposaient et leurs insuffisantes ressources pécuniaires ne leur permettraient pas de tenir longtemps la campagne, de défendre Orléans, surtout d'en sortir. Ils se décidèrent à faire appel à l'étranger⁸⁹. Et ce fut le traité d'Hampton-Court, arrêté dès le mois d'août et signé le 30 septembre, par Bricquemaud, au nom de Condé et de Coligny. Les Huguenots qui s'étaient déjà emparés du Havre et de Dieppe se hâtèrent de les livrer aux Anglais.

Tous les historiens sont d'accord, même les protestants⁹⁰ pour qualifier sévèrement cette livraison d'un territoire français à l'étranger ; plusieurs chefs calvinistes en furent indignés. On s'étonnera moins à présent de voir le duc d'Etampes surveiller attentivement les côtes de Bre-

88. « Dès l'an 1562 que fut la grande huguenotterie et l'assaut donné à Pontorson par le comte de Montgomery et son armée ». *Registre paroissial de Carfantain* (évêché de Dol), publié par l'abbé P.-F. Jallobert et M. de Guerny.

89. De la Ferrière, *Arch. des Missions scientifiques*, 1869.

90. Delaborde, *Coligny*, t. II, p. 152.

tagne et Bouillé manifester de continuelles craintes d'une entente entre les Calvinistes bretons et les Anglais. Il s'agissait d'abord d'empêcher les Anglais de s'emparer de Rouen où s'étaient enfermés Montgomery et Bricquemaud. Rouen fut emporté d'assaut le 25 octobre. Marlorat y fut pris et pendu. Le roi de Navarre chez les royaux, mourut d'une blessure reçue dans la tranchée. Condé renforcé par les troupes que d'Andelot avait réussi à amener d'Allemagne, mais trop tard pour sauver Rouen, voulut brusquer les choses et après des marches et des contre-marches, de petites escarmouches favorables tantôt aux uns, tantôt aux autres, il engagea la bataille de Dreux (19 décembre 1562). Le contingent breton à l'extrême gauche de l'armée royale fut en partie écrasé, Montmorency fait prisonnier, Condé obligé de se rendre⁹¹. Mais Guise sauva la situation : l'armée protestante fut obligée à la retraite. Martigues avec ses arquebusiers joua dans la bataille un rôle important et décisif. C'est lui qui empêcha la cavalerie de Coligny, ramenée par son chef d'un tel élan qu'elle faillit reprendre l'avantage, de changer la victoire en défaite. Le lieutenant de Martigues, M. d'Esquillon fut tué ainsi que le guidon de la compagnie de François du Breil, Jean du Breil, son neveu, fils de Jean du Breil, seigneur de la Touche, et de Louise de Châteaubriant⁹².

Malgré cet insuccès grave dont les fuyards descendus par la Loire répandirent partout la nouvelle, les Protestants bretons ne perdaient point courage. Des assemblées avaient eu lieu à Nantes. Auparavant, vers la fin d'octobre⁹³, à l'une d'elles prirent part plusieurs magistrats, lesquels refusèrent d'obéir au sénéchal qui leur enjoignait de se séparer. Le gouverneur rendit une ordonnance le 11 novembre dont René Lecoq, dans son Journal, nous a conservé le texte

91. Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, I, p. 192 et suiv.

92. De Calan, p. 246.

93. Lettre de Cornulier au duc d'Etampes du 23 octobre. Dom Morice, *Preuves*, t. III.

pour Vitré et qui fut publiée dans toutes les villes de la province⁹⁴, ce qui n'empêcha pas de nouvelles réunions, le 7 décembre, à Blain (7 à 800 personnes) ; à Château-briant, à Guérande, au Croisic, et « autres ports et havres voisins dont la plupart sont huguenots », écrit René de Sanzay. Le jour même de la bataille, une troupe de 500 cavaliers se réunissait à Guer et marchait sur Redon ; de nombreux navires anglais croisaient sur nos côtes et venaient parfois jusque dans les ports enlever les navires marchands. Leurs prises s'élevaient à près de 100.000 écus. « François Le Clerc et Strangois couraient la côte de Léon avec neuf navires ; c'étaient de vrais pirates sous pavillon anglais ». Tous ces mouvements répondaient à ceux de l'armée protestante⁹⁵.

A l'Edit de pacification signé à Amboise le 12 mars et enregistré au Parlement de Rennes le 19 avril⁹⁶, la population rennaise se montra franchement hostile. Écoutons à ce sujet D. Taillandier⁹⁷ : « Il y avait parmi les catholiques des gens aussi peu sages que parmi les huguenots. Un zèle amer et qui n'est point selon la science les aurait portés aux plus grandes extrémités si les magistrats n'avaient eu soin de les réprimer. Le Roi ayant donné l'Edit de pacification qui permettait aux protestants le libre exercice de leur reli-

94. « De par M. du Gué, lieutenant pour le Roy en ceste ville et chasteau de Vitré, commis de par Mgr le duc d'Estampes, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ce pais et duché de Bretagne, il est fait commandement à toutes personnes vacateurs, estrangers et sans adveu de quelque qualité, estat et condition quilz soyent, que ilz ayent à vuidier et s'en aller dehors de ceste ville et forsbourgs dedans troys jours sur paine de la prison et aultres paines sur ce requises. Et paroillement est faict prohibition et deffence a touz hostelliers et aultres personnes de ceste ville et forsbourgs de n'en loger ni receler aulcunes personnes en leurs maisons estans suspectez de la nouvelle religion plus dung repas sur paine auxd. contrevenans de la présente ordonnance de la prison, de cens liv. d'amende applicables au Roy. Et si ilz ont quelques uns logez cheix eulx quilz en viennent advertir led. seigneur sur pareilles paines. — Et est fait paroillement commandement à toute personne de lad. nouvelle religion aporter aud. chasteau touz chascun les armes et bastons quilz ont en leurs dictes maisons sur paroille paine, etc., etc. (Bibl. nat., N. A. Fr. 1723, fo 85 ro et v^o).

95. De Calan, p. 248.

96. *Registre des enregistrements*, fo 174.

97. *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 296, 297.

gion, ces zéloteurs en furent indignés et cabalèrent sourdement et prirent entre eux la détestable résolution d'exterminer tous les huguenots le jour qu'on devait enregistrer au Parlement l'Edit de pacification. Ce qu'il y a de triste pour la Religion c'est de voir des ministres, trompés par un faux zèle, applaudir à ces funestes complots. Il y avait des ecclésiastiques mêlés à cette conspiration ; mais heureusement elle fut découverte avant l'exécution. M. de Brignac⁹⁸ fit arrêter quelques-uns des plus coupables qu'il livra à la justice ; les autres furent dissipés. »

Ce fait rapporté par D. Taillandier d'après Crevain, par Vaurigaud d'après ces deux auteurs, mériterait d'être confirmé par un texte authentique. Quoi qu'il en soit, D. Taillandier écrit au XVIII^e siècle avec l'esprit de son temps, sans prendre garde qu'au XVI^e siècle la tolérance était une vertu très rare. Personne à coup sûr ne peut avoir l'idée d'excuser les violences et les massacres d'où qu'ils viennent, mais à cette époque le fanatisme était partout ; les Protestants bretons le firent bien voir en cette année 1563 : aux environs de Pâques, une bande s'empare du château de Montaigu et de la ville qui est pillée. Au mois de juillet, des Réformés venant de célébrer la Cène à Blain s'en vont rançonner des ecclésiastiques du voisinage et, jouant du couteau, tuent un prêtre de Saint-Molf. A quatre lieues de Nantes, le 7 octobre, le vicaire de Héric, allant dire sa messe au bourg, est assassiné par deux Réformés que les habitants mettent en état d'arrestation...⁹⁹.

Le duc d'Etampes s'employait activement à faire exécuter l'Edit¹⁰⁰. Ordre fut donné aux habitants de remettre toutes

98. Jean de Brignac, sieur de Kerfily, député des Etats de Bretagne au Roi en 1558, député aux Etats généraux de 1560 et gratifié à cette occasion de 700 livres (Arch. d'Ille-et-Vilaine, 2859, 2860, 2863, 2876, 2881). Il fut envoyé à Vannes en 1564 sur la plainte des protestants de la ville qui prétendaient que l'on avait machiné contre eux quelque complot (De Calan, *La Bretagne au XVI^e siècle*, p. 262).

99. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1338.

100. Une commission avait été « expédiée par le roi le 18 juin pour envoyer par les provinces du royaume des commissaires pour faire entretenir l'Edit

les armes en leur possession, sauf dans le voisinage de la mer par crainte de descente de partis anglais¹⁰¹, mais les soldats eux-mêmes, surtout les mortes-payes à qui l'on ne peut régulièrement payer leur solde sont pour les campagnes et les villes où ils tiennent garnison une calamité véritable¹⁰². Aux menaces de la flotte étrangère, aux pillages, aux meurtres, viennent s'ajouter la peste et la famine. La contagion sévit à Nantes de juillet à octobre¹⁰³. Le blé atteint des prix excessifs : « En l'an 1563 il fut ugne grande famine tant que le bouesseau de bled valloist cent sous... et en iceluy an les Huguenots vindrent en l'esglise de Rannée et n'y demeura ymaige qui ny fust prosternée contre terre et rompue et tout ce quilz trouvèrent en lad. esglise fut ravy et emporté comme linge, platz destaing, chandeliers, cierges, coffres rompuz et aultres dommaiges qui furent faits. Et de Rannée descendirent à La Guerche où il n'y demeura authel qui y fust ne livres ou ymaiges qui furent brulez à feu. Et les pauvres prestres estoient en grand paine se cachant par hayes et boys voyant que on les cherchait à mettre à mort et dont de ceste paroisse nous en treuvames neuf en cette forêt de La Guerche... »¹⁰⁴.

Quand, à la faveur de l'Edit et grâce aux mesures prises, la tempête se fut un peu calmée, les Réformés qui s'étaient réfugiés à Blain avec leurs pasteurs, revinrent à Nantes aux premiers mois de 1564. Il leur fut assigné pour lieu de réunion une maison dite de Beauregard, au Marchix¹⁰⁵,

et *Traité sur la pacification des troubles advenus en iceluy* » (Fontanon, t. IV, p. 274 à 276).

101. Lettre de André de Sourdeval, 8 octobre 1563. — Nombreuses lettres de Bouillé, de Sanzay (Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1340 et suiv.).

102. Lettre du connétable de Montmorency au duc d'Etampes du 9 novembre, sollicitant le retrait de la garnison de Châteaubriant (Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1341).

103. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1338. Lettres de Guillaume Chauvinière, greffier de la justice de Nantes, des 6 juillet et 7 octobre 1563.

104. Registres paroissiaux de Rannée et La Guerche. La paroisse de Rannée comprenait la ville de La Guerche (public. de P. Paris-Jallobert et de Guerny).

105. Lettres patentes du 25 mai 1564 (Arch. mun. de Nantes, Vaurigaud, t. I, 135).

dont ils usèrent pendant deux années. Jugeant les esprits suffisamment assagis, Charles IX fit mettre en liberté quelques Protestants nantais : Bertrand Duchesne, receveur de la ville, Bertrand Geslin, Robert Pineau, Jean Boucicault, Jean Plumangeon, incarcérés pour n'avoir pas tendu la façade de leur demeure un jour de procession. Son ordonnance est datée de Roussillon, 6 août¹⁰⁶. La Cour avait, en effet, commencé son tour de France.

Le Havre avait été repris aux Anglais le 28 juillet de l'année précédente. Protestants et Catholiques avaient, en cette circonstance, marché d'accord¹⁰⁷. Au retour du siège, Catherine, triomphante, avait fait déclarer la majorité du Roi, écartant ainsi habilement Condé de la lieutenance générale du royaume qui, son frère Antoine de Bourbon mort, lui revenait de droit. Les Protestants commencèrent à s'apercevoir qu'ils étaient dupés.

Toutes les tendresses de Catherine envers les Huguenots ne furent jamais que de la politique variant d'un événement à l'autre. Le danger passé, elle redevenait la catholique qu'elle n'avait jamais cessé d'être ; non point qu'elle fût d'une orthodoxie rigoureuse et ne penchât vers des réformes de la discipline ecclésiastique¹⁰⁸, mais elle tenait bon sur le fond du dogme : « La reine se serait laissée scier

106. Roussillon, frontière de Savoie.

107. L'Amiral ne prit point part à la campagne. D'Andelot s'excusa sur une indisposition (Bibl. de Rouen, fonds Leber). Elisabeth ne s'était pas cachée pour déclarer que l'occupation du Havre était pour l'Angleterre la revanche de Calais (Lettre de Midlemore à Cecil Kalendar of State Papers, 1563).

108. Elle avait écrit au pape : « Quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacrements, d'accorder aux fidèles la communion sous les deux espèces, d'abolir les messes basses et de permettre que l'office divin se fit en langue vulgaire. Du reste, qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et dans la hiérarchie et que l'on conserve toujours pour le Souverain Pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus » (*L'Esprit de la Ligue*, t. I, p. 167). Les ambassadeurs français reçurent des instructions en conséquence au Concile de Trente. André Guillart du Mortier, premier président du Parlement de Bretagne, ambassadeur à Rome puis à Trente, écrit de Rome au Roi : « Sire, j'ai commencé de négocier avec le pape spécialement sur le fond de la communion sous les deux espèces, etc., etc. » (Dupuy, *Mémoires pour le Concile de Trente*, p. 110).

en deux, disait Montluc, plutôt que de se faire huguenote ». De la prise du Havre résulta pour elle un regain de popularité. D'autre part, le Concile de Trente qui venait de clore les 3 et 4 décembre 1563 sa 25^e et dernière session, allait, en affirmant la discipline et les points du dogme sur lesquels il y avait doute, procurer aux Catholiques une grande force.

Claude de Rieux, la femme de d'Andelot, était morte le 5 août 1561. Bien qu'il restât attaché à la Bretagne par ses intérêts et ceux de Paul de Coligny, son fils aîné, d'Andelot épousa fin août 1561, avec un éclat tout romanesque, — Michelet a joliment conté la chose, — Anne de Salm, dame d'Assenleville, veuve du duc de Lorraine, qui s'était enthousiasmée de ses exploits.

Quelques mois après, fin janvier 1565 mourait le duc d'Etampes. J'ai analysé déjà sa politique toute d'habileté, de dosage savant, de temporisation, la politique de Catherine, en réalité ; il l'appliqua en Bretagne avec succès puisqu'il évita aux Bretons les sanglantes extrémités où tombèrent d'autres provinces. Fin courtisan, ambitieux pratique, sceptique en tout — son mariage le prouve assez — il fait cependant dans son testament une franche déclaration de foi catholique¹⁰⁹. Ses services restèrent jusqu'à la fin très appréciés¹¹⁰.

109. « ... Quant à ma femme, Dieu m'est tesmoing de mon intention que je crois qu'il aura agréable et n'ayant point voulu servir ny tenir lieu de femme, elle ne peult demander douaire. Et du reste je désirerois que sa conscience, voyant qu'ainsy faut-il qu'elle vienne à ce but comme moy, qu'elle voulust d'elle-même faire raison à mon dit neveu de ce qu'elle a de trop sur notre partage. » Ce testament daté du 25 janvier contient, en outre, cette déclaration : « Je veux vivre et mourir dans la religion catholique et universelle. Je supplie ceux du pays me pardonner les fouldes et travaux que je leur ai donnés et surtout mes frères et amis de la religion catholique et romaine que à la vérité j'ai par trop laissé offenser, mais je crois qu'ilz entendront que cestoit pour éviter de plus grands maux. »

110. Voici l'opinion d'un contemporain : « ... il mit donc en avant son autorité qui n'estoit petite, car il estoit prince, enrichi de beaucoup de vertus et qui estoit fort aimé et respecté de la noblesse et autres de tous estats de son gouvernement de Bretagne. » (*Mémoires de Ch. Gouyon, baron de la Moussaye, Vallée et Parfouru*, p. 49.)

Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, son neveu, qui lui succéda — il le suppléait depuis cinq ans — devait avoir, au dire des Réformés, la main plus rude¹¹¹.

¹¹¹. Lieutenant général le 1^{er} janvier 1560; il obtint la provision du gouvernement de la province le 20 mars 1563.

CHAPITRE IV

Complots et guerre civile. — Mort de d'Andelot. La Saint-Barthélemy.

A la faveur des Edits, les Réformés cherchent à s'insinuer partout. Dans cet ordre de fait, il faut citer leurs efforts pour dominer la fameuse « Compagnie des Marchands fréquentant la rivière de Loire et les fleuves descendant en icelle » qui était maîtresse de toute la navigation du grand fleuve¹ et s'assurer ainsi les meilleures communications avec le Centre, l'Ouest et le Midi. Aussi les marchands catholiques font-ils prendre le 26 avril 1564 une délibération transformant la société de manière à en exclure le plus grand nombre de Huguenots².

Les populations continuaient à se montrer hostiles. A peine Martigues a-t-il pris possession officielle de son gouvernement que le 27 mars 1565 une députation des habitants de Nantes vient le trouver pour demander que « le roi mette hors les prêches des huguenots et les écoles des petits enfants³ ». De son côté, d'Andelot s'empresse d'attirer son attention sur les difficultés de ses coreligionnaires ; il lui écrit de Bergerel, le 11 février : « Ceux de l'Eglise Réformée de Rennes envoient devers vous le sieur de Botevereuc⁴ et un autre de leur compagnie pour vous supplier avoir pitié d'eux pour l'incommodité quilz ont en l'exercice de leur religion⁵. » A son tour, Catherine lui écrit de Toulouse, le 16 du même mois⁶ : « Mon cousin, je vous écrivis

1. Mantellier, *Histoire de la Compagnie des marchands fréquentant...*, 3 vol., Orléans, 1867.

2. *Bull. Hist. Prot. Franç.*, 1904, p. 314.

3. Vaurigaud, t. I, p. 142, note 2.

4. Il faudrait écrire *de Bouteverüe*.

5. Dom Morice, *Preuves*, III, col. 1345.

6. *Lettres*, t. II, p. 258.

dernièrement le regret que j'avois de la mort de M. d'Étampes, votre oncle, pour y avoir le roy mons. mon fils et moy perdu l'un des plus fidèles serviteurs que nous eussions en ce royaume. Mais puisque cela est advenu à notre desplaisir, il faut que vous [vous] esvertuyez de suppléer son déffault et vous gouverner de façon en vostre charge que vous soyez autant aimé et estimé de tout le monde comme il estoit... ». Et elle lui recommande de veiller à la tranquillité du pays sous l'observation des Edits royaux⁷. En bon serviteur, Martigues rend compte au Roi dans une lettre du 14 avril 1565 des plaintes des Réformés de Rennes de n'avoir pas de local pour l'exercice de leur culte aux faubourgs de la ville⁸. Ils avaient été obligés, en effet, comme ceux de Vitré, de se contenter de Liffré, distant d'environ quatre lieues. Visiblement, les gens de Rennes cherchaient à les éloigner le plus possible⁹. Ils n'avaient pu obtenir un local plus rapproché qu'ils convoitaient à Saint-Grégoire, lequel appartenait à M^e Jean Pinard, sieur de Kerglas, conseiller au Parlement¹⁰, et encore moins l'église Saint-Yves de Rennes que, dès 1562, ils avaient demandée¹¹. Au mois de juin, pendant que la Cour continuant son voyage à travers la France, arrivait à Bayonne, Martigues publiait cette ordonnance : « De par le roy, et monseigneur de Martigues, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Bretagne, il est fait prohibitions et deffenses à ceux de la P. R. R. de ceste ville et forsbourgs de tenir ni faire tenir aucunes écolles publiques autrement quil est permis par les Editz, de chanter psalmes en lieux publicqz ny autres lieux, en sorte qui puisse amener aucun scandale ny émotion populaire. Pareilles

7. Dom Morice, *Preuves*, III, col. 1346.

8. Barthélemy, *Documents sur l'Histoire de Bretagne*, Nantes, 1877, p. 7.

9. Aux protestations des catholiques, Martigues avait répondu « d'attendre jusques à la venue du Roy, ce qu'ils ont promis de faire » (*Documents sur l'Hist. de Bretagne*).

10. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1340.

11. Bibl. nat., ms. fr. 15875, f^o 289.

prohibitions et deffenses sont faites auxd. de la P. R. R. de recevoir en leurs presches aucuns estrangiers ni autres personnes que ceux de la Seneschaussée et de faire aucun exercice publicq de lad. prétendue religion en autres lieux quil est permis par les éditz et ordonnances. Et de faire les baptêmes et autres prétendus sacremens et sépultures en lad. religion, ne y assister en autre forme et en plus grand nombre de gens quil est ordonné par lesd. Editz du Roy. Suivant lesquelz il est expressement deffendu à tous de quelque religion quilz soient de s'entresearcher aucunement en leurs maisons ny ailleurs, mesdire, provoquer injures ny attirer les uns ny les autres à sédition, mais quilz aient à vivre tous unanimement selon et ainsi qu'il est dict et ordonné par iceulx¹². »

Il suffira de consulter le tome IV du *Recueil des ordonnances* de Fontanon, notamment la déclaration du 14 décembre 1563, pages 276 à 279, pour s'assurer que le nouveau gouverneur ne faisait qu'exécuter un ordre royal. Ce n'est donc pas la démarche des Nantais du 27 mars 1565, comme le dit Vaurigaud, qui l'y détermina, pas plus qu'il n'avait obéi à leurs réclamations au début de 1563 en dispersant un rassemblement public de Réformés à la Gascherie et à Barbin. Cependant, Vaurigaud qualifie sa conduite en ces termes : « Martigues s'était déjà signalé par sa haine contre eux et devait leur en fournir bien d'autres preuves ». Je les ai cherchées ces preuves dans Crevain et dans Vaurigaud lui-même, mais en vain. A la vérité, Martigues¹³ était un soldat très brave, mais un peu rude ; il n'avait pas la souplesse politique de son oncle, ni peut-être son habileté ; il parlait franc et net ; sa langue était aussi acérée que son épée : « Ses mots étaient cruels et c'est ce

12. Vaurigaud, t. I, p. 142.

13. Il était en 1562 colonel général de l'infanterie ; il avait fait la campagne du printemps de 1560 en Ecosse ; il se distingua à la défense de Metz, au siège de Calais et à la bataille de Dreux où il commanda le contingent breton qui fut si éprouvé.

que les Protestants lui ont peut-être le moins pardonné »¹⁴.

L'année 1565 est loin d'être calme. En plein voyage, le Roi surveillait les menées calvinistes. De Mont-de-Marsan, le 21 mai, il adressait un mandement par lequel il prescrivait à d'Andelot de s'abstenir de venir à Paris jusqu'à son retour, protestant d'ailleurs de sa confiance en lui en termes plutôt ironiques : « ... le zèle et sincère dévotion que je scay que vous avez à mon contentement et au bien de mon service et repos de mon royaume. », mais envoyant au maréchal de Montmorency le « roolle » de ceux à qui Paris était interdit¹⁵. Presque jour par jour Martigues tient le Roi au courant. Le 19 juin il l'informe que suivant ses ordres il est venu réitérer à Nantes la prohibition du port des armes¹⁶ ; ce qui n'empêche pas Jean de Rohan de mander de son côté au Roi que si ses compagnons portaient des armes « se estoit pour le garantir des menasses qu'on lui fesoit¹⁷. » De nouveau, le 22 juin, Martigues avertit le Roi qu'il avait dû rester à Nantes pour parer à certaines difficultés survenues lors de la procession de la Fête-Dieu : « J'y ai donné si bon ordre, dit-il, qu'il n'est, grâce à Dieu, survenu aucune chose fâcheuse. Encore que les catholiques eussent bien désiré que ceux de la religion eussent esté neantmoins contraints de tendre devant leurs maisons, là où pour prévenir le danger que j'en prévoyais j'ai fait porter

14. De la Borderie et B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*. — Mémoires de P. de l'Estoile (coll. Petitot, vol. 45, p. 67). — En juin 1567, Martigues s'étant rendu à La Roche-Bernard, le bruit courut parmi les calvinistes de la ville qu'il allait détruire, à la demande de la population, le dôme et le magnifique mausolée que d'Andelot y avait fait élever à sa femme Claude de Rieux. Ce tombeau était orné de statues et sans doute de celle de la défunte. Louveau s'empressa de protester, mais Martigues l'accueillit par des railleries, se moquant qu'on ait élevé une statue à Mme d'Andelot, alors que la Réforme défendait les images taillées (Voir Crevain). — Claude de Rieux, la femme d'Andelot, mourut le 5 août 1561. Le marché pour la construction du tombeau est du 7 février 1562. M. Maurice Roy (Communication du 15 mai 1931 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres), qui a retrouvé ce marché, attribue l'ouvrage qui était grandiose à Jean II Juste, sculpteur à Tours.

15. Bibl. nat., Franç. 27298, 65.

16. *Documents sur l'Hist. de Bretagne au XVI^e siècle*, A. de Barthélemy, p. 8.

17. *Idem*.

des tapisseries et pourveu; au demourant, il n'en est advenu aucune autre chose¹⁸.

Cette lettre, témoignage de prudence avisée, ne contredit-elle pas évidemment les assertions de Vaurigaud ?

Cependant, la Cour allait bientôt arriver en Bretagne. Après avoir passé la Loire à la Chebuette, elle se reposa à Thouaré chez Jean de Rieux sieur d'Assérac et fit son entrée à Nantes en suivant la grande prairie de Mauves, le 11 octobre 1565. Ce jour-là, le ministre Perocel prêcha devant un auditoire que l'ambassadeur anglais Smith qui assista au prêche évalue, non sans une visible exagération, à deux mille personnes, gentilshommes et dames nobles¹⁹. L'irritation de la population nantaise n'en fut pas diminuée, d'autant plus que le bruit s'était répandu dans la ville que René de la Chapelle venait d'incendier pour la seconde fois le couvent des Cordeliers de Saint-Martin de Teillay, paroisse de Ruffigné, faisant assassiner le père Tissier, gardien du couvent et jeter son corps dans un puits²⁰.

Le lendemain de son arrivée qui était un vendredi, Charles IX s'en fut dîner chez André Ruys, riche marchand nantais qui habitait sur la Fosse un hôtel qu'on appelait « la maison des Tourelles²¹ ». On lui donna le spectacle, sans doute à l'indignation des Protestants de la ville, de toute la série des danses bretonnes de l'époque : Tréhor, Guidelles, Passe-Pied et Guilloret. Le Roi demeura trois jours à Nantes. Il quitta la ville le 15, se rendant à Châteaubriant où il séjourna 18 jours. Pendant ce temps, il alla visiter à Blain Henri de Rohan malade, mais profita de son passage pour rétablir dans la paroisse le culte catholique dont l'exercice était supprimé depuis deux ans. Il quitta Châteaubriant le 3 novembre, dîna à Erbray, coucha au château de la Motte-Glain où Louis de Rohan Gué-

18. *Documents sur l'Hist. de Bretagne au XVI^e siècle*, A. de Barthélemy, p. 8.

19. *Kalendar of State Papers*, 1565.

20. Le premier incendie remonte à 1562 (voir ci-dessus, p. 104).

21. Près la gare actuelle de la Bourse.

mené, l'aveugle, lui fit une réception princière²²; enfin il regagna Blois par Angers. De Blois, le Roi convoqua pour le mois de janvier 1566 (N. S.), à Moullins, les présidents de tous les Parlements de France et d'éminents juristes pour travailler à un nouvel Edit.

En attendant, l'agitation reprend de plus belle et les chefs réformés préparent un nouveau complot²³. Il s'agissait d'enlever Charles IX comme les protestants d'Ecosse avaient enlevé Marie Stuart, proclamer sa déchéance, le remplacer par Condé... etc...²⁴ Cette tentative appelée dans l'histoire le complot de Meaux avorta, mais la guerre était de nouveau déclarée.

Malgré la surveillance exercée par le gouverneur, François d'Acigné, sieur de Montejean, avait réussi à mener de nombreux gentilshommes à l'armée de Condé, et Guyonne de Laval avait pris une part active à la préparation du complot de Meaux et aux événements qui suivirent. Un arrêt du 31 janvier 1567 ordonna la mise sous séquestre des biens lui appartenant. Convaincue du crime de lèse-majesté, un nouvel arrêt du 19 décembre 1569 la condamna à avoir la tête tranchée; ses biens furent confisqués, ses armes renversées furent traînées à la queue d'un cheval dans les rues de Laval, mais Guyonne la Folle était morte deux ans auparavant, le 13 décembre 1567. Paul de Coligny, son neveu, fils aîné de d'Andelot, lui succéda : il était âgé de douze ans.

Après la défaite de Saint-Denis (2 octobre) où fut tué le connétable de Montmorency, les hostilités continuent : l'armée protestante rapidement reconstituée assiège Chartres : la ville résiste. Les Allemands du prince Casimir²⁵

22. Abel Jouan, *Voyage de Charles IX*, p. 132.

23. La Noue, *Discours politiques*, p. 723.

24. Le projet de révolution dynastique déjà ancien est affirmé par une lettre de la duchesse de Ferrare, Renée de France, à Calvin en mars 1562 (*Revue des Questions historiques*, t. XXXVIII).

25. Jean Casimir, fils de l'Electeur Palatin. La jonction se fit près de Pont-à-Mousson.

réussissent à rejoindre (11 janvier 1568), mais ils réclament aussitôt leur solde qu'on ne peut leur verser²⁶. Les contingents venus de Saintonge et du Poitou qu'on ne peut payer non plus quittent le camp ; il faut trailler : « La paix se fit et chacun se retira en sa maison »²⁷. La paix de Longjumeau²⁸ fut unè trêve plutôt qu'une paix véritable, car la guerre de guet-apens, de rapines et de violence se poursuivit.

A compter de ce moment, Catherine ne cesse de harceler les Huguenots ; aussi Condé et Coligny se décident à gagner La Rochelle, place très forte, où les secours anglais pouvaient arriver facilement ; il y attendraient l'achèvement de la concentration de leurs troupes depuis longtemps commencée pour reprendre la campagne. Ils se mettent en route le 23 août 1568.

D'Andelot se trouvait déjà depuis les premiers jours de juillet à Laval « pour donner ordre aux affaires qu'il y a trouvez après le décès de M^{me} la marquise de Nesles » (Guyonne la Folle). Ce motif n'était qu'un prétexte. De cette ville il écrit à Martigues ainsi qu'il résulte de deux lettres de ce dernier, l'une à la reine du 26 juillet, l'autre du lendemain adressée au Roi.

Martigues n'est point dupe de l'attitude et de la manœuvre de François de Coligny : « Avec leur bonne myne, dit-il, j'ay bien descouvert quilz veulent reprendre les armes et pour tout certain quilz ont fait advertir depuis trois ou quatre jours par leurs églises tous les leurs se tenir prests marcher quand ilz seront mandés ». Toutes les compagnies royales seront donc consignées dans leurs garnisons respectives. Les Réformés prétendent que le Roi leur a promis de convoquer les Etats généraux « pour résoudre toutes

26. Ils réclamaient 100.000 écus; Condé n'en avait pas 2.000 : il donna sa vaisselle d'argent; l'Amiral fit de même. Tous se cotisèrent et réunirent enfin en bijoux, vaisselle et deniers 80.000 écus.

27. *Mémoires de Ch. Gouyon*, p. 68.

28. 23 mars 1568; la paix de Longjumeau remit en vigueur l'Edit d'Amboise; on l'appela la petite ou la fausse paix.

choses dépendant de l'entière observation de la tranquillité publique » ; mais, ajoute Martigues, « il y a bien grand danger qu'ils n'attendent pas tant à reprendre les armes de ce côté-là. » On lui a rapporté que le comte de La Rochefoucauld « commence par gagner le devant et amasser force gens pour aller droit à la Rochelle afin aussi de préparer le logis aux Anglois » qui s'apprêtent à envoyer une flotte de 40 gros navires de secours. Et il répète « quilz sont tous prests allant et venant de province en aultre et visitant souvent le dit sieur d'Andelot. » Il garnit le château de Nantes de troupes et de munitions, d'accord avec de Sanzay. Cela fait, il ira à Rennes « y donner aussi ordre », puis à Saint-Malo « et autres villes plus importantes de ce côté là pour veoir en quel estat elles sont. » Encore deux lettres du 13 août l'une à la reine demandant des subsides pour les réparations au château de Nantes, l'autre au Roi pour l'aviser que, conformément à ses ordres, il a envoyé un gentilhomme dans chaque diocèse pour relever l'état des forces qu'il pourra fournir²⁹. Martigues se tient donc sur ses gardes.

D'Andelot arrive en Bretagne³⁰. Il établit son quartier général à Vitré³¹. De là, il lance un appel à toute la noblesse bretonne protestante : Montejean à Combourg, Montgommery à Pontorson et dans la Basse-Normandie, La Noue³², Brossay Saint-Gravé dans le pays Nantais, Lavar-

29. *Documents sur l'Hist. de Bretagne au XVI^e siècle, tirés des Archives impériales de Russie*, p. 10 à 15. — Tout ce qui précède est une analyse abrégée de la lettre au Roi du 27 juillet.

30. L'abbé de Saint-Pierre à M. de Gordes, 20 juillet 1568 (Arch. de Condé).

31. *Mémoires de Ch. Gouyon*, p. 68.

32. François de la Noue est un Breton authentique, né vers 1531, au château de Fresnay-sur-Retz, dans la Bretagne au sud de la Loire, de François de la Noue, gentilhomme de la chambre de François I^{er}, et de Bonaventure l'Espervier; il possédait la terre de la Noue, en Fresnay, et des domaines en Bretagne, Touraine, Anjou et Poitou. Il fut page de Henri II comme Charles Gouyon qui devait épouser plus tard une de ses filles, Anne. Il fit la guerre en Italie et en Picardie. Venu à la Réforme assez tardivement, il continua d'être protégé par les Guise. C'est à son retour d'Ecosse, où il avait accompagné la jeune reine en 1560, qu'il se retira avec Condé à Meaux et s'attacha à sa fortune; mais il se fit toujours remarquer par sa tolérance.

din dans le Maine, recrutent à la hâte : quinze cents chevaux, vingt enseignes de gens de pied, une armée véritable, sont bientôt réunis. D'Andelot part de Vitré et arrive à Laval avant le 4 septembre³³; il écrit là son testament³⁴.

Le rendez-vous assigné aux divers détachements était Beaufort, entre Saumur tenu par Montpensier et Angers où se trouvait Martigues. Ce dernier avait par feinte laissé d'Andelot sortir de la Bretagne qu'il avait immédiatement quittée après son départ avec une partie de ses contingents. D'Andelot arrive à Beaufort le 14 et y laissant Jean de la Ferrière, vidame de Chartres, « pour recueillir les plus paresseux », il se prépare à traverser la Loire à gué. Mais Martigues culbute hardiment ses troupes, les traverse et rejoint Montpensier à Saumur. C'est ce qu'on a appelé le combat de la levée de la Loire³⁵.

Quoique très éprouvé, d'Andelot réussit cependant à traverser le fleuve le 16 à Saint-Mathurin. Il s'empare de Thouars, de Parthenay et rejoint l'Amiral venu de La Rochelle à sa rencontre. A eux deux ils furent bientôt maîtres de la presque totalité du Poitou, de l'Angoumois,

33. Lettre du duc de Montpensier au Roi, 14 septembre. (Autographe de Saint-Petersbourg, vol. 41, p. 2. Copie de la Bibl. nat.)

34. « ... Considérant les calamités du temps présent et que les ennemis de Dieu premièrement et aussi du repos public de ce royaume ne donnant moyen à ceux de la religion réformée, quelque devoir et submision auxquels ilz se soient sceu ranger, de pouvoir en liberté de conscience vivre, estans même retirez en leurs maisons et les apparences de bientôt se revoir aux troubles plus grands que jamais desquels l'issue est fort incertaine, néantmoins avec l'apparence d'une cruelle guerre, avec une grande effusion de sang soit d'une part et d'autre et mesmes en tous les deux et dont l'événement ne nous menace pas moins que d'une subversion d'Etat au grand regret des gens de bien..., etc... ». Suivent une profession de foi calviniste et les dispositions relatives à sa femme, sa famille, ses enfants dont il constitue son frère l'Amiral tuteur. (Du Bouchet, *Hist. de la Maison de Coligny*, 1115 à 1118.)

35. Voir sur ce combat : La Noue, *Discours politiques et militaires*, p. 764 à 768; de Thou, *Hist. Univ.*, t. IV, p. 145; d'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. I, L V, chap. IV; J. de Serres, *Mémoires de la troisième guerre civile*, p. 197, et la lettre de Martigues au Roi du 7 septembre (*Publications de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*). Tous ces récits sont un peu contradictoires; il en ressort cependant que si le mouvement de Martigues rompant violemment l'armée calviniste fut un heureux succès, ni lui, ni Montpensier, ni leurs forces réunies ne purent empêcher d'Andelot de passer la Loire.

de la Saintonge, mais les troupes que Mauvans devait leur amener du Midi furent en partie écrasées par Montpensier, Martigues³⁶ et Brissac dans une rencontre sanglante entre l'Isle et la Drôme. La saison d'ailleurs s'avancait; l'hiver de 1568-1569 fut très rude, les hommes mouraient en grand nombre de froid et de privations. De part et d'autre, on cherchait donc à réparer ses forces; toutefois, l'inaction dura jusqu'à la fin de février. Le 12 mars se donnait la bataille de Jarnac: les Protestants furent battus, le prince de Condé tué ainsi que François d'Acigné, sieur de Montejean, et Christophe de Châteaubriant, sieur de Beaufort, le fondateur d'après Crevain de l'Eglise de Dinan-Plouer-Combours. La Noue fait prisonnier fut bientôt échangé contre un sieur de Sessac qui était aux mains de l'Amiral³⁷.

Retiré à Saintes avec son frère, d'Andelot déjà malade mais toujours énergique et actif, s'était rendu en Poitou pour lever des hommes et réunir des subsides. Au retour, il fut pris d'une fièvre ardente à laquelle il succomba en quelques jours, le 7 mai 1569, « non sans apparence de poison »³⁸.

Le corps fut conduit à La Rochelle et déposé dans la

36. « Mon père avait une compagnie de gendarmes avec M. de Martigues » (*Mémoires de Charles Gouyon*, p. 71).

37. Amiraull, *Vie de François de Lanoue*, p. 31.

38. Le cardinal Odet de Châtillon, réfugié en Angleterre, écrit le 1^{er} juin 1569 à Frédéric le Pieux (Frédéric III, l'Electeur Palatin) que « d'Andelot, par la machination des papistes, voire des plus grands, a été empoisonné comme il est apparent tant par l'anatomye qui a esté faite de son corps que par le propos d'un Italien qui s'est vanté, devant lad. mort, tant à Paris qu'à la Cour, d'avoir donné le poison. » (*Lettres de Frédéric le Pieux*, Munich, t. III, p. 334).

La Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, écrit de Londres à Catherine, le 3 juin 1569, qu'une lettre envoyée de La Rochelle démentait le fait, mais que Norrys, l'ambassadeur anglais, assura à sa souveraine que l'empoisonnement non seulement de d'Andelot, mais de La Rochefoucauld et de Montgomery avait été décidé. La chose n'est cependant point prouvée: le poison est l'explication de l'époque pour toutes les morts douteuses. Ce qu'on ne peut nier, c'est une lettre de Catherine du 19 mai 1569 à Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne, où elle disait: « La nouvelle de la mort de Andelot nous a fort resjouys. J'espère que Dieu fera aux autres, à la fin, recevoir le traitement qu'ils méritent ». Il est certain que c'était une grande force perdue pour les Huguenots.

tour de la Chaîne. En 1579, le comte de Laval, son fils aîné, le fera transporter à La Roche-Bernard où d'Andelot avait témoigné le désir de reposer auprès de Claude de Rieux. N'est-ce pas là une preuve de son attachement à la Bretagne malgré son second mariage qui aurait pu tout naturellement l'en éloigner ?

François de Coligny fut un homme de son époque, courageux jusqu'à la témérité, aventureux même, au demeurant un excellent capitaine. La Noue l'appelle le Chevalier sans peur. Alors que son frère qui commandait en chef échoua dans beaucoup de ses entreprises, il réussit dans presque toutes les missions qu'on lui confia, soit à la guerre, soit dans la diplomatie ; sa conversion à la Réforme fut réfléchie et sincère. S'il fut entraîné par la suite à faire servir ses idées religieuses à une cause politique, du moins n'en porte-t-il pas la plus lourde part de responsabilité. Il était aimé des troupes, les françaises comme les étrangères. Il conduisit évidemment la guerre comme on la faisait alors³⁹ ; toutefois je ne crois pas qu'on puisse citer à son encontre ces actes de cruauté à froid trop fréquents chez les chefs calvinistes et catholiques du temps. Il n'avait point non plus cette attitude morose et triste de tant de personnages Huguenots, de son frère l'Amiral lui-même ; son portrait respire, au contraire, non point l'effronterie, comme l'a dit un historien⁴⁰, mais la vivacité, la hardiesse, une franchise de bon aloi.

Après Jarnac, Moncontour, nouvelle défaite plus sanglante et plus grave⁴¹. Malgré des prodiges de valeur, La Noue y fut de nouveau fait prisonnier ; c'est le duc d'Anjou qui le sauva, mais c'est Martigues qui demanda la

39. « D'Andelot commandait tous les arquebusiers à cheval sur les ailes et à l'écart pour bransqueter les villes champêtres et en nourrir l'armée » (D'Aubigné, *Hist. Univ.*, II, p. 257). C'est le pillage organisé, « Mlle la Picrorée », comme dira La Noue, mais qui était inévitable pour des armées sans approvisionnements ni intendance, vivant sur le pays.

40. Merki, *Coligny*, p. 121, note 2.

41. La Noue, *Discours polit. et milit.*, 817, 823, 3 octobre.

grâce de « son Breton » et obtint qu'il fût échangé avec Strozzi.

Le 19 novembre 1569⁴², Martigues disparaissait à son tour, tué au siège de Saint-Jean-d'Angély. Voici comment d'Aubigné raconte sa mort : « Couché sur le flasque d'un canon pour contreroller le pointeur, sans fronteau, une balle d'arquebuse bricola sur la pièce et lui perça la teste, dont mourut promptement celui qui entamoit tous les combats difficiles, à qui rien n'estoit d'ür ni hazardeux, qui en tous les exploits de son temps avoit fait les coups de partie. Grand fut le regret de ce chef de guerre et non sans raison⁴³ ». Quand on rapproche ce témoignage d'un adversaire d'autres faits déjà cités, de la libération de La Noue, par exemple, on se demande où Vaurigaud puise les raisons de ses critiques acerbes contre le gouverneur de Bretagne. Le duc de Montpensier lui succéda.

Pendant que les Bretons de l'un et l'autre parti guerroyaient ainsi hors de leur province, ayant par le recrutement des troupes, purgé le pays au moins momentanément de tous les hommes d'armes disponibles y compris les gentilshommes grands et petits, les ministres, ne se sentant plus garantis par leurs protecteurs habituels, se retirent à Blain, au nombre d'une quinzaine, auprès du vicomte de Rohan que sa mauvaise santé éloignait des champs de bataille.

Peut-être faut-il attribuer également au départ des gens de guerre et au calme qui s'ensuivit, l'accord passé à Vitré, le 8 avril 1569, « pour le maintien de la paix, le service

42. La Popelinière, liv. XX, p. 153.

43. D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. III, p. 139, 140. — Cette appréciation élogieuse fait honneur à l'écrivain protestant. Ne nous en étonnons point. En dehors du champ de bataille, les belligérants de l'un et l'autre parti ne gardaient aucune haine les uns envers les autres et souvent après s'être appliqué de grands coups d'épée, correspondaient amicalement. Des mariages se faisaient d'un parti à l'autre. Le capitaine Breil de Bretagne recevait de Montgomery, son grand adversaire en Normandie, et lui adressait d'aimables lettres (Voir le comte de Palys, *Le Capitaine Breil de Bretagne*, p. 80, 96 et 97). L'esprit chevaleresque de la noblesse française avait là sa part.

du roy, sous l'autorité de M. de Martigues », d'après lequel quatre Protestants et quatre Catholiques devaient garder les clefs de la ville chacun un mois, les soldats se dispenser de courir à l'inférieur des murailles et aux champs et ne sortir du château que deux à deux, sans armes⁴⁴. C'est la preuve, en tout cas, que les populations catholiques et protestantes auraient pu supporter réciproquement la pratique des deux cultes, s'il ne s'y était mêlé d'autres griefs étrangers aux idées religieuses. Qui sait si la tolérance n'aurait pas fini par s'acclimater chez des gens après tout paisibles, sans la prétention avouée des chefs protestants de substituer à la religion traditionnelle catholique, celle de la grande majorité, la religion calviniste qui serait devenue religion d'Etat alors qu'elle continuait à n'être que celle du plus petit nombre ? Ce qui excitait les haines populaires, en Bretagne comme partout, c'était moins les idées dogmatiques des Calvinistes que leurs tentatives répétées de s'imposer par la force, leur persistance à troubler pour l'exercice de leur religion le repos public, leur audace à combattre contre le Roi, incarnation vivante alors de l'idée de patrie. Mais pour ces mêmes raisons, leurs dirigeants avaient compris que s'ils n'arrivaient pas à s'imposer au Roi et à saisir le gouvernement, jamais ils ne parviendraient à persuader au peuple de France qu'il dût changer de confession.

C'est apparemment dans le même esprit de tolérance que des Lettres royales du 17 juin accordèrent à Henri de Rohan une sauvegarde générale pour la protection de sa personne, de sa famille et de ses biens⁴⁵. Mais cette mesure bienveillante avait quand même un but politique. Henri de Rohan, malade comme l'on sait, était incapable de prendre les

⁴⁴. Crevain, *Hist.*, 165. — Malgré l'autorité du château, tout calviniste, le culte catholique continua d'être librement pratiqué dans la ville, et les travaux de l'église Notre-Dame, notamment de son portail ouest, s'achevèrent sans encombre. Là et ailleurs où les Calvinistes étaient les maîtres, les registres de « catholicité » continuèrent à être tenus par les curés ou recteurs.

⁴⁵. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1358.

armes et de quitter son château. Il était là de surveillance facile. Le protéger c'était s'assurer sa neutralité à défaut de sa reconnaissance ; c'était aussi manifester utilement la modération du pouvoir ; en retour le Roi n'avait rien à lui demander que d'observer les Edits. Son influence en était d'autant plus amoindrie que depuis le passage de la Cour en Bretagne le culte catholique s'exerçait publiquement à Blain dans l'église paroissiale. Une douzaine de ministres prêchant dans la salle du château devant un auditoire forcément restreint, cela avait assurément moins d'importance et présentait moins de danger que des prêches en public.

Une autre preuve que la tolérance n'avait pas seule dicté cette mesure à l'égard d'Henri de Rohan, c'est que, dans le même temps, l'on procéda dans toutes les Cours de justice, à ce que nous appellerions aujourd'hui l'épuration de la magistrature. Des magistrats dévoués, disons même dociles, étaient indispensables à l'autorité royale. Les Lettres du 25 septembre 1568 excluant les Huguenots des Cours de Parlements, Chambres des Comptes, Présidiaux, etc., avaient porté le premier coup. Toutefois, quelques tempéraments furent admis : « Il est juste, disait le Roi, de distinguer entre ceux de la nouvelle religion qui se sont de nouveau eslevés contre nous, ont porté les armes, qui adhèrent à nos ennemis en les aidant et favorisant de leurs conseils, moyens et facultés, et ceux qui se sont contenus et contiennent sous la tolérance de nos Edits ». Et il décide que ces derniers pourront dans les vingt jours de la publication des lettres lui envoyer leurs procurations « pour remettre en nos mains leurs estats et offices auxquels sera par nous pourveu de personnes catholiques suffisantes et capables ». Leurs charges leur étaient remboursées en rentes sur l'hôtel de ville de Paris⁴⁶. C'est à l'exécution de ces lettres que paraît faire allusion Vaurigaud, sans pré-

46. Fontanon, *Recueil des ordonnances*, t. IV, p. 294, 295.

ciser d'ailleurs, en rapportant une délibération du Parlement de Bretagne prise aux premiers jours d'avril 1569 et commettant pour surveiller l'exécution des Edits royaux : à Rennes, M^e Robert de Montdoulcet et Jacques de France, conseillers ; à Nantes, Raoul Challopin et Jehan Guérin ; à Vannes, François Aymeret et Pierre de Saint-Martin ; à Quimper, Claude Parent et Christophe Tetuau et pour la Chambre des Comptes, M^e François Pain. « C'est à la suite de ces mesures, ajoute-t-il, que la Cour eut bientôt à enregistrer la procuration d'un président des Enquêtes qui était de la religion, pour remettre son office aux mains du Roi »⁴⁷.

Le Parlement de Bretagne obéissait, on le voit, assez lentement aux injonctions royales, bien que le 25 novembre 1568 les Etats réunis à Nantes, eussent demandé des mesures énergiques contre les fonctionnaires réformés⁴⁸. Vaurigaud cite bien encore de nouvelles mesures en septembre 1569⁴⁹, mais c'est seulement au mois de janvier 1570 que fut rendu un Edit royal spécial au Parlement de Bretagne et supprimant treize offices de conseillers pour fait de religion. Cet Edit fut enregistré, après quelques résistances et l'envoi à la Cour, sans succès, des conseillers Bertrand Glé et Pierre de la Chapelle, le 6 février. Après les lettres de 1568, dix conseillers suspects d'hérésie avaient dû abandonner leur charge : les présidents Calon de la Porte et Antoine Fumée, les conseillers Turpin de Vauvredon, Hay des Nétumières, Simon de Gravelle, René du Han, Gilles Mellot, Garrault de Villemay, Jean de Martines, Jean de Gramesnil. Mais l'office d'Antoine Fumée n'est pas compris dans

47. Vaurigaud, I, 163.

48. « Que les édits naguères faits soient exécutés de manière que les officiers et bénéficiers étant de la Religion prétendue réformée seront contraints de se défaire desd. offices et commandement faits par le Roi tant à ses lieutenants généraux qu'à sa justice de ne les souffrir jouir au pays de Bretagne desd. offices sous peine de s'en prendre à eux. » (Arch. dép., Rennes, Archives des Etats.)

49. Vaurigaud, I, 167.

l'Edit de suppression de 1570 puisqu'il le céda librement à un nouveau titulaire ; Jean Turpin céda en 1571 le sien à Noël du Fail qui fut installé le 24 février 1572 ; René du Han était encore en fonction en 1581, les héritiers de Gilles Mellot cèdent sa charge dans les conditions ordinaires ; Jean de Martines exerçait encore quelque temps avant sa mort survenue en 1582 ; Hay des Nétumières se disculpe et reste en fonctions même après 1570.

Suivant l'Edit de janvier, il faut ajouter aux noms qui précèdent ceux de Julien de Godelin, Louis de Chateautro, Zacharie Croc, le Maistre de la Garelay, Robert du Hardaz, François Petau. Parmi ces derniers, le Maistre de la Garelay conserva cependant son office pour le céder peu après. Cette fois encore le Parlement breton exécutait avec le plus de ménagement possible l'ordre royal ; il obéissait dans la forme mais adoucissait l'exécution. C'est ainsi que un an avant du Fail, Gilles Becdelièvre, son collègue au Présidial, alors calviniste déclaré, prenait le 26 mars 1571 place au Parlement et que la Cour conserva aux exclus leurs émoluments. Elle veillait même à ce que le paiement en fût fait avec la plus grande régularité. M^e Claude Prost ayant jugé bon de leur retrancher dix jours, le Parlement rendit un arrêt contre lui le sommant de payer « à peine d'emprisonnement de sa personne »⁵⁰.

Les années 1568 et 1569 avaient été relativement tranquilles en Bretagne ; relativement doit-on dire, car Henri de Quengo de Tonquédec, capitaine royaliste de La Roche-Bernard, ancien lieutenant de d'Andelot en Italie, par représailles du pillage de plusieurs marchands du pays, saccagea le mausolée de M^{me} d'Andelot ; il fut surpris à son tour et tué. Au printemps de 1569, les troupes catholiques reprirent le château de la Bretèche.

« En ces premiers jours de 1569, lit-on dans les *Chro-*

50. 10 octobre 1571. Grand'chambre. Archives du Parlement. Thèse de M. E. Philippot, Paris, Champion, 1914.

niques Fontenaisiennes, fut faite vendition de la ville de Nantes pour être livrée à ceux de lad. religion qui y furent exprès pour stipuler la dite convention le lundi 12 septembre dont aucuns qui y entrèrent n'en sortirent point pour dire des nouvelles aux autres. Et néanmoins l'entreprise fut découverte. Et déjà il y avait dans la ville partie des acheteurs, voire dedans le château. Fut deslibéré par les Catholiques qu'il n'était bon d'accepter la dite vendition et que la livraison ne s'ensuivrait. Alors ces derniers fermèrent les portes, levèrent les ponts et chassèrent ceux du dehors qui n'entrèrent plus aucunement⁵¹. »

Les exécutions parlementaires émurent peu les populations. Profitant du calme, Charles IX et sa mère, qui avaient sans doute gardé un souvenir agréable de leur voyage de 1565 et de leur séjour à Châteaubriant, y revinrent au printemps de 1570. François de Montmorency, le fils du connétable, les reçut dans sa belle résidence où ils arrivèrent le 13 avril. Le roi était accompagné d'une suite nombreuse et brillante : sa mère, sa sœur Marguerite qu'on mariait déjà à Henri de Navarre, le futur Henri IV, son frère le duc d'Anjou, son confesseur Guillaume Ruzé, récemment nommé évêque de Saint-Malo, les ducs de Guise et de Mayenne, les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, du Lude, d'Épernon, et beaucoup d'autres seigneurs. Bertrand d'Argentré, le sénéchal de Rennes, vint à Châteaubriant pour lui rendre compte de l'exécution des Edits et de l'état des esprits dans la province.

Le Roi séjourna jusqu'au 5 mai à Châteaubriant; il s'en fut ensuite au château de la Forêt-Neuve, en Glénac, chez Guy de Rieux-Châteauneuf où il resta du 12 au 14 mai ; de là, il s'achemina vers Ploërmel, puis gagna Dinan, des-

51. *Chroniques Fontenaisiennes* publiées et annotées par de la Fontenelle de Vaudoré, Paris, Dumoulin, 1841, p. 131 et 132. — Pendant le siège de Poitiers (août 1569), l'Amiral de Coligny détacha 1.200 hommes sous les ordres de Téligni pour s'emparer de Nantes dont un certain Pommier avait promis de leur ouvrir les portes... » (De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, Rennes, Bahon-Rault, 1908, p. 27).

cendit la Rance sur une galiote malouine pavoisée, et ayant débarqué au pied de la Tour Solidor, fit son entrée à Saint-Malo où le reçut solennellement le sénéchal Jean le Gobien. Après une visite au couvent des Cordeliers de Cézembre, il quitta Saint-Malo le 27 mai pour Cancale, Dol et le Mont-Saint-Michel.

C'est à Châteaubriant que le roi reçut Biron et Malassis qui poursuivaient leurs négociations, lesquelles aboutirent à la paix de Saint-Germain (5-8 août 1570).

Elle ne satisfaisait personne⁵². « Les clauses du traité nous furent assez favorables », dit Vaurigaud, mais il ajoute : « une paix trop favorable aux réformés pour être durable et même sincère⁵³. » Cependant les Protestants obtenaient le droit de continuer leur culte aux lieux où il se tenait le 1^{er} août 1570 et en plus dans les faubourgs de deux villes par province, en Bretagne les faubourgs de Bécherel et de Carhaix. Le même droit était accordé à la demeure de tout seigneur haut justicier. Ils obtenaient encore le droit de célébrer les mariages et enterrements suivant leurs rites, l'amnistie générale, la libération des prisonniers, leur réintégration dans tous leurs biens, charges et honneurs, leur admission dans les universités, écoles, hôpitaux au même titre que les Catholiques, enfin comme

52. Le Parlement breton continue d'affirmer ses opinions nettement catholiques. Condamnation de Jean Rolland, de Rennes, par arrêt du 15 septembre 1570 : « Pour blasphèmes, grands et exécrationnels juréments par lui proférés contre l'honneur de Dieu, à parcourir la ville en chemise, pieds nus, corde au cou, en mains une torche ardente de 3 livres et à être fouetté par les carrefours de cette ville ». — Arrêt de la même année (2 décembre) pour la même cause contre Eustache Ridé, de Plumeleuc, etc... (*Les plus solennels arrêts et règlements donnés au Parlement de Bretagne recueillis par messire Noël du Fail, sieur de la Hérissey, conseiller au Parlement avec les annotations de M^e Mathurin Sauvageau, avocat en la Cour à Nantes, chez Jacques Mareschal, seul imprimeur de sa Majesté, 1705.*)

53. Vaurigaud, I, p. 173, 177. — Pour la première fois apparurent en Bretagne les agents d'enquête et d'exécution très différents des anciens *Maîtres des requêtes de l'hôtel en chevauchée*. Cl. Tudert, conseiller au Parlement de Paris, et René du Crespin, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel, arrivèrent à Nantes vers le mois de juillet pour surveiller l'exécution de l'Edit de pacification qui suivit la paix (Archives municipales de Nantes, BB 11, f^{os} 1 et suiv.). Les maire, échevins, juges, procureurs, prêtèrent serment de le faire observer (id., BB 9, f^o 393).

places de sûreté pour deux ans La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Pour les vaincus de Jarnac et de Moncontour, le résultat pouvait sembler satisfaisant. Aussi le mécontentement fut-il général chez les Catholiques. Les maisons de Coligny, de d'Andelot, du Cardinal de Chatillon furent pillées⁵⁴.

Après bien des hésitations et seulement lorsqu'il eut obtenu l'autorisation de se faire accompagner par une garde de cinquante gentilshommes, Coligny qui s'était retiré à La Rochelle s'achemina vers la Cour, à Blois, le 12 septembre 1571. Jusqu'à octobre ce ne furent que politesses et congratulations de toutes sortes, même de la part de Catherine. Coligny en profita pour conseiller de nouveau l'alliance anglaise, une entente avec les princes protestants d'Allemagne et, dans un but de pacification, disait-il, le mariage du jeune prince de Béarn avec Marguerite de Valois, ce qui ne l'empêchait pas d'avertir entre temps le Roi des intrigues menées par les Guise qui n'avaient point désarmé⁵⁵.

De Châtillon où il se tenait depuis fin octobre, il écrivait à M. de Préréhant, en Bretagne :

« Estant adverti d'une infinité de bons endroits que M. de Guise fait tout l'amas qu'il peut pour entreprendre quelque chose contre moi, et que lui et les siens portant armes descubertes ne se feignent point de me menacer publiquement, j'en ai donné avis au Roy comme ont fait mess. les maréchaux de Montmorency et de Cossé dont je vous ai bien voulu faire part, vous tenant pour l'un de mes

54. En Bretagne, une ordonnance de Bouillé (18 août) enjoignit « à tous capitaines, soldats et autres portant armes de cesser toutes voyes de fait et d'hostilité à l'encontre des subjects de Sa Majesté qui sont de la nouvelle religion... », mais dès le mois d'octobre suivant une déclaration rapportée par Vaurigaud (I, p. 176) défendait aux Réformés de tenir écoles et collèges, aux libraires d'imprimer et mettre en vente aucun livre s'il n'avait été censuré par la Faculté de théologie.

55. Une déclaration royale du 27 mars 1571 avait cependant mis un terme aux poursuites que les Guise avaient recommencées contre lui. Mais tout cela, comme la réconciliation de Moulins n'était, de part et d'autre, que pure comédie.

meilleurs amis, *vous priant aussi de vous tenir prest avec tout ce que vous pourrez amener des vostres pour monter à cheval en l'équipage nécessaire pour une telle occasion quand je vous manderai estre besoin que me faciez ce plaisir de venir. Et où il surviendra quelque chose de plus pressé je vous le ferai scavoir* et la réponse que j'aurai reçue de S. M. pour l'assurance que j'ai de vous que me voudriez assister en une telle affaire. Je me recommande de bien bon cœur à votre bonne grâce et prie Dieu qu'il vous donne, M. de Prêcréhant, en santé, augmentation de services. De Chastillon, ce 3 décembre 1571. Votre entièrement bien bon ami. Chastillon ⁵⁶. »

Cette lettre dépasse assurément les limites d'une confiance amicale. Son contenu ne révèle point chez Coligny l'unique préoccupation de se garder des Guise. D'autres occasions pourraient se produire, dit-il, qui obligeraient ses amis à lui venir en aide avec toutes leurs forces. On se tenait donc prêt dans les milieux calvinistes à tout événement, soit à la reprise des hostilités, soit à un coup d'état pour s'emparer du pouvoir. Suivant son habitude, Coligny tient à proclamer bien haut son loyalisme envers le Roi ; mais, d'un côté comme de l'autre, ces assurances ne sont guère désormais qu'une clause de style. Ce qui est certain c'est que la lutte n'est point terminée entre les deux partis : il ne s'agit plus, en ce moment, que de savoir lequel des deux préviendra l'autre.

Impressionnable comme tous les Valois, Charles IX avait fini par approuver l'idée de Coligny, la guerre contre l'Espagne dans les Flandres ; une opposition violente se fit jour aussitôt, conduite par Tavannes. L'Angleterre sur l'appui de laquelle l'Amiral comptait, fit sentir par son ambassadeur

56. Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1391. — Le 7 novembre, Coligny avait écrit aux consuls de la Bourse des Marchands de Nantes, en sa qualité d'Amiral de France, au sujet des mesures à prendre contre la piraterie pour protéger le commerce maritime. — Dans la lettre à M. de Prêcréhant, il ne pouvait s'agir de la guerre des Flandres ; les ordres eussent émané du Roi sans cette allure mystérieuse.

Middlemore⁵⁷ qu'elle voulait bien affaiblir l'Espagne mais qu'elle s'opposerait à tout agrandissement de la France. Giovanni Michieli apporta une réponse également défavorable de Venise ; malgré tout, les préparatifs de l'expédition continuaient. Mais devant l'hostilité de son entourage le Roi devenait perplexe. Quand les projets furent enfin abandonnés, l'Amiral ne put cacher son dépit : « Madame, dit-il un jour au Conseil, le Roi renonce à entrer dans une guerre ; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre à laquelle, sans doute, il ne lui sera pas aussi facile de renoncer⁵⁸ ». Paroles audacieuses, paroles imprudentes, qui le découvraient et décidèrent sa perte.

De toutes les parties du royaume, la noblesse protestante était accourue au mariage de Marguerite, sœur du Roi, avec Henri de Navarre. Plusieurs seigneurs bretons y assistèrent parmi lesquels Jean de Rohan, le baron de Quellenec du Pont, Charles Gouyon baron de la Moussaye, etc... « Y fus, dit ce dernier dans ses *Mémoires*, jusqu'à la venue du Roy de Navarre, de M. le Prince de Condé, M. l'Admiral et la plupart des seigneurs et grand nombre de noblesse de la religion ; j'étois logé au faubourg Saint-Germain des Prés⁵⁹. » Le baron de Quellenec du Pont seul alla au Louvre.

Il suffira de mentionner l'arquebusade manquée le 22 avril de Nicolas de Louviers, sieur de Maurevert, « le tueur du Roi », la comédie d'indignation jouée par Catherine et son fils le duc d'Anjou auprès de Coligny blessé⁶⁰,

57. La Ferrière, *Le Seizième siècle et les Valois*.

58. Voir les *Remontrances aux ambassadeurs suisses* dans les *Mém. de Villeroy*, t. IV. — Il n'eut point honte de lui dire, dit Bellièvre, et avec une incroyable arrogance, que si Sa Majesté ne voulait point consentir à faire la guerre en Flandre, elle se pouvait assurer de l'avoir bientôt en France entre ses propres sujets : « Il n'y a pas deux mois que Sa Majesté se souvenant du propos, disoit à aucuns siens serviteurs entre lesquels j'estois, que quand il se voyoit ainsi menacé, les cheveux lui dressoient sur la tête » (*Relations des Ambassadeurs vénitiens* de Giovanni Michieli, p. 14).

59. *Mémoires*, p. 119.

60. L'Amiral avait un doigt fracassé et une balle dans le bras qui fut extraite par Ambroise Paré.

la douleur sincère du Roi, étranger au complot, les menaces des Huguenots passant par grandes troupes dans les rues et brandissant leurs épées, la colère du peuple exaspéré contre les religionnaires. On sait que la tuerie débuta dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 août par le meurtre de l'Amiral assassiné avant le lever du jour en son hôtel de la rue de Bethisy; le carnage commencé vers deux heures du matin ⁶¹ au signal donné par la cloche de l'Hôtel-de-ville à laquelle répondit celle de Saint-Germain-l'Auxerois, se prolongea la journée suivante. Le baron Charles de Quellenec du Pont fut la seule victime parmi la noblesse bretonne.

Dès avant la fin des fêtes du mariage, Charles Gouyon avait regagné la Bretagne. La nouvelle lui parvint à la Rivière, en Sévignac, au milieu de la nuit; Jean de Rohan ⁶² était logé comme Charles Gouyon au faubourg Saint-Germain-des-Prés : « Frontenay, le comte de Montgommery, Gabriel de Lorges, raconte d'Aubigné, plusieurs Normans et Poitevins entre autres qui avoyent aymé l'air du faux bourg, les uns par soupçon, les autres pour une autre cause, demeurèrent sur le bord de la rivière, devant la Tour de Nesle, jusques au grand jour ». Voyant le désordre croître et se rapprocher, ils sautèrent à cheval, mais « ils eurent bien tost aux fesses le duc de Guise jusqu'à Montfort ⁶³. » Ils réussirent néanmoins à se sauver. Le jeune Chauvin de la Muce, les jeunes d'Avaugour, qui se trouvaient à Paris purent s'échapper avec les personnes de leur

⁶¹. Le massacre général ne fut toutefois autorisé par le Roi qu'après une bagarre sanglante auprès du Louvre (Delaborde, *Coligny*, t. III, p. 471).

⁶². D'après M. de Calan (*La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*), c'est René de Rohan et non Jean qui aurait été à Paris au moment de la Saint-Barthélemy. Sans doute a-t-il adopté la version anglaise qui cite le nom de *M. de Pontivy* (*Record office, States papers, France*, vol. LIII, suppl.). Or, Jean de Rohan s'appelait parfois *Frontenay*, et Vaurigaud parle dans la circonstance de Frontenay, « cadet des sieurs de Rohan ». L'aîné était Henri, René le plus jeune. Ce dernier qui s'appelait aussi *Pontivy* ne prit le nom de baron de *Frontenay* qu'en 1574, après la disparition assez mystérieuse de Jean (Voir ci-après, p. 138, note 68, la lettre de Charles IX au duc de Montpensier).

⁶³. Montfort l'Amaury. Le faubourg Saint-Germain n'était alors réuni à la rive droite que par le pont Saint-Michel.

suite, MM. de la Bergerye, du Chesne, du Cellier et Jacques le Roy. Le jeune de la Muce s'était rompu le bras « en venant de Paris et s'eschappant du massacre ⁶⁴ ».

Alors que des tueries ont lieu à Orléans le 27 août, tout près de nous à Saumur et à Angers le 29, à Rouen le 17 septembre, la Bretagne est épargnée. Son gouverneur, le duc de Montpensier écrivit cependant le lendemain de l'assassinat de l'Amiral, aux échevins de Nantes : « Messieurs, après tant de grâces dont chacun scait que le Roy, mon seigneur, a ussé envers l'Admiral, lui ayant par troys diverses foys pardonné les conjurations et ports d'armes quil auroit fets contre Sa Majesté, il a esté si meschant que de faire une nouvelle entreprinse de tuer hier et aujourdhuy tant sad. Majesté que la royne sa mère, mess ses frères et tous les seigneurs catholiques etans en leur suite où vous pouvez bien penser que je nestoys oublyé, mais Dieu, qui a toujours à l'heure du besoing fait paroistre qu'il ayme les siens et combien la cause que nous soubstenons pour son honneur est sainte et juste, a voullu et permys que ceste conspiration a esté descouverte et a si bien inspiré le cuer de nostre roy que sur le champ il auroit determyné de faire exécuter contre ce malheureux et ceulx de lad. conspiration ce mesme exploit. En quoy il a esté si fidellement et si promptement servy et obey que led. jour d'hier au matin led. Admyral fut avec dix ou douze des plus signallez des siens tué en son logis et gectez sur le pavé. Et fut ceste exécution suyvye contre tous les principaulx de ce party qui se purent trouver en ceste ville dont il y a si grand nombre de mortz que je ne le vous scaurois mander. Bien vous assureray-je que les principaulx chefs ont esté les premiers despeschez et ne s'en est que peu ou point échappé si nest le comte de Montgommery qui estoit logé au forsbourg Saint-Germain-des-Prez. *Par la lintencion de sa majesté*

⁶⁴. *Le Dial de Saffré* (Journal inédit de l'intendant du château), cité par M. de Calan dans *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*.

est assez congne pour le traictement qui se doit faire aux huguenotz des austres villes et aussi le moyen par lequel nous pouvons esperer de voir par cy-après assuré repos en nostre pauvre église catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner aultant que nous pourrons après une telle déclaration que le roy a fet de la dévotion qu'il a envers icelle. En quoy je supplie nostre Seigneur le vouloir si bien adsister et faire continuer quil en puisse estre perpetuellement loué et quil vous doinct, messieurs, ses saintes et dignes grâces.

» De Paris ce 25 aout 1572.

» Vostre bien bon amy,

» LOUYS DE BOURBON. »

En suscription : « A Mess. les officiers de la Justice, Maire et eschevyns de la ville de Nantes »⁶⁵.

Cette lettre ne laisse aucun doute : c'est presque un ordre de massacre. Elle dut arriver rapidement à destination ; les « chevaucheurs » couraient, en cas d'urgence, jusqu'à vingt lieues par jour. Mais la municipalité de Nantes se montra humaine et courageuse, Guillaume Harouis, le maire, prit sur lui de tenir la lettre cachée et de n'en donner lecture qu'après que tout danger eut disparu. Telle était alors la puissance des villes que les officiers du Roi n'osèrent protester.

Après de l'adresse écrite au dos se lit la mention suivante : « Cette lettre a esté baillée au greffier de la police de Nantes estant en l'assemblée générale des nobles, bourgeois, manans et habitans de ceste ville de Nantes, en la grant salle des Jacobins du dit lieu pour icelle registrer aux déaulx de lad. ville, ce qui fait a esté comme l'assemblée le lundi huit septembre 1572. » C'est donc seulement ce jour-là que la lettre du duc de Montpensier fut lue publiquement⁶⁶.

⁶⁵. Arch. municipales, BB, I, p. 5.

⁶⁶. Voici les noms du maire et des échevins de Nantes qui résistèrent aux ordres du gouverneur et méritent de passer à la postérité : Guillaume Har-

Pourquoi le gouverneur s'adressait-il à Nantes plutôt qu'à Rennes devenu définitivement à cette époque, après bien des hésitations et une longue résistance de la part des Nantais, le siège du Parlement de Bretagne ? Peut-être parce que Rennes n'avait pas encore été déclaré « Ville principale de la Province », ce qui n'eut lieu que sous Henri III ; peut-être plutôt parce que, à Nantes, les passions étaient plus vives, plus ardentes. Nulle part cependant il n'y eut de mouvement sérieux. Quelques châteaux furent pillés, et c'est tout. Chez les Protestants ce fut de la stupeur ; chez certains même quelque incertitude se manifesta. Si à la Cour « la nouvelle épouse du prince de Condé fit une abjuration publique⁶⁷ », en Bretagne, les trois frères de Rohan auraient également abjuré. J'ai trouvé à la Bibliothèque nationale une lettre du Roi à Montpensier du 12 février 1573 qui est très nette sur ce point⁶⁸. On en

rouys, sieur de la Seilleraye, maire ; Michel Le Loup, sieur du Breil, sous-maire ; Pierre Billy, sieur de la Grée ; Jean-Paul Mahé ; Nicolas Flot, sieur de la Rivière ; Jacques Dary ; Gilles Delaunay ; Jean Hovic ; Guillaume le Bret ; Jean Quantin ; Guillaume Bretagne (Fournier, *Histoire de Nantes. Inscriptions et monuments*, I, 256).

67. Saint-Paul au duc de Savoie. Arch. de Turin. Lettre du 26 septembre 1572. *Le XVI^e siècle et les Valois*, H. de la Ferrière, 1879, p. 323.

68. A mon cousin le duc de Montpensier pair de France gouverneur et mon lieutenant général en Bretagne.

12 février 1573.

Mon cousin, auparavant la réception de vos lettres du XXII^e jour du mois passé, j'avois bien particulièrement satisfait a vos précédentes despêches dont je vous ai fait tenir la response par la voie de la poste par laquelle vous verrez presque tout ce que je peulx dire à votre dernière. Ayant escript aux sieurs de Rohan, evesque de Nantes et sr de Hunauldaye, lettres de gratifications sur le retour dud. sr de Rohan a nostre sainte religion catholique, appostolique et romaine lesquelles je vous ay envoyées par courrier particulier affin quilz cognoissent laize et contentement que jen ai eu. Jay aussy escript aux srs de Frontenay et Rohan Pontivy pareilles lettres et leur ay mandé d'aller trouver mon frère le duc d'Anjou ou mon frère le roy de Navarre en mon camp devant la Rochelle pour m'y faire service. Je ne laisseray pourtant à vous dire que je scay que si lesd. srs Evesque de Nantes et de la Hunauldaye ont fait de bonnes affaires en lad. soumission, encores les bonnes admonitions que vous y avez bien sceu adjouster y ont beaucoup profité comme semblablement à faire congnoistre à ceulx dud. pais qui estoient de mesme quallité quelle est mon intention envers eulx et que sur cela ilz se sont reduitz en nostre religion et maintenus soubz mon obéissance, dont je vous scay aultant de bon gré quil est possible, espérant que ceulx qui ont abjuré la nouvelle oppinion et ont fait profession de nostre sainte foy y persévéreront constamment, sur quoy je vous prie les induire et

lira ci-dessous le texte intégral ; elle donne à entendre que les Rohan ne furent pas les seuls à revenir à l'ancienne religion. Le manuscrit inédit de l'intendant du château de Saffré se fait l'écho de ces conversions mais sans les confirmer⁶⁹. Une autre lettre du Roi à Montpensier du 4 mai « prend en miséricorde le sieur de Laval qui promet de vivre dorénavant catholiquement. » Le Roi prie le duc de le lui envoyer et de le faire accompagner par son tuteur M. d'Assérac⁷⁰. Le jeune de Laval avait 17 ans. A la vérité, ces conversions n'étaient ni sincères ni définitives, on le verra par la suite ; je crois que la peur ou la surprise y

persuader tousjours ainsy que vous avez fort bien fait depuis que vous êtes arrivé en votre gouvernement. Au demeurant, mon cousin, vous aurez veu par toutes mes despeches que quelques nouvelles que jaye peu avoir des préparatifs de vaisseaulx et gens de guerre qui se faisoient sur la coste d'Angleterre, jay toujours désiré et vous ay incessamment mandé de licentier les forces extraordinaires qui auroient esté levées et mises en mes places pour la garde dicelles et que je ne voullois quil feust levé aucuns francs archers ne deniers pour leur entretenement comme chose qui ne tourne qua la fouille et charge de mon peuple. Et toutefois vous mescrivez que vous navez encores fait les licentiemens pour les nouvelles que vous avez, conformes à vos premiers advis ce que je scay bien que vous avez différé de faire pour bonnes considérations, je vous diray que ce me sera chose agréable que vous satisfaciez à cela le plus tost quil sera possible suivant ce que je vous ay cy devant mandé de ma première intention. Et que faciez cesser et différer la convocat.on du ban et arrière-ban jusqua ce que je vous aye fait aultrement entendre sur ce ma volonté. Estant assez que vous ayez adverty les cappitaines de mes costes de se tenir sur leurs gardes et d'assembler les communes au besoing et non aultrement pour empescher les surprises que voudroient faire ceulx qui y auroient quelque mauvais desseing. Vous priant faire scavoir ceste miene intention au sieur de Bouillé a ce quil la face suivre ce pendant que vous irez trouver mon frère le duc d'Anjou au camp où je vous prie ne vous achemyner sinon aultant que vostre santé le pourra permectre comme je vous ay cy devant escript car sans cela jay assez congnu combien est grand le zèle et affection que vous avez au bien de mes affaires et service dont je vous puis aussy assurer que jay très grande et entière satisfaction et contentement, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escript à Paris le XII^e jour de febvrier 1573.

CHARLES.

(Fonds franç., vol. 3239, f^o 33.)

69. Le 18 (octobre 1573), M. du Cambout vient rendre visite à la châtelaine de Saffré pour la persuader d'aller à la messe. Le 12 janvier 1574, deux personnages de la domesticité d'Henri de Rohan se réfugient à Saffré pour éviter la visite de l'évêque de Nantes « venu à Blain pour y rétablir l'idolâtrie, ayant persuadé monsieur de Rohan et même madame de Rohan d'y assister (à la messe). Toutefois par la grâce de Dieu n'y ont assisté » (*La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, p. 282).

70. Lettre de Charles IX au duc d'Anjou, Saint-Petersbourg, n^o 34 de la Collection des documents français.

furent pour quelque chose, mais je suis tenté d'y voir aussi une preuve nouvelle que les convictions de la noblesse étaient assez fragiles et qu'aux idées religieuses se mêlaient des préoccupations, des intérêts plus terrestres, des ambitions particulières qu'on sentait devenues pour le moment irréalisables. Quant aux Catholiques, ils triomphèrent modestement dans le plus grand calme. Voici comment s'exprime sur l'événement, avec une pointe d'humour, un Vitréen, notable bourgeois de sa ville, que l'on connaît déjà : « Au mois d'aoust 1572, écrit-il à son Journal, l'admiral de Chastillon fut payé à Paris du service qu'il avoit faict en France. Chevalerie et ses compagnons à Vitré trouvèrent après la messe bonne, de peur de mourir sans dévotion ⁷¹ ».

Les historiens protestants apprécient en ces termes les conséquences de la Saint-Barthélemy dans la province : « Crevain dit expressément que *le Seigneur épargna la Bretagne, mais les églises n'en furent pas moins désolées et la plupart détruites* ⁷² ».

71. Bibl. nat. N. a. fr., 1723, fo 113 ro.

72. Vaurigaud, t. I, p. 194. — Après la Saint-Barthélemy, on ne trouve sur le « Registre des habitants de Genève » que trois Bretons : Jacques Duchesne, écolier de Nantes, inscrit le 18 septembre; Gilles Goret, de Blain, et Guillaume Lemaistre, de Derval, inscrits le 20 du même mois. Les émigrations à Genève avaient donc à peu près cessé.

CHAPITRE V

De la Saint-Barthélemy à la Ligue.

Le récit des massacres parisiens, amplifié par l'imagination populaire, courut bientôt tous les pays de Bretagne. « On disoit que le commandement estoit de tuer et massacrer par tout le royaume les huguenots qu'ilz appelloient », écrit Charles Gouyon¹. « A Piriac, la frayeur fut grande, dit Vaurigand, le bruit s'étant répandu à la Roche-Bernard que le massacre avait commencé à Rennes². » Vitré fut ému aussi par la nouvelle de l'assassinat de son ancien pasteur Mondonay, sieur de Coulaines, massacré à Angers par le comte de Montsoreau. La famille d'Avaugour conçut également de grandes inquiétudes pour ceux de ses membres qui étaient à Paris. Cependant la Bretagne resta calme³. Mais après les événements de Rouen, d'Orléans, surtout ceux plus rapprochés d'Angers et de Saumur, la panique gagna tout le monde protestant breton⁴. Les ministres donnèrent l'exemple. La plupart prirent le chemin de l'exil, à la Rochelle, aux Iles, en Angleterre. Quelques familles les imitèrent. Dans toutes les Eglises, le maintien des pasteurs devenait de plus en plus difficile ; les fidèles dont le nombre diminuait plutôt et qui étaient obligés de continuer à payer la dime aux recteurs catholiques⁵, n'avaient

1. *Mémoires*, p. 121.

2. Vaurigand, t. I, p. 194.

3. Quelques rares châteaux furent pillés.

4. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, p. 282, 283.

5. Longtemps incertain, le traitement annuel d'un pasteur fut fixé à La Rochelle (1568) à 600 livres. Pour le paiement de la dime, voir le *Recueil d'arrêts* de Noël du Fail, édition de 1705. En 1576 le traité de Beaulieu, en 1577 celui de Bergerac renouvelèrent l'injonction aux protestants de toute condition et de toute qualité de payer la dime « selon l'usage et coutume des lieux ».

plus de ressources suffisantes pour assurer le paiement de leurs gages et les seigneurs, leurs protecteurs désignés, guerroyant au dehors loin de leurs châteaux abandonnés, à peu près ruinés par ces continuelles luttes sans issue, n'accordaient plus une aussi grande importance à une religion qu'ils n'avaient encouragée souvent qu'avec des arrière-pensées politiques.

Chez certains Catholiques s'accrut la haine des Protestants; c'est par prudence, vu l'inquiétude générale, et aussi par un scrupule de conscience que plusieurs conseillers au Parlement, soupçonnés d'hérésie, acceptèrent d'être recusés par la veuve de Martigues dans un procès qu'elle soutenait en qualité de tutrice de sa fille contre les héritiers du duc d'Etampes. Les conseillers recusés ne reparaitront qu'en août 1576, après la « Paix de Monsieur ». Ils continuèrent d'ailleurs, pendant leur absence, de toucher leurs émoluments⁶.

Aux hésitations de Charles IX qui ne sut ou ne put après la Saint-Barthélemy profiter des circonstances favorables, Montauban, Nîmes, Sancerre répondirent en fermant leurs portes aux officiers royaux; tout le Haut-Languedoc, la Guyenne se révoltèrent et La Rochelle refusa de recevoir Biron nommé gouverneur de la place.

Sans insister sur le rôle un peu équivoque de La Noue⁷ à La Rochelle, on ne peut qu'admirer la résistance de la ville à la puissante armée du duc d'Anjou. Elle était cepen-

6. Thèse de M. Philippot sur Noël du Fail, p. 309 et suiv. — E. Champion, édit., 1914.

7. Charles IX qui connaissait le protestantisme très modéré de La Noue le chargea d'obtenir la soumission des Rochellais. La Noue accepta et tenta l'impossible pour réussir, mais il ne s'était pas douté de l'intransigeance du parti populaire qui exigea de lui le serment qu'il défendrait la ville jusqu'à la mort. Il s'était même formé à La Rochelle un parti séparatiste qui, dans le but peut-être d'obtenir des Anglais un secours en argent et en hommes, avait fait écrire par les échevins à la reine d'Angleterre, le 13 novembre 1572, qu'ils étaient « ses très humbles, très obéissants fidèles sujetz et serviteurs » et l'appelaient « leur reine souveraine et princesse naturelle ». Désespérant d'obtenir la paix, La Noue chercha la mort en maintes occasions; il eut deux chevaux tués sous lui, son armure fut faussée de plusieurs coups; on l'appela traître, déserteur de son parti...; il quitta la ville le 11 mars 1573.

dant à bout de ressources et Montgomery tenta de la ravitailler avec une flotte de secours, mais celle-ci ne put entrer et Montgomery se retourna contre Belle-Ile dont il s'empara dans l'intention de fermer l'embouchure de la Loire pour empêcher tout ravitaillement venu de Bretagne destiné à l'armée royale⁸.

Dès qu'il connut la prise de l'île, Charles IX donna l'ordre au vice-amiral de la Meilleraye de réunir des troupes et une flotte pour la reprendre⁹. Bouillé mande aussitôt « tous les arrière-bans et la noblesse du pays ». Déjà, le 26 avril, il écrivait de Saint-Malo : « Mons. de Souleville, j'ay esté bien aise de scavoir de vos nouvelles par le seneschal de Quintin lequel vous pourra faire scavoir des miennes et comme il m'a trouvé prest à monter à cheval pour m'en aller du côté de Vannes là où j'ay advertissement que l'armée des ennemis est devant Belle-Isle et le long de la côte dud. Vannes où je crains bien qu'ils fassent quelque surprise par quoy il faut que chacun mette peine de se défendre. » Devant la résistance du capitaine Francisque, un italien, qui se défendit courageusement avec 300 arquebusiers, mais fut contraint de se rendre, Montgomery n'ayant pu se maintenir dans Belle-Ile, faute du secours qu'il attendait d'Angleterre, reprit la mer après avoir saccagé l'île et l'avoir pillée. Bouillé l'occupa aussitôt¹⁰.

8. Montgomery avait réussi à contracter un emprunt en Angleterre grâce à l'intervention du cardinal de Châtillon, représentant du parti protestant français. Elisabeth laissa le cardinal délivrer des commissions contre les sujets français catholiques à des capitaines anglais ou français; un tiers du produit des prises devait être réservé à la caisse générale du parti protestant; ces prises sont évaluées en 1572 à deux millions d'écus d'or (Dupont, *Histoire du Cotentin*, t. II, p. 469 et suiv.).

9. Cette flotte ne se réunit que lentement; les villes bretonnes montraient une grande hésitation; quand elle fut prête, Montgomery avait décampé. L'émoi fut grand sur toute la côte, surtout à Nantes où les bourgeois assemblés le 30 avril dans la grande salle du couvent des Jacobins, prirent toutes les mesures nécessaires pour parer au danger. En l'absence du gouverneur qui était au siège de La Rochelle, Bouillé s'employa énergiquement à préparer des troupes, mettre les fortifications en état, réunir des vivres et des armes (V. Colbert, vol. VII, f° 95, 4 mai 1573).

10. Lettre de Bouillé au duc d'Anjou, 22 mai 1573. F. F., vol. 15557, f° 323.

Repoussant vingt-neuf assauts, risquant de fréquentes sorties dans l'une desquelles fut tué un capitaine breton, le baron de la Musse, La Rochelle tenait toujours. Si les assiégés étaient à bout, l'armée royale fondait pour ainsi dire, décimée par les maladies, les fièvres, les trahisons plus encore que par les armes. La ville allait quand même succomber, lorsqu'un événement soudain amena la levée du siège et la paix : le duc d'Anjou venait d'être élu roi de Pologne.

Malgré leur succès, les Rochellais très amoindris n'élevèrent pas de protestation contre *l'Edit de Boulogne*, bien qu'il ne marquât aucun progrès en faveur des Calvinistes sur celui de Saint-Germain.

Le parti protestant conscient de son impuissance à agir isolément fit alors alliance avec la faction des *Malcontents* constituée aux derniers jours du siège de La Rochelle où entrèrent le roi de Navarre, le duc d'Alençon, les Montmorency, La Noue...

La mauvaise santé du roi qui donnait quelque espoir à ce parti ne l'empêchait pas de continuer à satisfaire son goût des divertissements et des fêtes : c'est ainsi qu'on le voit accueillir le plus gracieusement du monde la jeune femme de Charles Gouyon de la Moussaye, s'occuper de ses atours, la couvrir des pierreries de la couronne, prendre part aux festins et au bal des noces¹¹. Nul n'ignore cependant que Claude du Châtel est une calviniste ardente et convaincue, mais la question de religion n'empêche pas la reine Elisabeth d'Auriche¹² d'insister auprès de la jeune épousée pour la retenir à la cour... Brusquement la santé du Roi s'aggrave... Lorsqu'il devient impossible de cacher qu'il est perdu, le parti des *Malcontents* envisage les conséquences de sa mort ; les ambitieux s'agitent ; l'éventualité de sa brusque disparition précipite la conspiration des Princes.

11. Le mariage se fit au château de Gaillon. *Mémoires de Ch. Gouyon de la Moussaye*, p. 115 et suiv.

12. Charles IX l'avait épousée à Mézières, le 26 novembre 1570.

Dès les premiers jours de l'année 1574, les remuements des Réformés avaient commencé en Poitou; un mouvement qui paraît général est décidé pour la nuit du mardi gras 23-24 février. Cette nuit là, Vitré est surpris par Montmartin. Voici comment en rend compte le Journal de René Lecoq : « Le mercredi au matin à cinq heures fut prins Vitré et le chasteau jour des Cendres Saint Mathias 23^e février par Montmartin le trestre¹³ qui avoit le jour gras soupé au chasteau avesques M. de la Feillée en fort grande compagnie, les noces de Rousselaye¹⁴ et de Jehanne Leziart faictes¹⁴ et à cause que les portes de la ville ne fermaient point entrèrent aisément ledict Montmartin le Judas, Brossé Saint Gravé, Patrice d'Anjou et Montigné et le frère Bressault qui y arrivoit, fors que le sieur de la Feillée Rosmadedec¹⁶, Guy Geffrat, moy et mon fils prisonniers composâmes à II^m escuz sol quilz eurent et outre les armes et joyaulx que je perdeix à plus de cent escuz. Deo gratias »¹⁷. Aussitôt, François du Boucher envoie de la Haye-en-Torcé à Gilles du Plessis-d'Argentré, prévôt de Bretagne, un message pressant afin de concerter la reprise de la ville; toutes les paroisses qu'il a en sa charge ont été averties; il leur a donné rendez-vous pour le lendemain une heure avant le jour en la lande du « Fiefve »; qu'on avertisse aussi ceux d'Argentré, Le Pertre, St-Cyr-le-Gravelais et Beaulieu de se réunir au Grand-Pré du Mée où l'on tire le Papegaut; « qu'ils portent leurs tabourins sans les baptre aucunement. » M. de Méjusseume et le sénéchal de Rennes ont

13. Jean du Matz, sieur de Montmartin, un des porteurs ordinaires de dépêches du roi de Navarre, résida longtemps en Allemagne, devint maréchal de camp.

14. Antoine Faruel, sieur de la Rousselaye.

15. On trouve un Leziard de Launay à Mécé, François Leziard, sieur de Vauhoudin, à Parcé.

16. Guillaume de Rosmadedec, gouverneur de Vitré.

17. Bibl. nat., n. a. fr., 1723, fo 114 r^o. Ce jour Vitré fut surpris par les ennemis (note marginale d'un acte du 22 février) « le curé et le vicaire estoient absents à cause que les huguenots avaient pris Vitré » (Registre de Notre-Dame, B). Le mercredi des Cendres tombait bien le 24 février 1574 (*Journal historique de Vitré*, P. Paris-Jallobert).

été avisés¹⁸ et le 25 un ordre du Parlement est publié d'assembler les forces du Duché tant de la noblesse que des communes¹⁹. Vitré aux Huguenots, c'étaient les communications de la Bretagne avec l'extérieur gravement compromises. Montmartin disposant de peu de monde, la ville et le château furent repris en peu de jours. Le 13 mars, le Roi écrivait à du Plessis cette lettre élogieuse²⁰ : « Monsieur du Plessis, le s^r de Bouillé m'a fait entendre le bon devoir auquel vous estes mis de l'adsister et luy ayder lors de la nouvelle qu'il eut de la surprise de Vitré, ce qui demonstre de plus en plus l'affection que je me suis tous jours asseuré que vous portez au bien de mon service dont je vous scay fort bon gré, vous priant continuer à vous employer en semblables occasions pour conserver mon païs de Bretagne en mon obeyssance et y maintenir le repos entre tous mes subjectz ci que me prometant de vostre fidellité et du bon zelle que vous avez a l'endroit de vostre patrie je ne vous feray ceste lettre plus longue que pour prier Dieu, Monsieur du Plessis, vous avoir en sa sainte et digne garde. »

Esript au Bois de Vincennes, le XIII^e jour du mois de mars 1574.

Charles
PINART.

Au même moment, Saint-Etienne, fils de Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne, se saisit de Fontenay ; Lusingnan est surpris au petit jour ; les Réformés unis aux Malcontents s'emparent d'autres places dans le Poitou, le Languedoc, la Saintonge ; Montgommery qui se tenait à Jersey depuis la reprise de Belle-Ile, puis était passé en Angleterre, débarque sur la côte ouest du Cotentin le

18. La Borderie, *Le Calvinisme à Vitré*, 1851, p. 7. — Le Grand-Pré du Mée se trouvait à l'est de Vitré, entre les routes actuelles d'Argentré et de La Guerche.

19. Bibl. nat., ms. fr., 22312, p. 172.

20. Archives des du Plessis-d'Argentré, La Borderie, *Le Calvinisme à Vitré*.

11 mars ²¹. C'est donc bien un effort d'ensemble : on assurait le trône au duc d'Alençon après la mort de Charles IX, Catherine serait éloignée du gouvernement, les Etats généraux seraient convoqués pour décréter la liberté religieuse. Les hésitations du duc d'Alençon firent échouer le complot. Sur les conseils de sa mère, le Roi dissimula d'abord ; le 3 mars, de l'hôtel de Retz, près la porte Saint-Honoré, où il s'était réfugié, il lançait un Edit d'amnistie aux séditeux qui déposeraient les armes, le 5 il ordonnait une levée générale de gens d'armes et de gens de pied, puis il rentra à Vincennes entraînant avec lui le duc d'Alençon et le roi de Navarre, véritables prisonniers de guerre. Joseph de Boniface, seigneur de la Môle, Annibal, comte de Conconas, confidents du duc d'Alençon, qui devaient mener ouvertement l'affaire, furent arrêtés et exécutés le 30 avril ²². Le duc d'Alençon avait tout avoué. Condé s'était enfui en Allemagne le 15 ; le 4 mai, il adressa des lettres aux Eglises réformées de France et à divers capitaines ; de son côté, le même jour, le Roi adressa aux magistrats des Parlements des plaintes contre les menées de Condé et de ses compagnons de fuite et des instructions aux gouverneurs des provinces ²³. Le 29 il confiait la régence à sa mère ; le lendemain, sur les trois heures après midi, il rendait le dernier soupir.

La découverte du complot n'avait point arrêté les hostilités. Le gouverneur de Bretagne était entré en Poitou aux

21. Lettre de Montgomery à Burghley, de Carentan, 24 mars 1574 : « Monsieur, il y a environ douze jours que jay mis pied à terre en Normandie près Coutances » (*R. O., State papers, France*, vol. LVII (original)).

22. Cosme Ruggieri, parfumeur florentin, devin et astrologue à ses heures, était aussi du complot. Il était venu en France avec Catherine de Médicis qui le protégeait. Il fut arrêté vers la fin d'avril 1574 : on avait trouvé parmi les « besognes » de la Môle « certaines images de cire piquées au cœur d'une aiguille ». Ruggieri fut pris et rasé comme sorcier, mais sauva sa tête, car « la reine le favorisait et employoit ceux de ce mestier » (D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. IV, p. 233). On retrouve le personnage à Nantes en 1591 ; il avait été nommé abbé de Saint-Mathieu, mais ses mœurs étaient si dissolues qu'on dut lui supprimer son bénéfice.

23. Kentzenger, *Documents relatifs à l'Hist. de France*, I, p. 79.

premiers jours d'avril avec 1.200 chevaux et 4.000 gens de pied. Philippe de Chataubriand, seigneur des Roches-Bariteau, René de Sanzay colonel des milices et arrière-bans de Bretagne, d'autres seigneurs bretons l'accompagnaient. Le duc de Montpensier fit venir 6 canons de Nantes pour battre le château de Talmond qui fut pris le 4 mai; le 12 commença le siège de Fontenay défendu par Saint-Etienne avec 400 arquebusiers et 20 gentilshommes. Saint-Etienne réussit à sortir de la ville; le bombardement commença le 23; l'assaut fut donné aussitôt, mais sur les graves nouvelles reçues de la cour, Montpensier leva le siège le 28. Avant même l'expiration de la trêve de deux mois conclue après la mort de Charles IX, le second siège de Fontenay fut entrepris le 29 août. En plus des 6 canons envoyés de Nantes, Montpensier avait reçu 18 autres pièces²⁴. Saint-Etienne défendait encore la ville; malgré une démonstration de La Noue le 1^{er} septembre, l'assaut fut donné le 16; la ville se rendit le 17. Lusignan défendu par René de Rohan fut battu par 20 canons qui tirèrent 8.000 coups; René de Tournemine, baron de la Hunaudaye, assistait aux opérations, Lusignan capitula le 25 janvier 1575; son château fut rasé.

En Normandie, c'est le maréchal de Matignon qui fut chargé de s'opposer à Montgomery; n'ayant que peu de monde, celui-ci fut obligé de s'enfermer dans Domfront; ses efforts pour en sortir furent infructueux; du Brossay Saint-Gravé se heurta aux deux compagnies de bretons qui formaient une garde vigilante cachée dans un moulin au pied de la colline sur laquelle est bâtie la ville (9 mai 1574) et bientôt l'assaut fut donné par Fervaques avec deux cents gentilshommes volontaires et mille arquebusiers d'élite²⁵. Montgomery qui s'exposait en pourpoint, cher-

24. Envoi de dix gros canons de Nantes aux camps de Fontenay et de Lusignan (Arch. dép. de Nantes C. C. impôts; arrêt de la Chambre des comptes du 2 août 1574).

25. La batterie de Domfront commença le 23 mai 1574 à 7 heures du matin (*Mémoires de l'Etat de France*, t. III, p. 356).

chant la mort, fut légèrement blessé; Brossay fut tué en achevant « d'eslocher » une pierre des créneaux pour la précipiter sur les assaillants ; Fervaques et Lavardin furent blessés. Domfront fut pris le 27 mai un peu après minuit ; Montgomery se rendit *sans conditions*²⁶. Matignon l'amena à Paris le 16 juin ; six jours après il fut décapité.

Pendant que ces événements se déroulaient en dehors de ses frontières, la Bretagne conservait son calme. Plus de pasteurs agissants, plus de seigneurs pour les protéger et les défendre : les uns avaient fui, les autres bataillaient ici et là; pas une voix, pas un murmure ne s'élevèrent des rangs clairsemés et silencieux des Protestants bretons : « Crevain assure, dit Vaurigaud²⁷, qu'en Bretagne aucun des nôtres n'osa se montrer ou lever la tête, bien loin de s'armer pour l'attaque et la défense... »²⁸.

La mort d'Henri de Rohan à Blain le 26 juin, celle de sa fille unique Judith le 24 juillet suivant, la démission du gouverneur le duc de Montpensier en faveur du prince de Dombes, le mariage de René de Rohan avec Catherine de Parthenay, veuve de Charles de Quellenec le 15 août, la nomination de René de Tournemine, baron de la Hunau-

26. Malgré les affirmations contraires, il est certain que Montgomery se rendit *sans conditions* (Domfront. Son siège en 1574 et sa capitulation, d'après les documents officiels. Hyp. Sauvage, 1879).

27. Vaurigaud, t. I, p. 202.

28. Je citerai pour mémoire, sans pouvoir l'appuyer de preuves, un fait rapporté par Dom Morice au tome II de son *Histoire de Bretagne*, p. 320. Un parti d'environ 500 cadets de la noblesse aurait tenté un coup de main sur Fontenay dans le courant du mois de juillet 1574. La garnison l'aurait battu et lui aurait pris deux drapeaux. Crevain ajoute que nos Bretons rompus « s'en retournèrent plus vite qu'ils n'étaient allés et depuis cela nul d'eux ne se vanta de prendre armes pour nous nuire ni hors, ni dans la province » (Crevain, p. 189). Dom Morice copie à peu près Crevain. Il paraît difficile de croire que la garnison de Fontenay, malgré son audace, surtout quand on connaît la prudence de Saint-Etienne, son chef, se soit risquée à abandonner, même pour un moment, la garde de la ville toujours menacée par les troupes de Montpensier qui grossissaient chaque jour et recevaient du canon de renfort en vue du second siège. — Lauger dans son *Histoire du duc de Rohan* dit que les catholiques bretons furent attaqués par René de Rohan, mais sans indiquer ses sources. D'Aubigné qui donne toujours beaucoup de détails sur les opérations militaires ne fournit sur ce fait aucune précision (*Hist. Univ.*, t. IV, p. 226, 290). Même silence dans les *Chroniques Fontenaïennes* (Publiées par de la Fontenelle de Vaudoré, Fontenay, Paris, 1841).

daye, lieutenant général en Bretagne malgré les promesses faites à Bouillé de nommer son neveu Bueil de Fontaines, sont les seuls faits saillants pour la province en l'année 1575.

Une seconde assemblée des Eglises protestantes s'était tenue à Milhau en juillet. Elle avait élu pour *Protecteur* Condé alors en Allemagne. Montmorency-Damville offrit à l'assemblée ses places, ses soldats, sa famille. Huguenots et Malcontents réunis publièrent un manifeste demandant la liberté de conscience et la convocation des Etats généraux. En ce moment, Henri abandonnant son royaume de Pologne rentrait en France. Tout de suite il annonça qu'il ne ferait aucune concession aux Huguenots. Après s'être fait sacrer à Reims, il épousa Louise de Vaudemont, cousine de Guise et sœur du duc de Mercœur, le futur gouverneur de Bretagne (15 février 1575). Quelques jours auparavant un traité d'Union avait été signé à Milhau entre Condé, Damville, les Eglises protestantes ; enfin, le duc d'Alençon s'échappait de la cour le 15 septembre 1575 et aussitôt gagnait les bords de la Loire pour se mettre à la tête des opposants. La Noue, alors à La Rochelle, lui écrivit le 28 septembre pour lui offrir ses services et le rejoignit au commencement d'octobre. Les Rochellais entrèrent en action et ils armèrent deux gros vaisseaux et quelques grandes barques pour enlever les galères et quelques vaisseaux ronds qui mouillaient à la Fosse de Nantes. Ayant trouvé à l'embouchure de la Loire deux barques qu'ils croyaient richement chargées, ils y accrochèrent leurs deux navires ; mais les barques ne portaient que des marchandises de peu de valeur : les Rochellais se décramponnèrent et prirent le large²⁹.

Malgré le succès du duc de Guise, Henri le Balafre, à Fismes (11 oct. 1575), où il anéantit les reîtres que Montmorency-Thoré amenait d'Allemagne, la Cour avait pris

29. La Popelinière, t. III, p. 291.

peur. Henri III ne s'occupait que de frivolités, mêlant les processions aux débauches. Désespérée de voir l'autorité royale s'en aller ainsi en poussière, sa mère mit alors tout en œuvre pour dissoudre la ligue rebelle, mais la trêve qu'elle obtint ne fut pas observée et les armées de Condé, de Damville, du duc d'Alençon formant un ensemble de 30.000 hommes, la fuite du roi de Navarre dans la nuit du 4 février 1576, son abjuration dans le temple de Niort³⁰, décidèrent de la paix, la cinquième paix signée à Beaulieu, près de Loches, le 6 mai 1576, et qu'on appela *paix de Monsieur*.

Le Parlement de Bretagne se montrait tout disposé à procéder à la saisie des biens des Réformés rebelles ou en fuite conformément aux intentions manifestées par Henri III dès son retour de Pologne. Une lettre de Bouillé à la Marzelière, enseigne de sa compagnie, qui se trouvait à Bonnefontaine, près d'Antrain, sur la frontière normande, ne laisse sur ce point aucun doute. La Marzelière lui avait annoncé la prise et la reprise du Mont Saint-Michel que du Touchet, sieur du Teilleul, bon brigand Huguenot de Normandie, avait d'abord surpris³¹ : « Si la place n'eût été reprise, lui répond Bouillé, je m'en allais là avecques tout ce que j'eusse peu amasser pour rendre au s^r de Matignon les honnestetez qu'il m'a faites quand nous avons pensé avoir des affaires en ce pays ». Pour la saisie des biens des Réformés, il ajoute : « J'ai envoyé un courrier vers le Roy pour scavoir sa volonté sur quelques difficultés que nous faisons pour la saisie des biens de ceux de la Religion et selon la réponse que sa majesté fera, la justice exécutera ». Lui semble hésiter encore, mais il est sûr des magistrats³².

30. D'après les *Chroniques Fontenaisiennes*, c'est à Niort et non à Saumur que le roi de Navarre aurait abjuré (p. 194, la note).

31. Le sieur du Touchet, seigneur du Teilleul, capitaine huguenot renommé pour ses pillages en Normandie, tenta le 22 septembre 1577 de s'emparer par surprise du Mont-Saint-Michel (Hipp. Sauvage, *Domfront et son siège de 1574*).

32. Bouillé doutait de la volonté royale et prévoyait l'avenir, même la Sainte-Ligue encore lointaine : « C'est une estrange chose comme le roy est

La fuite du duc d'Alençon ne le prend pas au dépourvu. Sa compagnie court aux frontières de l'Est et se rassemble à Fougères. Quand le roi de Navarre s'échappant à son tour, se rend d'abord à Alençon puis à Saumur, il prend des précautions nouvelles : il surveille en outre Montgomery et ses préparatifs à Ducey. Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, l'ami d'enfance de Charles Gouyon et partisan dévoué du duc d'Alençon, s'entremet de son côté auprès des seigneurs bretons et rassemble des hommes d'armes qui unis à ceux de Montgomery surprennent en passant le dépôt de la compagnie de Bouillé qui tenait garnison à Dol et s'en vont rejoindre le roi de Navarre à Saumur ou aux environs³³. Charles Gouyon était du voyage³⁴ qui ne dura que deux mois jusqu'à la conclusion de la paix ; lui aussi l'appelle le voyage des Malcontents³⁵.

La paix signée le 6 mai ne fut guère observée d'ailleurs, même dans notre province. Aux premiers jours du mois suivant, Bouillé manifeste de grandes craintes qu'on surprenne Saint-Malo où il se trouve le 8 juin et d'où il écrit à la Marzelière quelques jours après : « Quant aud. sieur de Chasteauneuf, j'ai advertissement que plusieurs viennent le trouver et qu'il doit venir à ce baptistaire quelques grands capitaines et soldats et qu'il a une extrême envie de surprendre ceste place. Ce seroit un assez beau joyau pour rompre une paix ; quant à ces belles paroles que dit M. du Bordage ce n'est que pour nous endormir. Le roy ne pense pas que personne des mescontents et de la reli-

abandonné », écrivait-il dès le 16 février 1576 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1421, 1422).

33. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, p. 288. Il s'agit ici de Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges, qui fut tué au siège de Dol en 1590.

34. *Mémoires*, p. 126.

35. Toutefois, c'est beaucoup plus au sud-ouest, et non loin de La Rochelle, à Melle, qu'avait été fixé le rendez-vous des troupes protestantes sous la conduite du roi de Navarre et du prince de Condé. Rohan accompagné de quelques hommes d'armes passa la Loire dans les environs du Pèlerin, près de Paimbeuf, et rallia les troupes du Poitou. Le roi de Navarre entra à La Rochelle le 28 juin 1576.

gion osassent prendre les armes en ce pays-ci... ils ne croiront jamais rien jusqu'à ce que le feu soit bien allumé »³⁶. Et il porte sur la mentalité des Malcontents ce jugement singulièrement averti pour un homme vivant en pleins troubles : « J'ai grande envie de scavoir, écrit-il le 11 septembre, ce que portent les lettres que Monseigneur a escrites aux mescontents et à ceux de la religion de ce pays. J'entends que c'est une défense bien expresse de n'esmouvoir rien, mais ils disent que pour cela ils ne laisseront pas de se tenir prests. Si j'estois roy, je voudrois savoir quelle raison ont les malcontents de l'estre. Je les ferois oyr par quelques gens de bien qui leur sauroient répliquer et parler par raison ; car peut-estre que l'on la leur feroit si bien entendre qu'ils ne persevereroient en ceste opinion, a tout le moins qu'une partie s'en détourneroit et si serviroit aussi à cognoistre les abus de son royaume. Car ils ne diront jamais rien en plains Estats Généraux comme ils feroient à parler en particulier parce que *ces Estats généraux ne seront qu'une confusion* et où la pluspart craindront de déplaire qui les gardera de dire tout ce qu'ils savent. Pour avoir fait un Edit de paix, celà ne satisfait pas aux mescontents ; peut-estre que celà serviroit plus en ce royaume que l'on ne pense et mesme advertiroit le roy de ce que l'on ne luy oseroit dire sinon par ce moyen »³⁷. On verra par la suite ce que furent les Etats qui ne se réunirent qu'aux premiers jours de décembre.

Le cinquième Edit de pacification qui avait suivi la paix ménageait ouvertement les Réformés : « La paix leur était trop favorable, dit Vaurigaud³⁸, pour qu'ils cherchassent à la détruire », mais ils restèrent en armes et organisés. Bouillé, d'après ses lettres, en était averti de tous côtés. Aussi les Catholiques congurent-ils un grand dépit et leur animosité contre les religionnaires s'en accrut. A Nantes,

36. Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1425-1427.

37. Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1431.

38. Vaurigaud, t. I, p. 214.

l'Université protesta ; le Parlement de Bretagne n'enregistra l'Edit que le 7 août alors que celui de Paris l'avait enregistré huit jours après sa signature et nos conseillers formulèrent les plus expresses réserves notamment au sujet de la Chambre mi-partie qu'il créait avec deux présidents et seize conseillers : « La Cour, portent les *Registres secrets*, chambres assemblées, a ordonné que lesd. lettres en forme d'Edit seront leües publiées et registrées de l'express commandement du Roy et sans approbation de la nouvelle prétendue religion, et ordonne ladite cour que la justice sera exercée de la forme et tout ainsy qu'il a esté par le passé jusqu'à ce qu'autrement n'en ait été ordonné et que la Chambre d'Union mentionnée aud. Edit ait été établie suyvnt iceluy édit ».

L'évêque, M. de Marillac, protesta également en n'assistant pas à la séance d'enregistrement.

Dans l'état de désorganisation des Eglises, en l'absence de la plupart de leurs pasteurs, on ne pouvait espérer les voir renaître rapidement. Guineau, qui s'était maintenu après la Saint-Barthélemy, à la Rochegiffard à deux kilomètres de Sion, grâce à la protection de René de la Chapelle à qui appartenait la châtellenie, entreprit cependant avant la publication de l'Edit dans la province une véritable tournée d'évangélisation : il prêcha le 7 juin à Rennes, au logis du Boisduliers, où habitait dame Françoise de Tournemine, douairière de Rohan, à Sion le 17, à Blain le 19, le 21 à Châteaubriant, le 28 à Vitré chez Bodinais de Gennes « qui était encore aux îles », là devant environ trois cents personnes, Protestants et curieux, la plus nombreuse assemblée qu'il put réunir³⁹.

Dès le printemps de 1576, Guy XIX de Laval, baron de Vitré, était revenu d'Allemagne où il s'était réfugié à la Saint-Barthélemy⁴⁰. Le jour de Pâques, il se trouvait à La

39. Vaurigaud, *passim*.

40. Lettre de Catherine de Médicis à M. de Bellièvre, pour surveiller la conduite de Guy XIX pendant qu'il est en Suisse ou en Allemagne (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, p. 300, du 15 avril 1574).

Roche-Bernard et le dimanche suivant il y rassemblait les Réformés du pays⁴¹. Au mois de juin 1577, il se rendit à Vitré; il y trouva Berni, le pasteur, revenu d'exil. Son influence dans la communauté protestante va d'ailleurs bientôt grandir aux dépens de celle des Rohan. D'où division assez grave entre les deux familles ainsi qu'en témoigne la lettre suivante du roi de Navarre à René de Rohan : « Mon oncle, par ce que je vous ay fait entendre par deux ou trois lettres le mal que la division survenue entre vous et mon cousin M. de Laval avoit apporté et ce qui en pouvoit ensuyvre, ensemble combien cela estoit venu mal à propos en ce tems, je ne m'estendrai davantage en ces propos n'y pouvant rien ajoûter sinon que plus il continuera moins vous ferez cognoistre que vous aimez et craignez Dieu, le bien de ses églises, votre réputation et vous mesme. J'en ay escrit de même à mond. cousin. Il y avoit presque de semblables divisions entre les principaux de la noblesse du Dauphiné, encore qu'ils ne soient pas de votre qualité. Ce a esté à qui commenceroit à quitter ses offenses à Dieu, à la patrie, à l'Eglise et à son devoir et à qui se rechercheroit après quelques remontrances qui leur furent faites en particulier. C'est la plus belle victoire de se vaincre soi-même. » etc., etc.⁴².

Aux Etats généraux convoqués à Blois, les députés des trois ordres arrivèrent vers la mi-novembre et les séances particulières commencèrent le 24. La séance plénière se tint le 6 décembre. On s'aperçut vite de l'importance qu'avaient prise partout les unions formées anciennement pour la défense de la foi traditionnelle et qui devaient bientôt devenir la grande Ligue catholique. En Bretagne, toutefois, l'action de la Ligue ne sera sensible que plus tard, mais le choix des députés, l'exclusion de René d'Avaugour, Protestant notoire et militant, donnent la note exacte

41. *La Roche-Bernard* (Henri le Breton, 1919, Lafolye, à Vannes).

42. Lettre sans date, citée par Vaurigaud, fonds Bizeul, bibl. de Nantes.

de l'état des esprits. La province eut aux Etats 20 représentants⁴³ et c'est un de ses élus, Pierre le Boulanger, député de Rennes, qui fut nommé secrétaire et greffier du tiers aux séances des 26 et 27 novembre⁴⁴. Henri III mettait sa confiance dans la modération de l'assemblée, bien que ses prédécesseurs eussent toujours conçu une certaine crainte des Etats généraux qui pouvaient tout oser comme tout laisser faire et tout souffrir ; il comptait aussi sur sa facilité de parole et sa popularité ; il ne devait cependant pas ignorer que les élections s'étaient toutes faites dans un sens purement catholique et que les instructions à la majorité des députés portaient : « Une foi et une loi en ce royaume ». On connaît les incohérences de l'assemblée, Bouillé les avait prévues, et comment après avoir poussé le Roi aux solutions extrêmes : adhésion à la Ligue (12 décembre), révocation du dernier Edit de pacification (1^{er} janvier 1577) qui déchaînèrent la guerre dans le Midi et le Poitou où La Noue commença les hostilités, elle refusa les subsides nécessaires pour combattre les Huguenots. Fait remarquable, les députés de Bretagne s'étaient associés aux députés de Guyenne, Languedoc, Provence et Dauphiné pour « remonstrer » au Roi, avec Jean Bodin, député du Tiers pour le Vermandois, que la décision de ne souffrir en France d'autre religion que la catholique était contraire aux Edits et allait engendrer de nouveaux troubles. Les Etats déclarèrent qu'ils demandaient l'abolition du culte réformé, mais sans la guerre, comme s'il était possible de

43. Pour le clergé : *Hoymar Hennequin*, évêque de Rennes; *François Thomé*, évêque de Saint-Malo; *Roland de Neuville*, évêque de Léon; *Alain de Poulpry*, archidiacre de Léon; *Pierre de Bardy*, archidiacre de la Mée (diocèse de Nantes); *Tené de Mauny*, chanoine de Saint-Brieuc. — Pour la noblesse : *Jean de Coëtquen*; *François du Gué*, vicomte de Méjussac; *Troilus de Mesgouez*, sieur de la Roche; *Marc de Rosmadec*, sieur de Pontcroix; *René d'Avaugour*, sieur de Kergrois; *René de Kermeno*, sieur du Garo. — Pour le Tiers : *Arthur le Fourbeur*, procureur des Etats de Bretagne; *Pierre Gaultier*, leur greffier; *Roland Bourdin* et *Robert Poulain*, de Nantes; *Pierre Martin* et *Pierre le Boulanger*, de Rennes; *François Mocam*, de Quimper; *Jean le Gobien*, de Saint-Malo.

44. *Journal des Etats de Blois* de Jean Bodin.

réduire avec des Edits un parti qui en était à sa sixième prise d'armes ! Ils se séparèrent le 1^{er} mars ⁴⁵.

Comme les autres provinces, la Bretagne s'émut des sentiments et des décisions nettement hostiles des Etats pour la Réforme : « l'inquiétude fut vive », dit Vaurigaud ⁴⁶, et Bouillé toujours attentif et clairvoyant bien que déjà « vieil, caduc et maladif » ne se trompe point quand il écrit, dès le 9 janvier, à la Marzelière : « J'ai eu avertissement de bon lieu comme ceux de la Religion et associés ont entrepris sur quelques villes de ce gouvernement ». La surprise de Concarneau est, en effet, du 17 janvier. Lopriac, sieur de Kermassonet, en Kervignac, et son beau-frère, Jean de Baud, sieur de la Vigne le Houlle, en Languidic, deux Calvinistes exaltés, réunissent 36 gentilshommes et 45 arquebusiers à pied avec lesquels ils se présentent devant la ville. Une seule porte y donne accès ; le portier est poignardé et les assaillants se logent sans coup férir dans les maisons des bourgeois terrifiés, en attendant l'arrivée du secours demandé par avance à La Rochelle et qui leur permettra de se maintenir. Mais le tocsin sonne bientôt à tous les clochers d'alentour : 8.000 paysans sous le commandement du vieux seigneur de Pratmaria et de Jean de Tyvarlen, chef de l'arrière-ban, s'organisent avec quelques gentilshommes du pays pour reprendre la place. Par malheur, le canon qu'on a demandé tarde à venir. Kermassonet avait déjà introduit 22 soldats dans le château, lorsqu'un marchand natif de Quimper, que *d'Aubigné* appelle Caillebotte, et *Moreau* Charles Le Bris, réussit à énuver les soldats Huguenots et à dérober à Kermassonet endormi les clefs de la porte... Concarneau fut repris le 21 ; Jean de

⁴⁵. Consulter Baudrillard, *Bodin et son temps*, Paris, 1853; Fournol, *Jean Bodin, prédécesseur de Montesquieu*, Paris, 1896. Le roi fit proposer par Bellière de vendre 300.000 livres de rentes de son domaine, mais Bodin soutint avec succès que le Roi n'est qu'un simple usager du domaine dont la propriété appartient au peuple. Les députés « chargèrent sur l'ecclésiastique et conclurent à engager plutôt les rentes des maisons de ville ».

⁴⁶. Vaurigaud, I, p. 219.

Baud fut tué ; 8 soldats sur 22 qui avaient échappé furent retrouvés et pendus ⁴⁷. Cette aventure fit redoubler Bouillé de vigilance. Fougères à la frontière bretonne touchant la Basse Normandie d'où les Montgomery pouvaient faire irruption en quelques heures, prit alors d'utiles précautions que nous révèle la lettre suivante adressée par le lieutenant gouverneur à la Marzelière, le 26 février : « Mon cousin, j'ai vu ce que m'écriviez de l'avis qu'ont pris les bourgeois de la ville de Fougères de nourrir chacun un bon arquebusier des paroisses jusqu'au nombre de soixante, qui est une bonne chose et aussi de quoi ceux qui viennent faire la garde du château se rangent à la faire à la ville, ce qui est bien raisonnable et nécessaire. Aussi, vous avez de cette heure entendu comme tous les arquebusiers de l'arrière-ban de cet Evêché vont à Fougères ainsi que je leur ai ordonné pour la garde de lad. ville avec M. de la Roberie, capitaine des gentilshommes de lad. Evêché. Led. sieur de la Roberie donnera ordre de faire racoustrer la brèche... »⁴⁸.

D'autre part, le duc de Guise et le duc d'Alençon qui portera désormais le titre de duc d'Anjou, s'emparent d'Issoire en Auvergne et de la Charité, le duc de Mayenne des villes de l'Aunis ; Montpensier assiège Brouage où Rohan avait envoyé 40 de ses gentilshommes ⁴⁹ et qui est pris le 21 août. Les Rochellais avaient demandé des secours au prince d'Orange, mais les Etats de Hollande furent si lents à consentir que lorsque le secours fut prêt, la reddition était un fait accompli ; enfin, Lansac, avec les galères et les vaisseaux de Bretagne appuyés de barques basquaises, réussit à franchir le Pertuis breton malgré les difficultés des passes et détruisit en partie la flotte des Rochellais dont les équipages indisciplinés se livraient à de conti-

47. Moreau, *Chronique de la Ligue*, p. 73. — D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. V, p. 13.

48. Dom Morice, *Preuves*, t. III. — Bertrand du Guesclin de la Roberie avait épousé, le 15 décembre 1566, Julienne du Châtellier, fille de Jean, sénéchal de Fougères, et d'Orphraise de Couasnon.

49. D'Aubigné, *Hist. Univ.*, V, p. 267. — *Journal de la Riche*, p. 289.

nelles débauches⁵⁰. Une trêve précéda la paix de Bergerac (17 septembre) qui accordait aux Protestants les libertés habituelles avec les restrictions accoutumées mais supprimait les Chambres mi-partie dans les Parlements de Paris, Rouen, Dijon et *Rennes*. Les réserves expresses des conseillers bretons avaient peut-être porté leurs fruits. Rohan ramena ses forces de Saintonge et du Poitou.

Au même moment, les pasteurs restés en Bretagne s'étaient efforcés de rendre quelque vie à leurs Eglises; mais beaucoup de fidèles leur conseillèrent, comme après la Saint-Barthélemy, de se retirer. Ce fut le cas pour Louveau qui était à La Roche-Bernard et essaya vainement par cinq fois de gagner La Rochelle après la signature (23 janvier) par le chapitre de la cathédrale de Nantes des articles de la Ligue; il décida cependant de réunir publiquement son troupeau, avec l'aide de Charretier, le jour de Pâques : vives réclamations des Catholiques auprès de M. d'Assérac, des Réformés auprès du baron de Vitré qui réussit à calmer l'effervescence. Guy XIX rentré en France, comme on l'a vu, aux premiers mois de 1576, était à Vitré en janvier 1577, en mai, en juin également ; en juillet il est à Laval, partageant son activité entre les deux villes, mais c'est à Vitré que, sous sa protection, se réunissent au château un certain nombre de ministres de Bretagne, d'Anjou, de Normandie, qui là, en toute sécurité, marient et baptisent « à la Genève » quand s'en présente l'occasion. A la faveur de la paix, plusieurs pasteurs étaient rentrés ; le culte fut rétabli à La Roche-Bernard à cette époque, mais les populations continuèrent à manifester leur hostilité. C'est ainsi que les paysans d'Herbignac et des environs ayant vu d'un mauvais œil les obsèques d'un Huguenot bien connu à La Roche-Bernard, M. de Martimont l'aîné, auxquelles assistaient un grand nombre de Réformés du pays, déterrent la nuit le cadavre enseveli pourtant à Tréjus, propriété du dé-

50. D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. V, p. 262, 263.

funt, et le jettent dans la Vilaine : d'où plainte des Réformés, puis enquête judiciaire, sans résultat⁵¹. Des faits du même genre se seraient produits ailleurs, d'après Crevain : à Ploërmel, un Protestant inhumé en terre sainte, aurait été exhumé par ordre de François Thomé, abbé de la Vieuville, évêque de Saint-Malo et enterré dans un jardin. Ce ne sont là que des incidents particuliers ; j'ai cru devoir les noter cependant pour marquer l'état des esprits ; il est certain toutefois que les Réformés de Bretagne, profitant de la paix comme partout, reprirent courage.

Toujours sous la protection du seigneur de Vitré, s'assembla au château de cette ville, du 26 au 28 décembre 1577, un Synode des Eglises bretonnes où 13 furent représentées par leurs pasteurs : *Vitré* par Berni, *Vieillevigne* par la Bougonnière et Loyseau, *Nantes* par Oizeau de Trevecar, *Châteaubriant* par Charretier, *Guérande* et *Le Croisic* par Boiseul, *Piriac* par Perruquet, *Sion* par Guineau, *Dinan*, *Combours* et *La Corbonnaye* par Mahot, *Pontivy* par la Favède, *Blain* par Silo le Cercler. Fait à retenir, Vaurigaud ne cite que sept Anciens accompagnant les ministres, ce qui dénoterait soit prudence, soit indifférence des fidèles, soit leur nombre restreint dans chaque groupement. Desouches et Merlin, ministres particuliers du comte de Laval, assistèrent à la réunion. Ce qu'on sait de ce Synode dont les actes connus de Crevain ont été perdus, c'est que Dugravier, ministre de Rennes, Roullé, ministre domestique du Bordage, furent invités à rejoindre leur poste et que plusieurs pasteurs présents, Boiseul de Guérande, Mahot de Dinan-Plouer-Combours, la Bougonnière et Loyseau de Vieillevigne, se plaignirent de ne recevoir des fidèles que des subsides insuffisants. La vie matérielle n'était véritablement assurée que pour ceux qui exerçaient leur ministère sous la protection du seigneur local. C'est pourquoi la Favède, ministre de Pontivy, qui pour vivre

51. *La Roche-Bernard*, Henri Le Breton.

exerçait en même temps la médecine et, sans doute, plutôt la médecine que le ministère pastoral, après avoir été maintes fois averti : au Synode de Vitré en décembre 1577, au Synode national de Saint-Jean-d'Angely en février 1578, au colloque de La Roche-Bernard en avril, d'avoir à opter entre les deux professions, choisit définitivement celle de médecin après le Synode provincial tenu à Blain à l'automne de la même année⁵².

Georges de Bueil de Bouillé était mort en janvier 1578. Ses fonctions furent dévolues à deux lieutenants généraux qui se partagèrent la province ; à la Hunaudaye échurent les évêchés de Rennes, Dol, Saint-Brieuc et Tréguier ; à Bueil de Fontaines, neveu de Bouillé, nommé sur les réclamations de son oncle le 28 février 1577, ceux de Saint-Malo, Vannes, Quimper et Saint-Pol-de-Léon,

Le traité de Nérac signé le 28 février 1579, qui ne fut guère, dit Vaurigaud, qu'une interprétation plus large et plus favorable aux Protestants du traité de Bergerac — entre autres choses il accordait onze nouvelles places de sûreté au roi de Navarre, — irrita davantage encore les Catholiques, ce qui obligea Henri III à envoyer des commissaires spéciaux dans toutes les provinces pour faire exécuter l'Edit de pacification de Poitiers qui avait suivi. Cependant la Bretagne restant en paix, Dugravier revint à Rennes et visita Sion tout en s'occupant de son Eglise.

La « guerre des amoureux » — le peuple appelait ainsi les seigneurs cupides, frivoles et ardents, qui peuplaient la Cour royale et celle du roi de Navarre à Nérac — éclate

52. Crevain dénonce qu'à ce Synode le pasteur de Morlaix, de Gric, signala les disputes qui s'étaient élevées dans les Eglises de Basse-Bretagne, Morlaix, Pontivy, Josselin, peut-être Vannes. Louveau fut chargé d'y aller mettre la paix. A cette époque, la Bretagne était partagée en quatre classes : la classe de Morlaix ou occidentale avec Morlaix, Pont, Pontivy, Josselin et Vannes; celle de Rennes ou septentrionale avec Rennes, Vitré, Léon, Ercé, Dinan, La Gravelle ou Terchant; celle de La Roche-Bernard ou maritime avec La Roche-Bernard, Guérande Le Croisic, Piriac, Muzillac, Hennebont; celle de Nantes ou méridionale avec Nantes, Blain, Châteaubriant, Nort, Vieilleville et Frossay. Ces classes, qu'on trouve aussi en Normandie, paraissent être une division plus administrative que religieuse.

pour des motifs futiles en avril 1579 ; ce ne fut qu'un brigandage accompagné de tueries inutiles. Condé battu à la Fare se réfugia en Angleterre, puis en Allemagne. Pour soulever les provinces de l'Ouest, Saintonge, Angoumois, Poitou, Bretagne et Anjou, on avait dépêché d'Aubigné. Ses partisans réunis à Vieilleville auprès de Saint-Etienne, seigneur du lieu, s'emparent par surprise du château de Montaigu vers le 15 mars 1580 et, fin avril, de la ville ; ils ramassent tous les soudards errants et sans emploi, détroussent les marchands de Nantes et des villes voisines ; en dix jours Montaigu reçoit plus de 1.400 soldats ; tout ce monde court les chemins, les jours de marché de préférence ; un marchand de Nantes est détroussé de 200 écus : ils lui furent rendus plus tard, dit d'Aubigné⁵³. Six ou sept églises sont brûlées : nos bons coureurs s'en vont jusqu'à Pont-Rousseau sur la route de Montaigu à Angers. Charles Rouault de Landereau⁵⁴ réussit dès le milieu de mai à jeter quelques soldats dans la ville. Peu après, Philippe de Châteaubriant⁵⁵ part de Saint-Fulgent, suivi bientôt par la Hunaudaye avec sa compagnie et celle du duc de Montpensier, auxquels s'adjoignent de Goulaine⁵⁶ et quelques cheveu-légers qui passent la Loire à Nantes : le siège de Montaigu commence vers le 29 septembre 1580 mais c'est plutôt un blocus, les assiégeants n'ayant pas encore le canon qu'on leur préparait à Nantes⁵⁷ ; le comte du Lude arriva vers la fin de septembre et partagea avec la Hunaudaye le

53. D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 2.

54. Charles Rouault, seigneur de Bournezeau et de Landereau, avait appartenu au parti protestant ; il s'attacha ensuite au parti catholique (février 1569) (*Chroniques Fontenaisiennes*, p. 74).

55. Philippe de Chateaubriant, sieur des Roches-Bariteau, fut de tous les seigneurs du Poitou le plus attaché à la religion catholique (*Chroniques Fontenaisiennes*, p. 186, note 1).

56. Gabriel de Goulaine, l'époux de Marguerite de Bretagne qui a laissé quelques jolis vers (*Bibliophiles bretons*, 1878), fut maréchal de camp de Mercœur et nommé par lui lieutenant général de l'Union aux provinces d'Anjou et du Poitou ; il traita ainsi que son frère Jean, sieur du Faouet, avec Henri IV, le 15 mars 1598.

57. D'Aubigné, t. VI, p. 84.

commandement des troupes⁵⁸. Les Protestants paraissent si bien avoir eu l'intention de reprendre partout les hostilités que Guy de Laval levait dès le mois de juin des reîtres en Allemagne soit pour les affaires de France, soit pour celles des Provinces-Unies qui venaient d'offrir au duc d'Anjou le gouvernement et la souveraineté (16 septembre 1580). Ce dernier, pour trouver des soldats, conjura son frère de faire la paix. Henri III, heureux de le voir s'éloigner et de délivrer son pays des pillards qui le ruinaient, engagea des pourparlers avec le roi de Navarre, et malgré le dépit des religionnaires du Languedoc, malgré le prince de Condé qui était accouru à Nîmes, le 14 novembre, pour ranimer les courages, la paix fut signée à Fleix le 26, aux mêmes conditions que celle de Bergerac, mettant fin à la 7^e guerre civile. Bon nombre de chefs calvinistes, parmi lesquels le jeune baron de Vitré assistèrent le duc d'Anjou. Après avoir séjourné en mars chez le roi de Navarre, Guy XIX se trouvait au mois de juillet 1581 dans les Pays-Bas, auprès du duc. Ce qui indiquerait que le but de Henri III était bien d'éloigner les chefs calvinistes, c'est qu'il interdit à Urbain de Laval Bois-Dauphin d'accompagner le duc d'Anjou alors que pareille défense ne fut point faite au comte de Laval⁵⁹.

Tout heureux de créer indirectement des difficultés au roi d'Espagne, Henri III ne se contenta pas de favoriser secrètement les Provinces-Unies. Philippe II venait de réunir le Portugal à sa couronne. Le prétendant portugais, Antoine de Crato, ayant perdu toutes ses provinces à l'exception des Açores, se réfugia en France, d'abord à Ruel, puis à Auray et à Beauvoir en Poitou. En juillet 1585, il faillit être enlevé à Concarneau par des navires espagnols qui firent prisonniers plusieurs de ses partisans et les transportèrent en Espagne; il se réfugia un moment à La Ro-

58. Lettre du Roi du 5 décembre 1580, *Hist. du Poitou*, t. XIV, p. 157 et suiv.

59. *Bibl. nat.*, ms. franç. 3348, 5.

chelle⁶⁰. Philippe Strozzi avait été chargé d'armer une flotte à Nantes pour l'aider à reconquérir son royaume ; il passa une partie de l'année 1580 à réunir vivres et munitions ; 64 voiles purent prendre la mer, mais une tempête obligea la flotte à se réfugier dans la Vilaine ; à La Roche-Bernard, les équipages ne ménagèrent point les Réformés et leur causèrent des avanies de toutes sortes. Louveau fut obligé de se réfugier à Trégus. Quand il revint après le départ des marins et des soldats, personne ne consentit à le loger ; il fut contraint de se bâtir une maison sur un terrain qu'il tenait de la générosité de d'Andelot. Sans doute construits à la hâte, les murs ne résistèrent pas aux pluies et s'écroulèrent... Louveau s'en tira sans dommage⁶¹.

Les populations bretonnes continuent donc de se montrer hostiles aux Réformés qui multiplient cependant leurs réunions, colloques, synodes provinciaux et nationaux ; mais leurs Eglises ne prospèrent ni en nombre ni en importance : les différends se multiplient et s'aggravent, notamment dans les Eglises de Basse-Bretagne que Louveau est chargé encore de pacifier. Il ne paraît pas, d'après Vaurigaud lui-même, avoir apporté un grand empressement à accomplir sa mission.

Un Synode projeté à Ploërmel pour après Pâques 1581 ne put s'y tenir en raison de l'hostilité des habitants et des autorités : « Les députés furent contraints de revenir sans avoir rien fait »⁶². Les populations se rendaient compte que toutes ces paix successives n'étaient que des trêves et que personne n'avait réellement désarmé. Le 7 avril, on surprenait un navire chargé de couleuvrines et de munitions destinées à Brouage, d'où cette lettre de Henri III à de Carné, gouverneur de Brest : « Encore que je vous aye ci-devant escript ce que vous auriez à faire du navire que vous avez arrêté au hâvre de Brest venu de la rivière

60. Desjardins, *Négoc. dipl. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 622 (1872).

61. Vaurigaud, I, *passim*.

62. Vaurigaud, I, p. 236.

de Seine dedans lequel il y a quelques pièces d'artillerie et deux milliers de pouldre, si est que ayant receu presentement vostre lettre du 9 de ce mois qui en fait mention, je vous dirai que je veulx et entends que vous reteniez toutes lesd. artilleries et munitions et les faites mettre dedans Brest et quant au navire après qu'il en sera deschargé, vous le pouvez laisser aller où bon lui semblera si ce n'est aux lieux que j'ay défendu par les lettres que j'ay escriptes il n'y a pas longtemps aux sieurs de la Hunaudaye et de Fontaines, mes lieutenants généraux au gouvernement de Bretagne... A quoi j'adjouteray que puisqu'il se voit tant de remuemens d'armes de tous costez, il est bien besoing que vous usiez de bon soing et de vigilance sur la garde de vostre place et que vous y ayez l'œil plus ouvert que jamais, dont je vous prie sur l'affection que vous portez au bien de mon service et la fiance que j'ay en vous »⁶³.

Malgré leurs assemblées successives à La Rochelle (28 juin) où assistèrent le ministre de Vitré Berni et M. des Roussieres, Ancien de l'Eglise de Vieillevigne⁶⁴, puis à Blain le 2 du mois d'août, les fidèles montraient peu de zèle. L'Eglise de Blain pourtant soutenue par les Rohan ne pouvait payer à son pasteur que la moitié de ses gages. Guérande étant dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de son ministre Boiseul, celui-ci se retira à Marennes et Guérande devint annexe du Croisic qui appela Noël Perruquet, sieur de la Mulonnière, le pasteur de Piriac (août 1581). Il n'y eut de ce fait ni plus de ministres, ni davantage de fidèles.

On continuait à se méfier partout des Réformés. C'est ainsi que les Nantais se plaignent au Roi dans une requête où ils s'opposaient à l'érection de la terre du Plessis la Musse en marquisat « que le s^r de la Musse ait établi un prêche à la Gascherie à une lieue de la ville » et en même

63. Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 1451.

64. Vaurigaud, I, p. 239.

temps que le sieur de Vieillevigne « faisait journallement fortifier sa maison. » On sait que les Vieillevigne, le sieur de Machecoul et son fils Saint-Etienne, étaient des Protestants actifs, mais l'année suivante c'est de la Hunaudaye que les Nantais se plaignent, l'accusant de partialité à l'égard des Huguenots et de complaisances coupables vis-à-vis des mêmes Vieillevigne, à cause de ses alliances avec les maisons de Rohan et de Laval. Un maître des requêtes de l'hôtel, le sieur de Champigni, vint en Bretagne, chargé d'en enquêter discrètement et fit un rapport au Roi. La Hunaudaye resta lieutenant général, mais ne reparut plus à Nantes⁶⁵. Il n'appartenait point à la religion réformée et il continua d'être très populaire à Rennes. Ne serait-ce point là la véritable cause de l'animosité des Nantais contre lui ?

En 1583, nombreuses réunions protestantes, au moins quatre : Synode national de Vitré le 15 mai, Synode provincial de Josselin en juillet ; en août, Colloque pour la classe septentrionale comprenant Rennes, Vitré, Sion, Ercé, Dinan, la Gravelle qui se tint à Vitré ; Colloque pour la classe méridionale comprenant Nantes, Blain, Château-briant, Nort, Vieillevigne, Frossay qui se tint à Blain en septembre et encore six mois après une assemblée à Nantes. Toutes ces réunions dont aucun écrivain protestant ne dit qu'elles aient été troublées par les catholiques, montrent bien que la paix était observée en Bretagne et cependant ni les Anciens ni les Pasteurs eux-mêmes ne se montrent empressés de s'y rendre. Au Colloque de Vitré, les cinq pasteurs qui y assistèrent avec deux Anciens qui se trouvaient sur place, eurent à délibérer sur une question importante : par lettres patentes de 1577, Henri III avait autorisé une levée de 240.000 écus sur ceux de la Religion réformée pour payer les dettes créées par eux dans les

65. *Les origines de l'Intendance de Bretagne*, Canal, Champion, 1911. — Travers, *Hist. de Nantes*, p. 540, 542.

guerres précédentes : la Bretagne fut taxée à 22.000 écus presque le dixième de la somme totale, d'après la répartition qu'en avait faite à Montauban en 1578 le roi de Navarre. Les lettres du futur Henri IV furent lues à l'assemblée. Elle décida d'en transmettre aux classes de Nantes, de La Roche-Bernard et de Morlaix une copie à laquelle était jointe celle de la sommation de Jacques Monsire, procureur de Nicolas Pageot, commissaire pour toute la levée, qui leur enjoignait d'envoyer des députés des Eglises à Blain au mois de septembre suivant. L'assemblée de Blain protesta contre l'énormité de la taxe, demanda sinon une décharge entière, du moins un rabais considérable, proposa finalement 6.660 écus. Le Présidial de Nantes saisi de l'affaire rendit le 1^{er} mars 1584 un arrêt provisoire, acceptant, sauf décision définitive ultérieure, la somme proposée qui fut versée effectivement. Pouvoir fut donné le 27 juillet suivant par les Eglises à M. de la Muce et à M. Duplessis Saint-Dolé pour les représenter auprès du roi de Navarre en vue du règlement et le 17 août les Eglises de Nantes, le Croisic, Sion, Dinan, Ploërmel, La Roche-Bernard, Rennes, Vitré, Blain, Ercé ou Bordage, Vieillevigne, Josselin et Châteaubriant se réunirent à Nantes pour confirmer le mandat donné aux députés d'exposer au roi de Navarre la misère des Eglises calvinistes. De la Muce et Duplessis Saint-Dolé se rendirent à Montauban où siégeait l'assemblée protestante. Elle était réunie depuis le 20 mars avec l'approbation du Roi. Avant de se séparer, le 7 septembre, elle rédigea des « remontrances » et un règlement « en forme d'intelligence » entre les Eglises Réformées et le roi de Navarre⁶⁶. Nos députés obtinrent une remise de 9.000 écus. Avec les 6.660 écus déjà versés, les Eglises bretonnes avaient encore à verser 6.340 écus pour leur complète libération. Le comte de Laval, alors auprès du roi de Navarre, fut accrédité près de Henri III pour porter

66. Copie du temps. Fonds franç., vol. 4047, fo 202.

en Cour les décisions de l'Assemblée. Sans doute appuyait-il les doléances des députés bretons⁶⁷; il exposa en outre au Roi et se plaignit que, en Bretagne, les testaments des Protestants ne devenaient valables qu'après leur approbation par l'Official ecclésiastique.

« Nous fûmes frappés, dit Louveau, d'une plaie qui a autant et plus fatigué nos pauvres Eglises qu'une violente persécution et leur fut un faix comme insupportable »⁶⁸. Il est certain que le calvinisme en Bretagne souffrait depuis quelque temps d'une crise grave et malgré les réunions répétées, malgré le Synode tenu à La Roche-Bernard aux derniers jours d'octobre, où « il fut proposé de belles matières touchant la réformation des Eglises »⁶⁹, la décadence est visible; ce n'est point la Ligue déjà menaçante qui améliorera la situation.

(A suivre.)

Emile CLOUARD.

67. Lettres missives de Henri IV, I, 683.

68. Crevain, 262.

69. Vaurigaud, I, 253.